

**Côte d'Ivoire : Demande d'Assistance d'Urgence Post-Conflict—Rapport des services du FMI ; Déclaration du représentant des services du FMI; Communiqué de presse; et Déclaration de l'Administrateur pour la Côte d'Ivoire**

Conformément à la demande d'assistance d'urgence post-conflit, les documents suivants ont été publiés et sont inclus dans ce dossier :

- le rapport des services, préparé par une équipe des services du FMI, à la suite des discussions conclues le **28 février 2008** avec les autorités de la Côte d'Ivoire sur les développements et les politiques économiques. Le rapport des services a été achevé le **21 mars 2008** à l'aide des informations disponibles au moment de ces discussions. Les vues exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe des services et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.
- Déclaration du représentant des services du FMI sur la Côte d'Ivoire préparée pour la Réunion du Conseil d'administration le 4 avril 2008
- Communiqué de presse
- Déclaration de l'Administrateur pour la Côte d'Ivoire, préparée pour la Réunion du Conseil d'administration, le 4 avril 2008

Les documents qui figurent sur la liste qui suit ont été publiés séparément ou le seront

Lettre d'intention envoyée au FMI par les autorités Ivoirienne.\*

\*Peut-être aussi incluse dans le Rapport des Services

La politique de publication des rapports des services et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles.

**En vue d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires qui peuvent être envoyés par courrier électronique à [Publicationpolicy@imf.org](mailto:Publicationpolicy@imf.org).**

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante

Fonds Monétaire International • Services des publications  
700 19<sup>th</sup> Street, N.W. • Washington, D.C. 20431  
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopie: (202) 623-7201  
Adresse électronique: [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Internet: <http://www.imf.org>

Prix: 18 \$ l'exemplaire

**Fonds Monétaire International  
Washington, D.C.**



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

CÔTE D'IVOIRE

**Utilisation des ressources du FMI — Demande d'Assistance  
d'Urgence Post-Conflict**

Préparé par le Département Afrique  
(En consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Thomas Krueger et Michael Hadjimichael

Le 21 mars 2008

- Des discussions sur une Assistance d'Urgence Post-Conflict (AUPC) se sont tenues à Abidjan du 13 au 26 novembre 2007 et du 21 au 28 février 2008. L'équipe était composée de Messieurs Kouwenaar (Chef de mission), Egoumé (Représentant résident), Fabig, Le Hen et de M<sup>me</sup> Minoiu (tous du Département Afrique), et de M. de Schetzen (Département de l'élaboration et de l'examen des politiques). M Allé, conseiller principal auprès de l'Administrateur pour la Côte d'Ivoire, a participé aux discussions.
- Les autorités ivoiriennes ont sollicité un second achat de 40,65 millions de DTS au titre de l'AUPC équivalant à 12,5 % de la quote-part. Un achat de 40,65 millions de DTS au titre de l'AUPC a été approuvé par le Conseil d'administration le 3 août 2007 (Rapport du FMI, No. 07/312).
- À la fin de février 2008, l'encours des ressources du FMI utilisées par la Côte d'Ivoire s'élevait à 109,77 millions de DTS (33,76 % de la quote-part). Le pays est à jour dans ses paiements au FMI. Les relations avec le FMI, la Banque mondiale et la BAD ainsi que les questions d'ordre statistique sont abordées dans l'Annexe d'information.
- La Côte d'Ivoire est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) dont la monnaie, le franc CFA, est rattachée à l'euro.

## Table des matières

Page

Sigles.....	3
Synthèse.....	4
I. Introduction.....	6
II. Résultats dans le cadre de l'AUPC en 2007.....	6
III. Discussions sur les politiques économiques.....	10
A. Vue d'ensemble.....	10
B. Perspectives de croissance.....	11
C. Programme budgétaire pour 2008.....	11
D. Arriérés extérieurs, dette et financement du programme.....	15
E. Secteur financier.....	16
F. Secteur extérieur.....	16
G. Réformes structurelles.....	17
H. Processus du DSRP.....	17
I. Questions relatives au programme.....	18
IV. Évaluation des services du FMI.....	18

**Tableaux du texte**

1. Récapitulatif des principaux indicateurs économiques.....	7
2. UEMOA - Critères de convergence.....	8
3. Récapitulatif des opérations financières de l'administration centrale, 2006-08.....	13
4. Composition de l'écart de financement, 2007-08.....	16

**Encadrés**

1. Gestion des dépenses publiques: Questions et réformes.....	14
---	----

**Tableaux statistiques**

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2004-08.....	21
2. Comptes nationaux et solde épargne-investissement, 2005-10.....	22
3. Opérations de l'administration centrale (FCFA), 2004-08.....	23
4. Balance des paiements, 2004-08.....	28
5. Situation monétaire agrégée, 2004-08.....	29
6. Besoin de financement extérieurs, 2004-08.....	31
7. Stock de la dette extérieure, 2004-08.....	31
8. Service de la dette extérieure, 2004-08.....	33
9. Indicateurs sur l'aptitude de remboursement au FMI, 2006-13.....	34
10. Scénario à moyen terme, 2007-12.....	35
11. Indicateurs de viabilité financière du secteur bancaire, 2001-07.....	36

**Appendices**

I. Lettre d'intention.....	38
Pièce jointe : Mémoire de politiques économiques et financières.....	42
Pièce jointe : Protocole d'accord technique.....	65

## SIGLES

AFRITAC-Ouest	Centre d'assistance technique en Afrique – Ouest (Bamako)
AGOA	African Growth and Opportunity Act
AID	Association internationale de développement
APE	Accord de partenariat économique
AUPC	Assistance d'urgence post-conflit
AVD	Analyse de la viabilité de la dette
BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest
BNI	Banque nationale d'investissement
CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
CGRAE	Caisse générale de retraite des agents de l'État
CNCE	Caisse nationale des caisses d'épargne
CSNU	Conseil de sécurité des Nations Unies
DDR	Désarmement, démobilisation et réinsertion
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
FESF	Programme d'évaluation du secteur financier
FN	Forces Nouvelles
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives
LOI	Lettre d'intention
MPEF	Mémorandum de politiques économiques et financières
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
PAPC	Projet d'assistance post-conflit
PAT	Protocole d'accord technique
PFR	Pays à faible revenu
PME	Petites et moyennes entreprises
PPTE	Pays pauvres très endettés
SIGFiP	Système intégré de gestion des finances publiques
TCEN	Taux de change effectif nominal
TCER	Taux de change effectif réel
TCRE	Taux de change réel d'équilibre
TEC	Tarif extérieur commun
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UMOA	Union monétaire ouest-africaine
VAN	Valeur actualisée nette

## SYNTHÈSE

**La Côte d'Ivoire a enregistré des avancées vers la réunification, une paix durable et des élections.** En dépit de retards dans la mise en œuvre de l'Accord de Ouagadougou, il est clair qu'un climat de dialogue politique s'est instauré et les élections devraient avoir lieu plus tard en 2008. Il reste essentiel que la communauté internationale ne relâche pas son soutien. Les autorités considèrent que l'AUPC constitue un pas en avant vers un accord au titre de la FRPC et vers un allègement au titre de l'Initiative PPTE et de l'IADM.

**La croissance du PIB, qui a bien résisté à la crise depuis 2002, est estimée à 1,6% en 2007 et elle devrait se hisser à 3% en 2008.** La reprise économique en Côte d'Ivoire est cruciale pour la croissance dans toute la sous-région.

**En 2007, l'évolution budgétaire a été proche des cibles du programme, mais la composition des dépenses a dérivé.** Les dépenses discrétionnaires par les plus hautes institutions de l'État ont été dépassées aux dépens des programmes d'infrastructure et de sortie de crise. Les autorités ont pu effectuer des paiements à la Banque mondiale et à la BAD et réduire les arriérés intérieurs grâce aux résultats budgétaires obtenus et au financement intérieur mobilisé.

**Des progrès ont aussi été accomplis sur le front structurel.** La communication des données relatives aux prélèvements quasi-budgétaires sur le cacao s'est améliorée et une grande partie de ces prélèvements accumulés a été affectée à des projets ruraux. Les audits du secteur de l'énergie sont en cours de finalisation et la transmission des données sur les flux financiers s'est perfectionnée. Mais la mise en œuvre de certaines mesures clés a subi des retards ou a été ajournée jusqu'en 2008. Le renforcement du système bancaire a progressé lentement.

**Les principaux éléments du programme de 2008 sont les suivants:**

- Poursuivre le rééquilibrage des finances publiques et créer un espace budgétaire pour satisfaire les besoins urgents en améliorant l'administration fiscale, notamment dans les zones centre, nord et ouest du pays; stabiliser la masse salariale tout en limitant les recrutements aux secteurs sociaux et s'atteler résolument à réduire les dépenses courantes hors salaires.
- Améliorer la gestion des dépenses publiques, notamment en adhérant aux procédures budgétaires et en mettant à la disposition du Conseil des ministres et du public des états d'exécution budgétaire trimestriels.
- Renforcer le secteur financier en recapitalisant les banques sous-capitalisées, en faisant plus strictement respecter les normes prudentielles et en restructurant le micro-crédit.
- Accroître la transparence et l'efficacité du secteur de l'énergie par le biais de la communication des données conformément aux procédures de l'ITIE, de la réforme de l'électricité et d'une tarification adéquate des produits pétroliers; et dans le secteur du café et du cacao par le biais de la publication de rapports trimestriels sur les prélèvements quasi-budgétaires et l'utilisation de ces derniers à des fins d'investissement, mais aussi de la communication des budgets et des comptes certifiés des structures du secteur. Pour ces

deux secteurs, les stratégies de réforme seront formulées avec l'aide de la Banque mondiale et d'autres donateurs.

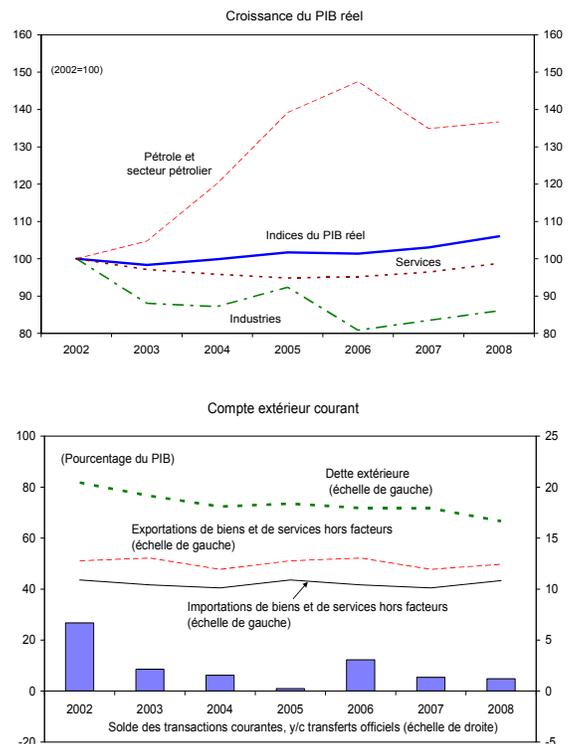
**Un regain des tensions politiques, des retards dans la préparation des élections et de nouveaux dépassements des dépenses discrétionnaires présentent des risques pour le programme.** Mais les résultats obtenus à ce jour sont satisfaisants, tous les partis politiques sont acquis aux objectifs du programme et la communauté internationale continue d'offrir son soutien, ce qui devrait contribuer à maîtriser ces risques.

## I. INTRODUCTION

1. **Les processus de paix et de réunification se confirment; les élections présidentielles sont maintenant prévues pour le milieu de 2008.** Toutes les parties restent engagées vis-à-vis du processus de paix, un climat de dialogue politique s'est instauré et les Ivoiriens et la communauté internationale restent favorables à la « feuille de route » lancée par l'Accord de Ouagadougou en mars 2007. La situation sécuritaire s'est améliorée et le nombre de postes de contrôle militaires, sources de frustrations pour la population et de coûts économiques, a lentement commencé à diminuer.<sup>1</sup> Le redéploiement des services de l'État dans les régions nord, centre et ouest du pays anciennement aux mains des rebelles est en cours. Les Accords supplémentaires de Ouagadougou de novembre ont pour but d'accélérer la mise en œuvre de la feuille de route, notamment s'agissant de la réunification de l'armée. Depuis lors, le cantonnement des forces de l'État est terminé et celui des soldats de l'ex-rébellion de Forces nouvelles (FN) a démarré. Toutefois, le désarmement des soldats et des milices de FN n'a pas encore véritablement commencé. Les préparatifs des élections ont pris du retard (notamment les audiences foraines, la délivrance de cartes d'identité et l'inscription sur les listes électorales) et il est possible que celles-ci soient repoussées à la seconde moitié de 2008.

## II. RÉSULTATS DANS LE CADRE DE L'AUPC EN 2007

2. **Il est estimé que la croissance du PIB, qui a bien résisté à la crise depuis 2002, a atteint 1,6% en 2007, favorisée par un contexte extérieur propice** (Tableaux 1-2). La modeste reprise de 2007 a été tirée par un rebond des secteurs des transports, du bâtiment et du commerce alors que la détérioration de nombreux autres secteurs marquait le pas. La reprise a été appuyée par l'augmentation des investissements privés réels pour la première fois depuis 1999 et par un ralentissement des sorties de capitaux privés. Cette reprise s'est produite en dépit d'une baisse temporaire de la production pétrolière qui avait été pratiquement multipliée par trois en 2004-06. L'inflation des prix à la consommation sur 12 mois a été contenue—1,5% à la fin de 2007—bien que le prix de certains produits alimentaires aient grimpé, parallèlement aux prix de ces produits dans le reste du monde. Les taux de change effectifs réel et nominal se sont appréciés de 2 % en 2007, alors que le dollar se dépréciait par rapport à l'euro. Malgré des termes



Sources: autorités ivoiriennes; et estimations et prévisions des services du FMI.

<sup>1</sup> Le 13 mars 2008, la phase de sécurité des Nations Unies est passée de III à II dans la plus grande partie du pays; dans certaines régions, elle a été abaissée à la phase III ou s'y est maintenue.

3. En 2007, l'évolution budgétaire était globalement conforme au programme, mais la composition des dépenses a été différente; tous les indicateurs quantitatifs ont été respectés à l'exception de l'excédent de base du budget primaire de la fin de l'année (de 0,4 % du PIB en deçà de l'objectif) (Tableaux 3-a-c, MPEF, paragraphes 9-10 et Tableau 1). Le recouvrement des recettes s'est amélioré comme prévu. Les recettes fiscales ont légèrement dépassé l'objectif, mais uniquement grâce au recours aux paiements d'impôts anticipés (1/2 %

du PIB), principalement sous la forme de droits d'exportation du cacao (avec un rabais de 7 %) par rapport au programme. Les recettes non fiscales du secteur pétrolier ont été insuffisantes. Les dépenses courantes ont été dépassées de 0,8 % du PIB aux dépens des programmes de sortie de crise et des investissements. Ces dépassements étaient imputables à des dépenses discrétionnaires non budgétisées de la présidence et du bureau du premier ministre, au versement des salaires des militaires, aux primes de front et à des indemnités de logement imprévues pour les enseignants de l'école primaire. Une grande partie de ces dépenses s'est effectuée sous la forme d'avances du Trésor, ce qui a compliqué le suivi de l'exécution du budget. S'agissant du financement, l'accumulation de dépôts de 1 % du PIB pour l'apurement des arriérés envers la Banque mondiale n'a pas eu lieu parce que les autorités, sous la pression du secteur privé (y compris les écoles privées) ont accéléré le remboursement des arriérés intérieurs (de 1,5 % du PIB, au lieu de 0,5 % du PIB prévu par le programme). Ce remboursement a été possible grâce à une importante émission en septembre (quoique sous-souscrite) d'effets sur deux ans sur le marché de l'UEMOA, ce qui a permis de mobiliser l'équivalent de 1,2 % du PIB à un taux d'intérêt de 6 1/2 %. Globalement, la Côte d'Ivoire s'est légèrement rapprochée des critères de convergence de l'UEMOA.

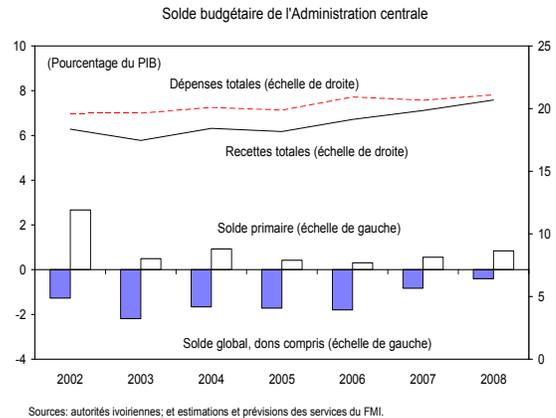


Tableau 2 du texte: UEMOA - Critères de convergence 1/

	Côte d'Ivoire				UEMOA <sup>3/</sup>			Pays satisfaisants aux critères		
	2005	2006	2007	2008	2005	2006	2007	2005	2006	2007
<b>Critères de premier ordre</b>										
Solde budgétaire de base/PIB (≥ 0 %) <sup>2/</sup>	-1.6	-1.7	-0.7	-0.7	-1.9	-2.2	-2.2	0 sur 8	1 sur 8	1 sur 8
Inflation IPC moyenne (≤ 3 %)	3.9	2.5	1.9	4.3	5.3	2.3	2.1	1 sur 8	6 sur 8	8 sur 8
Dette totale/PIB (≤ 70 %)	87.4	85.7	83.6	78.3	60.7	38.4	33.2	5 sur 8	5 sur 8	5 sur 8
Variation des arriérés intérieurs, milliards de FCFA (€)	-35.4	3.2	-143.1	-15.0	2.9	0.0	0.0	5 sur 8	7 sur 8	8 sur 8
Variation des arriérés extérieurs, milliards de FCFA (€)	409.2	364.2	266.6	-259.1	3.6	3.4	3.7	5 sur 8	5 sur 8	5 sur 8
<b>Critères de second ordre</b>										
Traitements et salaires/recettes fiscales (≤ 35 %)	45.0	42.1	43.6	42.5	35.5	35.7	34.9	4 sur 8	4 sur 8	4 sur 8
Dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures/ recettes fiscales (≥ 20 %)	10.7	15.1	12.8	12.9	27.9	27.5	29.0	4 sur 8	4 sur 8	5 sur 8
Solde des transactions courantes, dons exclus/PIB (≥ 5 %)	0.4	3.3	-0.3	-0.6	-12.0	-10.9	-9.9	1 sur 8	1 sur 8	1 sur 8
recettes fiscales/PIB (≥ 17 %)	14.5	15.5	15.7	16.0	14.6	14.8	15.3	1 sur 8	1 sur 8	1 sur 8

Sources: autorités ivoiriennes; UEMOA; et estimations et prévisions des services du FMI.

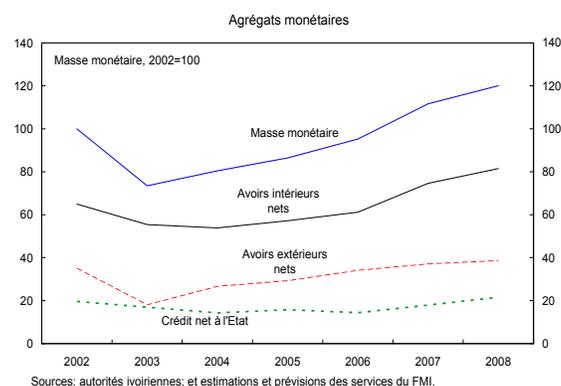
<sup>1/</sup> Pays de l'UEMOA: Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, et Togo.<sup>2/</sup> Recettes totales (dons exclus) moins dépenses totales hors dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.<sup>3/</sup> N/c Côte d'Ivoire moyenne pondérée, avec PIB à PPA.

4. **Bien que la dette extérieure soit restée insoutenable en 2007, les autorités ont repris les paiements à la Banque mondiale et à la BAD et ont fini de rembourser leur moitié (1,1% du PIB) des arriérés envers la Banque mondiale à la fin de février 2008.** Les autorités sont restées à jour dans le service de la dette courante envers la Banque mondiale et la BAD (depuis juillet 2007) et tous les autres multilatéraux, à l'exception de la BEI. Le financement de l'apurement des arriérés envers la Banque mondiale provenait pour moitié des ressources propres et le reste d'un placement, en janvier dernier, d'effets à trois ans en FCFA (à 10% d'intérêt) auprès d'un certain nombre de banques locales qui en ont revendu une partie à des investisseurs étrangers. Les autorités ont expliqué que cet emprunt direct a été rendu nécessaire par les délais limités pour payer la Banque mondiale au début de 2008 et parce que les liquidités s'étaient temporairement tariées sur le marché de l'UEMOA car d'autres membres de l'Union avaient procédé à des émissions non prévues. Comme la Côte d'Ivoire continuait à accumuler des arriérés envers le Club de Paris et les créanciers commerciaux, les arriérés intérieurs ont grimpé à 25% du PIB à la fin de l'année (Tableaux 7-8).

5. **La monnaie au sens large a progressé de 17 % et le crédit à l'économie de 19 % en 2007, ce qui témoigne d'un retour de la confiance (Tableaux 5a-b).** Les avoirs extérieurs nets ont augmenté grâce à une balance des paiements favorable et à l'achat par les banques étrangères d'effets publics.

6. **Peu de progrès ont été réalisés pour renforcer le secteur bancaire (Tableau 1).** Parmi les 9 banques (sur 18) qui ne disposaient pas d'un capital suffisant à la fin de 2006, trois ont augmenté leur capital, mais l'une d'entre elles ne satisfait pas au minimum requis; aucune n'avait formulé de plan de recapitalisation à la fin de 2007, comme cela avait été prévu (MPEF, paragraphe 13). Cinq banques ne respectaient pas la norme de liquidité. Le ratio de prêts non productifs au total des prêts avait baissé à 18 % à la fin de décembre 2007 (au lieu de 20 % à la fin de 2006), ce qui reflète la progression marquée du crédit. La Banque nationale d'investissement (BNI), qui appartient à l'État, a amélioré certains ratios prudentiels en 2007, mais son bilan reste dominé par les dépôts et les prêts du secteur public. S'agissant de la lutte contre le blanchiment des capitaux, les autorités ont désigné en janvier 2008 les membres de la Cellule de renseignement financier qui sera bientôt opérationnelle avec l'assistance technique du FMI.

7. **Les progrès des mesures structurelles dans le cadre de l'AUPC sont mitigés (MPEF, paragraphes 11 et Tableau 3).** Sur les quatre indicateurs structurels, seuls deux ont été (complètement ou partiellement) mis en œuvre, quoiqu'avec retard. Au début de décembre, le Conseil des ministres a été saisi des états d'exécution budgétaire jusqu'en septembre. L'indicateur qui prévoit le non-recours aux paiements par anticipation avec décote des droits d'exportation sur le cacao n'a pas été observé à cause de difficultés de liquidité du trésor.



8. **D'importants progrès ont été réalisés sur d'autres mesures, notamment en matière de transparence dans les secteurs de l'énergie et du cacao/café (MPEF, paragraphes 12 et 14-15).** La communication des données relatives au recouvrement et à l'utilisation des prélèvements parafiscaux sur le cacao (½ % du PIB) s'est améliorée; une grande part des prélèvements accumulés en 2006-07 a été consacrée à des projets d'infrastructure rurale et à des projets sociaux qui seront soumis à appel d'offres et supervisés par un comité interministériel en consultation avec les services de la Banque mondiale. S'agissant des prélèvements recouverts en 2001-05, le Procureur général a lancé une enquête sur le détournement présumé des fonds par les structures semi-publiques du secteur. Dans le secteur de l'énergie, deux audits financés par la Banque mondiale ont été réalisés et le troisième, qui porte sur le sous-secteur de l'électricité, devrait être prêt prochainement ; le respect des procédures de l'ITIE se confirme et les comptes-rendus réguliers des flux physiques et financiers du secteur au Conseil des ministres ont favorisé une sensibilisation aux questions de transparence. Le relèvement des tarifs de l'électricité (en moyenne de 10 %) pour les rapprocher des prix de l'énergie de la région et réduire les subventions budgétaires (0,4 % du PIB en 2007) a été retardé de plusieurs mois à cause des tensions sociales et de l'augmentation des prix des produits alimentaires, mais il s'est fait au titre d'une action préalable au début de 2008.

### III. DISCUSSIONS SUR LES POLITIQUES ECONOMIQUES

#### A. Vue d'ensemble

9. **En 2008, le programme se propose toujours de jeter les bases d'une reprise soutenue et de la réduction de la pauvreté.** Il met l'accent sur la poursuite de l'amélioration de la gestion des ressources publiques, sur la création d'un espace budgétaire pour satisfaire aux besoins sociaux et d'infrastructure de base et préparer le terrain pour des réformes structurelles plus approfondies. À l'appui de leur programme pour 2008, les autorités sollicitent une nouvelle AUPC pour un montant équivalant à 12,5 % de la quote-part, comme cela a été envisagé au moment de l'AUPC-1; elles souhaiteraient aussi que le taux d'intérêt sur l'AUPC reste bonifié (Lettre d'intention, paragraphe 4), mais cela dépend de la disponibilité des ressources.<sup>2</sup> Étant donné que la situation politique est encore fragile et que la capacité d'administration et de mise en œuvre des politiques est en cours de rétablissement, l'AUPC serait l'outil de choix pour l'intervention du FMI. Les autorités considèrent, et les services du FMI sont d'accord, que le programme appuyé par l'AUPC pourrait ouvrir la voie à un accord au titre de la FRPC et permettre d'atteindre le point décision de l'initiative PPTE, une fois que les conditions seront en place. Ces conditions (des résultats satisfaisants dans le cadre de l'AUPC, un programme à moyen terme approprié, des

---

<sup>2</sup> Dans le cadre de la politique actuelle du FMI, les pays admissibles à une FRPC ont droit à une bonification du taux d'intérêt sur l'AUPC (à 0,5 % par an) selon la disponibilité des ressources. À la fin de 2007, les ressources disponibles du FMI aux fins de la bonification pour l'AUPC/ENDA s'élevaient à 25 millions de DTS. Compte tenu des requêtes actuelles connues pour une AUPC/AUCN (y compris 7,5 millions de DTS pour l'AUPC-2 de la Côte d'Ivoire), il est probable que ces ressources seront épuisées à la fin de 2009, en l'absence de versements de nouvelles contributions. Les services ont entamé des discussions avec les pays membres susceptibles de mobiliser des contributions supplémentaires.

assurances de financement et un apurement des arriérés envers les multilatéraux) pourraient, de l'avis des services, être satisfaites au cours du troisième trimestre de 2008 au plus tôt.

## B. Perspectives de croissance

10. **La croissance du PIB réel devrait atteindre 3 % en 2008 et devrait progressivement s'accélérer jusqu'à 6 % d'ici à 2011.** En 2008, la croissance devrait tirer parti d'une augmentation de la production de pétrole et de gaz au moins jusqu'au niveau de 2006, de prix favorables pour les exportations agricoles et, de manière plus générale, de la réunification du pays et du retour de la confiance du secteur privé. Avec l'augmentation des prix à l'importation des produits alimentaires, il est vraisemblable que l'inflation de l'IPC pour la fin de la période grimpera à 7 %. À moyen terme, la croissance devrait retrouver les taux d'avant la crise—5-6 %—ce qui serait le fruit de l'achèvement de la normalisation politique, des réformes structurelles, notamment dans les secteurs de l'énergie, du cacao/café et du secteur financier, d'un accroissement des investissements publics dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté et du retour du ratio des investissements privés au PIB au niveau d'avant la crise (Tableau 10).

## C. Programme budgétaire pour 2008

11. **Les politiques budgétaires pour 2008 envisagent de poursuivre le rééquilibrage des finances publiques tout en essayant de satisfaire les besoins post-conflit et en tenant compte des contraintes financières relatives à l'apurement des arriérés (MPEF, paragraphe 17-18).** Le budget pour 2008, adopté à la fin de décembre et révisé en février pour incorporer les besoins qui découlent des récents accords politiques, prévoit un excédent du solde primaire de base de 0,8 % du PIB. Les révisions ont été approuvées par le Conseil des ministres, en l'absence d'une Assemblée Nationale fonctionnelle.

12. **Le programme budgétaire inclut des mesures destinées à maintenir le ratio recettes/PIB à 19,4 %, et doit compenser le fait que le versement d'indemnités pour les dégâts causés par les déchets toxiques ne se reproduira pas (MPEF, paragraphe 19).** En raison de ce qui précède et de l'augmentation des recettes de pétrole/gaz, il sera nécessaire de mobiliser l'équivalent de 0,3 % du PIB, principalement grâce à un meilleur recouvrement des impôts indirects et à des contributions nettement plus élevées de la société nationale de pétrole (PETROCI). Les autorités entendent relever le prix de l'essence à la pompe (qui n'a pas changé depuis 2005) d'au moins 8 % au milieu de l'année pour préserver les recettes fiscales des produits pétroliers. Elles entendent compenser tout déficit de recettes dû aux paiements par anticipation des droits en 2007 par une accélération du redéploiement des administrations fiscales dans le centre, le nord et l'ouest du pays.

13. **Le programme prévoit la stabilisation de la masse salariale, la réduction des dépenses récurrentes hors salaires et l'augmentation des investissements et des dépenses sociales (MPEF, paragraphes 20-23; Tableaux 3a-c).** La masse salariale est stabilisée à 6,8 % du PIB car les enveloppes des salaires des institutions nationales ont été limitées aux montants budgétisés en 2007, tout en permettant d'importants recrutements d'enseignants et d'agents de santé. Les dépenses courantes hors salaires, y compris les dépenses discrétionnaires par les plus hautes institutions de l'État, devront être réduites à leur niveau

de 2006. Le relèvement des tarifs de l'électricité au début de l'année devrait aider à limiter les subventions au secteur de l'électricité à la moitié de leur niveau de 2007. Les investissements progressent principalement pour réhabiliter l'infrastructure de base. Les services du FMI ont suggéré que les travaux publics en vue du transfert de la capitale politique à Yamoussoukro soient ajournés pour permettre de satisfaire les besoins immédiats de la fin de la crise, mais les autorités ont avancé que le projet était important pour la réunification et prévoient des dépenses légèrement inférieures au niveau de 2007. Les investissements financés par l'étranger devraient doubler, principalement grâce à la réactivation du financement de projets par la Banque mondiale. Les dépenses sociales augmentent pour atteindre 5,6 % du PIB (au lieu de 5,4 % en 2007) pour réhabiliter les écoles et les dispensaires, le recrutement et les indemnités hors salaires des agents des secteurs sociaux (MPEF, paragraphe 37).

**14. Les dépenses consacrées à des programmes de sortie de crise ont augmenté de 1 % du PIB car un grand nombre d'entre eux ont été ajournés jusqu'en 2007 et les récents accords politiques ont ajouté des coûts (MPEF, paragraphe 22).** Le coût des programmes de réinsertion des anciens soldats et de la réhabilitation communautaire, de redéploiement et d'identification/élections est estimé à 1,9 % du PIB, dont environ la moitié provient de sources publiques et le reste de donateurs. Bien que les autorités aient officiellement cessé de verser les primes de front à partir de février 2008, elles sont prêtes à accorder les primes déclarées en arriérés par les militaires (un total de 0,7 % du PIB depuis 2003). Les services du FMI ont souligné que si les primes continuaient d'être versées à leur niveau des années précédentes, la masse salariale courrait le risque d'insoutenabilité. Les autorités entendent limiter le montant en 2008 à 0,3 % du PIB (au lieu de 0,4 % en 2007) et reporter au-delà de 2008 les paiements qui restent. Parallèlement, elles ont accordé des primes temporaires aux soldats des FN qui satisfont aux critères d'admissibilité (pour un coût pouvant aller jusqu'à 0,1 % du PIB). Le budget inclut une importante contribution de l'État aux coûts de l'identification et de l'opérateur technique, car le financement des donateurs ne s'est pas concrétisé.

Tableau 3 du texte. Côte d'Ivoire: Récapitulatif des opérations financières de l'administration centrale, 2006-08  
(Pourcentage du PIB)

	2006	2007		2008
	Est.	Prog.	Est.	Prog.
	Rap. No 07/312			
Recettes totales <sup>1/</sup>	18.5	18.6	18.6	19.4
<i>dont</i> : pétrole et gaz	1.5	1.4	1.4	2.2
Dépenses primaires de base <sup>2/</sup>	18.2	17.6	18.0	18.6
<i>dont</i> : traitements et salaires	6.5	6.4	6.8	6.8
autres dépenses courantes	8.5	8.2	8.3	7.9
dépenses au titre de la crise	0.8	1.4	0.8	1.9
dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures	2.3	2.0	2.0	2.1
Solde primaire de base <sup>3/</sup>	0.3	1.0	0.6	0.8
Variation des arriérés intérieurs (- paiements espèces nets)	0.0	-0.5	-1.5	-0.1
Financement intérieur net <sup>4/</sup>	0.0	-1.0	0.4	0.0
Financement extérieur net <sup>5/</sup>	-0.1	-2.8	0.0	-6.2
Banque mondiale		-2.7	-0.3	-2.7
Service courant de la dette payé		-0.3	-0.3	-0.5
Apurement d'arriérés (principal et intérêts)		-2.5	0.0	-2.2
BAD		-0.3	-0.3	-2.5
Service courant de la dette payé		-0.3	-0.3	-0.3
Apurement d'arriérés (principal et intérêts)		0.0	-0.1	-2.2
Autres multilatéraux		-0.1	-0.1	-0.2
Service courant de la dette payé		-0.1	-0.1	-0.1
Apurement d'arriérés (principal et intérêts)		0.0	0.0	-0.1
Autres (JEMOA inclu, banques non ivoiriennes)		0.3	0.7	-0.7
Programme-prêts et dons au titre de la crise, autres dons et flux (net) <sup>6/</sup>	-0.2	1.2	0.6	0.7
Besoin de financement (- déficit/+ excédent)	0.0	-2.1	0.0	-4.8

Sources: autorités ivoiriennes; et estimations et prévisions des services du FMI.

<sup>1/</sup> Recettes liées aux dédommagements des déchets toxiques exclues.

<sup>2/</sup> Dépenses totales hors intérêts dus, dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, et dépenses liées aux déchets toxiques.

<sup>3/</sup> Recettes totales (dons exclus) moins dépenses primaires de base.

<sup>4/</sup> Financement intérieur, bancaire et nonbancaire, net (amortissement dû) moins intérêts dus sur la dette intérieure.

<sup>5/</sup> Financement extérieur brut moins prêts projet/programme, moins service dû sur la dette extérieure, plus variation nette des arriérés extérieurs.

<sup>6/</sup> Inclut les recettes moins dépenses au titre des dédommagements des déchets toxiques.

**15. Les réformes budgétaires structurelles sont destinées à améliorer le recouvrement des recettes et la gestion des dépenses publiques.** Les réformes dans le domaine des recettes devraient contribuer à pérenniser les gains d'efficacité des récentes années (MPEF, paragraphe 28). Les mesures incluent une analyse des exonérations, un meilleur contrôle du recouvrement des taxes sur la consommation des produits pétroliers et des audits externes réguliers des sociétés d'État, comme la PETROCI et le Port autonome d'Abidjan. Les mesures relatives à la gestion des dépenses publiques mettent l'accent sur un respect strict des affectations budgétaires, une transparence accrue de l'exécution du budget et la maîtrise des avances du trésor (MPEF, paragraphe 29 et Encadré 1).

**16. D'autres mesures structurelles ont pour but de réduire davantage les arriérés intérieurs et de réformer la Caisse générale de retraite des agents de l'État (CGRAE) (MPEF, paragraphe 29–30).** Les autorités dresseront l'inventaire des arriérés intérieurs et adopteront un plan de consolidation avant mai 2008 (au lieu de septembre dernier), tout en évitant de nouveaux arriérés.

### **Encadré 1. Gestion des dépenses publiques : questions et réformes**

En 1999, la Côte d'Ivoire a installé un système informatisé d'exécution du budget (SIGFiP) qui couvre toutes les phases de l'engagement à l'ordonnancement, ce dernier étant saisi par le système comptable du trésor (ASTER). Le SIGFiP est étendu aux administrations locales, actuellement environ la moitié des 76 départements de Côte d'Ivoire sont couverts.

#### **Insuffisances**

- Au cours des récentes années de crise, le calendrier de préparation du budget n'a pas été respecté et les budgets ont été adoptés avec de longs retards. En raison de cette situation, associée aux pressions liées à la crise, des parties importantes du budget ont été mises en œuvre en dehors des procédures budgétaires, notamment par le biais d'avances du trésor, ce qui a causé des écarts importants par rapport aux budgets.
- La production de rapports détaillés d'exécution budgétaire est difficile car les paiements dans ASTER ne correspondent pas aux paiements dans le SIGFiP car il existe aucune interface électronique et les deux systèmes ont des codes budgétaires différents.
- Les résultats préliminaires de la récente revue des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEMFAR) dirigée par la Banque mondiale confirme ces insuffisances et les mesures envisagées dans l'AUPC correspondent aux recommandations.

#### **Mesures de l'AUPC-1 partiellement mises en œuvre**

- Le calendrier normal de préparation du budget a été respecté pour le budget de 2008.
- Les procédures habituelles d'exécution du budget ont été rétablies avec le budget de 2007 adopté en juin, mais les avances du trésor ont subi des réductions moins importantes que ne l'avait envisagé l'AUPC-1; leur régularisation a été lente, ce qui a provoqué des retards dans les états d'exécution budgétaire.
- Un rapport d'exécution budgétaire jusqu'en septembre a été remis au Conseil des ministres en décembre 2007.

#### **Nouvelles mesures envisagées par l'AUPC-2**

- Respecter les dotations budgétaires mensuelles pour les dépenses d'investissement et trimestrielles pour les dépenses récurrentes.
- Réduire davantage les avances du trésor et les régulariser dans les deux mois qui suivent la fin de chaque trimestre.
- Continuer à publier des états détaillés d'exécution budgétaire tous les trimestres.
- Revenir à une préparation en temps et en heure des comptes annuels de l'État et des lois de règlements. La Chambre des Comptes de la Cour suprême devrait à nouveau préparer régulièrement des rapports d'audit.

#### **Réformes envisagées à moyen terme**

- Préparer un cadre de dépenses à moyen terme.
- Réviser la loi organique des finances publiques.
- Adapter la nomenclature budgétaire aux normes des Statistiques des Finances Publiques (SFP), entre autres pour suivre les dépenses pro-pauvres.

#### D. Arriérés extérieurs, dette et financement du programme

17. **Les autorités estiment que l'apurement des arriérés envers la Banque mondiale et la BAD sera achevé dans environ un mois et entendent normaliser les relations avec les autres créanciers.** Après remboursement par la Côte d'Ivoire de la moitié de ses arriérés envers la Banque mondiale à la fin de février, la Banque a l'intention de procéder, après un prêt-relais d'un partenaire extérieur, à une allocation de l'IDA pour régler l'autre moitié des arriérés et offrir un nouvel appui budgétaire (pour un total d'environ 300 millions de dollars EU) au début du mois d'avril. Une opération d'apurement des arriérés envers la BAD est prévue pour la fin d'avril 2008. La BAD compte offrir un don couvrant les deux tiers des arriérés de la Côte d'Ivoire (pour un total de 520 millions de dollars EU) par le biais de sa Facilité pour les États Fragiles (FEF) adoptée au début de mars. La Côte d'Ivoire apportera une contribution d'un tiers. Les propositions de règlement des arriérés envers la BEI (60 millions de dollars EU) sont à l'étude : elles pourraient faire intervenir un report des arriérés et du service courant de la dette sur les prêts de la BEI financés par l'UE jusqu'à ce qu'ils soient apurés par un don dans le cadre du 10<sup>ème</sup> FED. Mis à part le différé convenu, les autorités ont l'intention de rester à jour dans le service courant de la dette envers tous les multilatéraux. Elles ont entamé des discussions avec les créanciers du Club de Paris et du Club de Londres; entre-temps, ces arriérés continueraient à s'accumuler.

18. **Les préparatifs pour une Analyse de Viabilité de Dette (AVD) dans le cadre de l'Initiative PPTE** ont débuté. En novembre 2007, une mission de la Banque mondiale et du FMI a rapproché les données de la dette de 2006 en préparation d'une AVD dans le cadre de l'Initiative PPTE; son évaluation préliminaire, qui repose sur les chiffres projetés de la fin de 2007, montre que la Côte d'Ivoire se qualifierait pour un allègement au titre de l'Initiative PPTE conformément au critère relatif aux recettes, avec une légère marge cependant par rapport au seuil (250 % pour le ratio VAN de la dette/recettes).

19. **Les besoins en financement de 2008 seraient satisfaits à partir de sources intérieures et extérieures (MPEF, paragraphes 39-40).** Le budget inclut un effort de financement intérieur/UEMOA de 1,3 % du PIB, principalement un refinancement d'effets publics. Le financement extérieur confirmé pour les dépenses liées à la crise s'élève à 1 % du PIB (y compris 0,2 % du PIB provenant du don d'assistance post-conflit de la Banque mondiale—PAPC—approuvé en juillet dernier). En dehors des programmes liés à la sortie de crise, le déficit de financement, projeté à 4,8 % du PIB, devrait être financé aux 4/5 par des dons d'apurement des arriérés et un appui budgétaire de la Banque mondiale et de la BAD ainsi que par un second achat au titre de l'AUPC. Les autorités recherchent le soutien des donateurs pour le déficit de financement résiduel de 0,9 % du PIB. Tout résidu pourrait, de l'avis des services du FMI, être comblé par des émissions intérieures/UEMOA, mais celles-ci devront être soigneusement planifiées et—eu égard au resserrement de la situation de la liquidité—les taux d'intérêt pourraient être plus élevés que ceux obtenus jusqu'à présent. Les autorités se sont engagées à ne placer les titres que par la voie d'adjudication avec la BCEAO ou d'autres formes d'appel d'offres.

Tableau 4 du texte. Côte d'Ivoire: Couverture de l'écart, 2007-08

	2007		2008		
	Prog. Rap. No 07/312	Est.	Prog.		
	Milliards de FCFA	Milliards de FCFA	Milliards de FCFA	Millions de dollars E.U.	% du PIB
Ecart de financement (- déficit/+ excédent)	-195	0	-488	-1093	-4.8
Après:					
Amortissement de l'UEMOA et dette intérieure <sup>1/</sup>	-121	-215	-169	-379	-1.7
Nouveau UEMOA/financement intérieur	75	230	133	298	1.3
Banque mondiale don avant apurement des arriérés au titre des programmes liés à la crise	17	0	21	48	0.2
Financement provenant des autres donateurs au titre des programmes liés à la crise	68	18	81	182	0.8
dont: Union Européenne (UE)	31	18	34	76	0.3
Financement identifié	147		381	855	3.8
FMI AUPC <sup>2/</sup>	30	<sup>3/</sup>	27	61	0.3
Banque mondiale don d'apurement d'arriérés (50% des arriérés)	117	0 <sup>4/</sup>	113	253	1.1
Banque mondiale opérations d'appui budgétaire	0	0	60	135	0.6
BAD don d'apurement d'arriérés (67% des arriérés)	0	0	154	345	1.5
BAD appui budgétaire	0	0	27	61	0.3
UE financement pour apurement partiel des arriérés et service de la dette envers la BEI	0	0	14	30	0.1
Ecart résiduel (financements à rechercher auprès d'autres donateurs et UEMOA/marché intérieur)	48	<sup>5/</sup>	93	208	0.9

Sources: autorités ivoiriennes; et estimations et prévisions des services du FMI.

<sup>1/</sup> Inclut les titres de l'UEMOA achetés par les non-ivoiriens et amortissement des prêts de Petroci.

<sup>2/</sup> Inclut l'achat de 12,5% de la quote-part en 2007; projection d'un deuxième achat en 2008 au titre de AUPC-2.

<sup>3/</sup> Financement obtenu, enregistré au dessus de la ligne dans cette colonne.

<sup>4/</sup> Financement remis à 2008.

<sup>5/</sup> Financement reçu, enregistré au dessus de la ligne dans cette colonne, sous "nouveau UEMOA/financement intérieur".

## E. Secteur financier

20. **Sur la base des récentes mesures, les politiques du secteur financier mettent l'accent sur la recapitalisation des banques, le renforcement des institutions de micro-crédit et la réforme de plusieurs institutions financières publiques (MPEF, paragraphes 24-25).** Les mesures prioritaires sont les suivantes : recapitalisation des sept banques (principalement privées) dont les fonds propres sont insuffisants ; dans le contexte de l'UEMOA, commencer à restructurer le micro-crédit et revoir le rôle de la BNI, sur la base du futur audit externe. Comme l'a souligné la mission du PESF régional de décembre 2007, il est crucial que les autorités adhèrent à la réforme institutionnelle de l'UEMOA dont le but est d'accroître l'indépendance des institutions régionales de supervision. Les autorités entendent restructurer la Caisse nationale des caisses d'épargne (CNCE) et réformer la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) tout en assurant le service de sa dette à la caisse d'épargne postale sur la base du nouvel accord de restructuration de la dette.

## F. Secteur extérieur

21. **Il est projeté que l'excédent du compte extérieur courant continue de baisser en 2008 puis s'enfonce progressivement dans le déficit (Tableau 10).** Avec l'augmentation des importations aux fins d'investissement et le pic de la production pétrolière, l'excédent de 1,4 % du PIB en 2007 devrait devenir un déficit de plus de 3 % d'ici à 2012, financé par une assistance croissante des donateurs et par les investissements directs extérieurs.

22. **Globalement, la compétitivité est adéquate, mais il convient de déployer de nouveaux efforts pour améliorer le climat des affaires.** En dépit d'une appréciation de 2 %

en 2007, le TCER s'établit au niveau ou en dessous du TCER d'équilibre, comme le décrit le dernier rapport au titre de l'Article IV. Les perspectives pour le secteur relativement diversifié des biens échangeables de la Côte d'Ivoire restent solides. Toutefois, les autorités conviennent que compte tenu de la croissance rapide attendue des importations liées à la reprise, une amélioration du climat des affaires et de l'infrastructure physique sont nécessaires pour rehausser la compétitivité et attirer les investissements privés extérieurs.

**23. La signature des Accords de partenariat économique (APE) entre l'UE et la CEDEAO a été retardée, mais les autorités ont paraphé un accord intérimaire bilatéral.** Cet APE intérimaire assure que la Côte d'Ivoire conserve un accès libre de droits au marché de l'UE pendant que les négociations sur un APE complet entre l'UE et la CEDEAO se poursuivent (MPEF, paragraphe 34).

### G. Réformes structurelles

**24. Les réformes structurelles dans le secteur de l'énergie sont à nouveau destinées à accroître la transparence et préserver les ressources budgétaires ; des réformes plus approfondies pour rehausser l'efficacité sont en cours de lancement avec le soutien de la Banque mondiale (MPEF, paragraphe 31).** Les mesures du programme de 2008 prévoient la communication au Conseil des ministres de données plus exhaustives sur les flux financiers liés à la production de pétrole et de gaz, des raffineries et de l'électricité et la préparation de rapports sur l'extraction et les recettes du pétrole et du gaz, conformément aux procédures de l'ITIE; l'application complète du mécanisme automatique de détermination des prix du pétrole à compter de mi-2008 et le respect mutuel des obligations de paiement dans le secteur de l'électricité. D'ici à mai 2008, les autorités ont l'intention d'adopter un plan d'actions basé sur les audits récents pour améliorer la gestion sectorielle, avec le soutien de la Banque mondiale.

**25. Les mesures dans les secteurs du cacao/café et la filière coton mettent l'accent sur une poursuite de l'amélioration de la transparence ; les stratégies sectorielles sont en cours de formulation avec l'assistance de la Banque mondiale et de l'UE (MPEF, paragraphes 32-33).** Ces secteurs sont cruciaux pour la croissance et la réduction de la pauvreté et ont d'importantes implications budgétaires. Avec l'AUPC-2, les autorités ont l'intention de publier des rapports trimestriels sur le recouvrement et l'utilisation des prélèvements parafiscaux aux fins d'investissements ruraux, de publier les budgets et les comptes certifiés des structures du secteur et de réduire davantage les prélèvements (de 46,5 FCFA le kilo à 41 en 2008/09) pour une meilleure incitation des producteurs. Dans la filière coton, la restructuration en vue d'améliorer la compétitivité est en cours.

### H. Processus du DSRP

**26. Le processus du DSRP sera achevé au troisième trimestre de 2008.** Le comité de supervision réactivé du DSRP est fondé sur le DSRP intérimaire de 2002. Une enquête des ménages couvrant tout le pays et de larges consultations se tiendront au cours de la première moitié de 2008 avec le soutien des donateurs (MPEF, paragraphe 38).

## I. Questions relatives au programme

27. **Les indicateurs quantitatifs et structurels du programme couvrent 2008** (MPEF, Tableaux 1-2). Les actions préalables et les indicateurs structurels dans le cadre de l'AUPC ont pour but d'assurer une exécution adéquate du budget et d'éviter les subventions et les pertes de recettes fiscales dans le secteur de l'énergie. Ces mesures—associées à d'autres pour améliorer la gestion des finances publiques (MPEF, paragraphes 28-29)—devraient permettre à l'État de mieux contrôler les résultats budgétaires. Afin d'éviter des emprunts coûteux et accroître la transparence, les plafonds quantitatifs ont été réaménagés (sur les emprunts extérieurs non concessionnels, PAT, paragraphe 14) ou introduits (sur le financement intérieur net, y compris sur les titres émis sur le marché de l'UEMOA, PAT, paragraphe 17); le suivi des ordonnancements impayés et arriérés intérieurs a aussi été renforcé (PAT, paragraphes 12-13).

## IV. ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

28. **La Côte d'Ivoire a progressé sur la voie de la réunification, de la paix, des élections et de la reprise économique.** Un climat de dialogue politique s'est instauré et la feuille de route vers les élections, arrêtée dans l'Accord de Ouagadougou, est dans l'ensemble suivie, quoiqu'avec quelques retards. Si le processus de paix se poursuit, la Côte d'Ivoire semble bien placée pour une solide reprise économique, ce qui favoriserait aussi la croissance dans la sous-région.

29. **Les résultats dans le cadre du programme de 2007 sont dans l'ensemble satisfaisants, en dépit de quelques préoccupations s'agissant de la composition des dépenses et des retards pour certaines mesures.**

- Bien que les objectifs budgétaires aient été manqués de relativement peu, les dépassements en matière de dépenses non productives se sont faits aux dépens des dépenses d'infrastructures de base et de sortie de crise. Le recours fréquent à des avances du trésor et une diffusion insuffisante des états d'exécution budgétaire sont des questions qu'il convient de résoudre.
- La retenue budgétaire globale, le modeste excédent primaire et les efforts de mobilisation du financement intérieur pour réduire les arriérés intérieurs et effectuer des paiements à la Banque mondiale et la BAD sont louables.
- Des progrès ont été réalisés sur le plan structurel, mais la mise en œuvre de plusieurs mesures a accusé des retards; d'autres (portant par exemple sur la détermination des prix du pétrole et la recapitalisation bancaire) ont été repoussées jusqu'en 2008.

30. **Pour étayer la reprise économique et le processus de paix, les autorités devraient s'attaquer avec davantage de détermination à l'amélioration de la gestion des ressources publiques.** Tandis que le programme de 2008 tente de remédier aux principales insuffisances, il est essentiel pour aller de l'avant que l'ensemble du gouvernement internalise les objectifs de politique économique :

- **La politique budgétaire devrait être axée sur un rééquilibrage plus poussé moyennant un modeste excédent primaire de base mais aussi la création d'un espace budgétaire pour satisfaire les besoins sociaux et d'infrastructure urgents et autres besoins liés à la sortie du conflit.** Il convient pour cela de déployer des efforts résolus pour améliorer le recouvrement des impôts, notamment dans la région centre, nord et ouest du pays ; stabiliser la masse salariale tout en limitant le recrutement aux secteurs sociaux et contrôler strictement les dépenses récurrentes hors salaires.
- **Une meilleure gestion des dépenses publiques est essentielle pour équilibrer les finances de l'État et assurer que les dépenses sont conformes aux objectifs budgétaires.** Cela signifie qu'il faut adhérer strictement aux procédures budgétaires, respecter les dotations budgétaires et publier des états d'exécution budgétaire trimestriels.
- **Un secteur financier solide est vital pour la reprise économique.** Il faut pour cela accélérer la recapitalisation des banques sous-capitalisées, veiller à ce que les banques respectent les normes prudentielles et restructurer le micro-crédit.
- **Dans le secteur de l'énergie, il convient de pérenniser les résultats positifs obtenus en 2007 pour améliorer la transparence,** notamment par le biais d'une communication complète des données dans le respect des procédures de l'ITIE. Il faut agir avec vigueur pour optimiser les résultats de l'électricité, notamment en fixant les tarifs à des niveaux qui permettent de recouvrer les coûts, en mettant fin aux subventions de l'État et en évitant les arriérés croisés. Il est nécessaire d'appliquer dans sa totalité le mécanisme de détermination des prix du pétrole pour améliorer l'efficacité et préserver les recettes fiscales.
- **Dans le secteur du cacao/café, les autorités sont encouragées à prendre de nouvelles mesures pour accroître la transparence,** principalement par le biais d'une publication régulière de rapports sur le recouvrement des prélèvements parafiscaux et leur utilisation pour des investissements ruraux, de même que par la publication de rapports sur les budgets ainsi que les comptes certifiés des structures du secteur. Un suivi étroit de l'utilisation de tous les prélèvements, combiné à de nouvelles réductions, est indispensable pour améliorer les conditions de vie des paysans.

31. **Les politiques des autorités dans le cadre de l'AUPC ont contribué jusqu'à présent à renforcer l'union monétaire et la compétitivité est globalement adéquate.** La mise en œuvre des politiques macroéconomiques envisagées pour 2008 devrait permettre une plus grande stabilité intérieure et favoriser la stabilité extérieure de l'UEMOA. On estime que le TCER est proche de son niveau d'équilibre, mais de nouveaux efforts doivent être déployés pour améliorer le climat des affaires en vue d'accroître la compétitivité si, comme prévu, les importations augmentent rapidement et la production pétrolière baisse.

32. **L'allègement de la dette est nécessaire pour assurer la viabilité budgétaire et extérieure.** La dernière AVD des pays à faible revenu a fait apparaître un surendettement ; les calculs préliminaires de l'AVD dans le cadre de l'Initiative PPTE suggèrent que la Côte

d'Ivoire se qualifierait pour l'allégement de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée.

33. **Le démarrage du processus de DSRP est bienvenu.** Il est important que les autorités terminent le DSRP le plus rapidement possible à l'aide de larges consultations et d'enquêtes des ménages pour évaluer les besoins de la population.

34. **Les services estiment que la capacité de la Côte d'Ivoire à rembourser le FMI est adéquate. Tandis qu'il existe des risques associés à la mise en œuvre du programme, les services recommandent l'approbation de la demande des autorités pour un second achat au titre de l'AUPC.** Ces risques incluent un regain éventuel des tensions politiques, des retards dans la mise en œuvre de l'accord de paix, des dépassements des dépenses discrétionnaires avant les élections, des insuffisances de recettes et l'érosion du consensus pour mettre en œuvre les réformes structurelles. Après avoir pesé ces risques, les services du FMI estiment que le programme a, à ce jour, été mis en œuvre de manière satisfaisante, que les principaux acteurs politiques sont largement acquis aux objectifs du programme et que la communauté internationale est en train d'accroître son soutien.

Tableau 1. Côte d'Ivoire: Principaux indicateurs économiques et financiers, 2004-08

	2004	2005	2006	2007		2008	
				Est. Rap. No 07/312	Prog. Rap. No 07/312	Est. Rap. No 07/312	Proj. Rap. No 07/312
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)							
<b>Revenu national</b>							
PIB à prix constants	1.6	1.8	-0.3	1.7	1.6	3.5	2.9
Déflateur du PIB	0.6	4.2	5.0	1.7	2.1	3.9	4.7
Indice du prix à la consommation (moyenne annuelle)	1.5	3.9	2.5	2.0	1.9	3.0	4.3
Indice du prix à la consommation (fin de période)	4.4	2.5	2.0	2.9	1.5	3.0	6.8
<b>Secteur extérieur (base FCFA)</b>							
Exportations, f.à.b. à prix courants	8.4	11.3	8.0	-2.4	-5.0	3.0	12.8
Importations, f.à.b. à prix courants	21.9	22.9	-1.7	0.9	0.1	6.2	17.8
Volume des exportations	21.7	4.2	4.7	-0.2	-7.8	1.7	1.6
Volume des importations	21.6	3.0	0.8	1.8	3.9	6.0	4.0
Termes de l'échange (détérioration: -)	-11.1	-10.5	5.8	-1.3	6.9	1.1	-2.1
Taux de change nominal effectif (dépréciation: -)	2.4	-1.1	-0.4	...	2.2	...	...
Taux de change réel effectif (dépréciation -) <sup>1/</sup>	1.3	0.0	-0.4	...	1.6	...	...
(Variation en pourcentage en début de période masse monétaire)							
<b>Monnaie et crédits</b>							
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	9.5	7.4	10.3	4.8	17.2	7.6	7.6
Avoirs extérieurs nets	11.7	3.2	5.7	1.8	3.1	3.0	1.4
Avoirs intérieurs nets	-2.2	4.2	4.6	3.0	14.1	4.6	6.2
<i>dont</i> : État	-3.6	1.8	-1.6	-1.9	3.7	-1.0	3.3
secteur privé	4.6	0.8	4.9	6.6	10.5	5.6	3.9
Vitesse de circulation de la monnaie	4.2	4.1	3.9	4.0	3.5	4.0	3.5
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
<b>Opérations de l'administration centrale</b>							
Recettes totales et dons	18.4	18.2	19.1	20.8	19.8	21.0	20.7
Recettes totales	17.5	17.1	18.5	19.5	19.4	19.6	19.4
Dépenses totales	20.1	19.9	20.9	20.5	20.7	20.8	21.1
Solde global, base ordonnancement	-1.7	-1.7	-1.8	0.3	-0.8	0.2	-0.4
Solde primaire de base <sup>2/</sup>	0.9	0.4	0.3	1.0	0.6	1.3	0.8
<b>Investissement brut</b>	10.8	9.7	9.4	9.7	8.7	12.2	10.4
Public	2.8	2.7	3.1	2.9	2.6	4.0	3.1
Privé	8.0	7.0	6.3	6.9	6.1	8.2	7.4
<b>Épargne intérieure brute</b>	20.0	17.2	19.9	17.8	16.0	18.9	16.8
Publique	2.2	1.9	2.4	3.2	2.8	4.1	2.5
Privée	17.8	15.3	17.5	14.7	13.1	14.8	14.3
<b>Épargne nationale brute</b>	12.4	10.0	12.4	12.0	10.1	13.3	11.6
Publique	1.3	1.2	1.5	3.3	2.1	4.2	2.8
Privée	11.1	8.7	10.9	8.7	8.0	9.1	8.8
<b>Secteur extérieur</b>							
Solde des transactions courantes (y/c transferts secteur public)	1.6	0.2	3.1	2.3	1.4	1.1	1.2
Solde des transactions courantes (n/c transferts secteur public.)	1.7	0.4	3.3	0.6	-0.3	0.0	-0.6
Solde global	-3.6	-4.0	-2.7	-1.8	-2.1	-1.6	-0.8
Dette publique extérieure	72.4	73.5	71.8	71.0	70.1	66.3	66.8
Service de la dette publique extérieure dû (milliards FCFA)	520	447	397	377	333	364	364
en pourcentage des exportations de biens et services	13.1	10.2	8.4	8.2	8.3	7.7	7.2
en pourcentage des recettes de l'administration centrale	36.3	30.4	23.8	20.3	20.1	18.2	19.1
<i>Pour mémoire:</i>							
Arriérés sur dette publique (pourcentage du PIB)	19.4	25.1	27.7	24.3	27.4	0.0	21.3
Dette intérieure	6.4	5.7	5.5	4.1	2.9	...	1.6
Dette extérieure	13.0	19.4	22.3	20.3	24.5	...	19.7
PIB nominal (milliards de FCFA)	8,178	8,621	9,029	9,496	9,379	10,215	10,103
Taux de change nominal (FCFA/dollar E.U., moyenne de la période)	528	527	522	489	479	482	446
PIB aux prix du marché (milliards de dollars E.U.)	15.5	16.4	17.3	19.4	19.6	21.2	22.7
Population (millions)	17.9	18.2	18.5	18.8	18.8	19.0	19.0
Croissance de la population (pourcentage)	1.5	1.8	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
PIB nominal par habitant (milliers de FCFA)	458	474	489	506	500	537	531
PIB nominal par habitant (dollars E.U.)	867	900	936	1037	1045	1113	1190
Croissance du PIB réel par habitant	0.1	0.0	-1.8	0.2	0.1	2.0	1.4

Sources: Autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

1/ Sur la base des variations enregistrées en fin de période au niveau des prix à la consommation et du taux de change effectif nominal.

2/ Recettes totales moins dépenses totales, hors intérêts et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

Tableau 2. Côte d'Ivoire: Comptes nationaux et solde épargne-investissement, 2005-10

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	pondération		Est.	Est.	Projections		
(Variations annuelles en pourcentage à prix constant)							
<b>Secteur primaire</b>	0.29	2.9	3.2	0.1	3.2	6.4	5.1
Agriculture vivrière et pêche	0.18	1.9	2.6	2.4	2.5	4.3	5.6
Agriculture d'exportation	0.09	-0.2	-0.8	-0.4	4.9	5.3	5.4
Extraction pétrolière	0.01	51.4	36.4	-18.7	2.3	37.9	-0.2
<b>Secteur secondaire</b>	0.20	6.6	-10.1	1.2	2.6	4.3	6.0
Produits alimentaires et boissons	0.03	4.6	-16.4	4.1	4.6	3.6	6.2
Energie (y/c raffinage pétrole)	0.05	8.5	-2.8	-4.4	1.0	4.9	7.2
Produits pétroliers	0.02	11.1	-5.1	-8.3	2.7	4.5	7.2
Energie	0.02	6.0	-0.4	-0.7	-0.5	5.1	7.2
Bâtiments et travaux publics	0.02	23.1	-12.9	9.6	8.0	7.2	7.2
Autres industries	0.10	3.1	-11.3	1.7	1.5	3.5	5.2
<b>Secteur tertiaire</b>	0.40	-0.2	1.5	2.4	2.8	4.7	6.2
Transports, télécommunications	0.03	4.5	4.8	5.4	5.6	5.2	5.1
<i>dont</i> : Télécommunications	0.01	10.1	12.5	12.8	10.0	8.5	8.2
Services	0.12	-2.5	-1.8	0.9	1.0	4.5	8.2
Commerce	0.11	-1.1	1.1	0.4	2.7	5.0	6.2
Services nonmarchands	0.14	1.4	3.6	4.5	3.6	4.4	5.1
<b>Taxes indirectes</b>	0.12	-7.5	3.2	4.8	2.7	2.0	3.0
<b>PIB réel</b>	1.00	1.2	-0.3	1.8	2.9	4.8	5.5
(Contribution au PIB nominal)							
<b>Exportations biens et services (hors facteurs)</b>		51.1	52.2	47.7	49.7	47.9	46.3
Exportations de biens		45.7	47.1	43.1	45.1	43.3	41.8
<i>dont</i> : pétrole et produits pétroliers		12.0	15.2	14.8	15.6	17.2	16.3
Exportations de services		5.4	5.0	4.7	4.6	4.6	4.5
<b>Importations biens et services (hors facteurs)</b>		43.6	41.6	40.5	43.4	42.8	42.5
Importations de biens		31.1	29.2	28.1	30.8	30.1	29.9
<i>dont</i> : pétrole		9.7	9.3	9.6	10.6	10.1	9.8
Importations de services		12.6	12.5	12.4	12.6	12.6	12.6
<b>Balance des ressources (hors dons)</b>		7.5	10.5	7.3	6.4	5.1	3.8
<b>Balance des ressources pétrolières: exportations de produits pétroliers - importations de pétrole brut</b>		2.3	5.9	5.2	5.0	7.1	6.6
<b>Consommation Totale</b>		82.8	80.1	84.0	83.2	81.1	81.2
Publique		8.3	8.4	8.8	8.7	8.6	8.5
Privée		74.5	71.7	75.2	74.5	72.4	72.6
<b>Investissement domestique brut</b>		9.7	9.4	8.7	10.4	13.8	15.0
Formation de capital fixe		9.7	9.4	8.7	10.4	13.8	15.0
Public		2.7	3.1	2.6	3.1	4.5	5.2
Privé		7.0	6.3	6.1	7.4	9.3	9.9
<b>Épargne domestique brute</b>		17.2	19.9	16.0	16.8	18.9	18.8
Publique		1.9	2.4	2.8	2.5	3.9	4.3
Privée		15.3	17.5	13.1	14.3	15.0	14.6

Sources: Autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

Tableau 3a. Côte d'Ivoire: Opérations financières de l'administration centrale, 2004–08 <sup>1/</sup>  
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2004	2005	2006 Est.	2007		2008 Prog.
				Prog.	Est.	
				Rap. No 07/312		
Recettes totales et dons	1,507.5	1,566.0	1,727.5	1,978.1	1,861.3	2,090.2
Recettes totales	1,431.6	1,471.4	1,672.1	1,847.7	1,817.9	1,960.5
Recettes fiscales	1,240.4	1,251.1	1,399.8	1,469.5	1,468.5	1,618.8
Impôts directs	288.6	360.3	441.1	422.1	425.1	480.0
<i>dont</i> : taxes sur bénéfices pétroliers	4.0	27.9	68.9	68.0	66.8	110.0
Impôts indirects	951.8	890.8	958.7	1,047.4	1,043.4	1,138.8
Recettes non fiscales	191.2	220.3	272.3	378.2	349.5	341.7
Cotisations au titre de la sécurité sociale	113.5	116.8	122.1	135.3	129.6	143.4
Revenu du gaz et du pétrole	37.7	47.9	68.6	68.0	66.9	110.0
Autres	40.0	55.6	81.6	174.9	153.0	88.3
<i>dont</i> : dividendes PETROCI	2.0	7.0	2.0	10.0	13.6	35.0
<i>dont</i> : déchets toxiques				79.3	76.3	0.0
Dons	75.9	94.6	55.5	130.3	43.4	129.7
Projets	75.9	94.6	55.5	45.4	33.6	43.9
Programmes (y.c. ceux liés à la crise)	0.0	0.0	0.0	85.0	9.8	85.8
Dépenses totales	1,643.6	1,714.0	1,889.8	1,947.0	1,939.0	2,131.2
Dépenses courantes	1,404.8	1,458.4	1,588.3	1,660.8	1,666.6	1,805.1
Salaires et traitements	545.8	563.4	589.1	610.0	640.3	687.5
Prestations de sécurité sociale	135.6	149.2	167.6	186.1	182.7	194.9
Subventions et autres transferts courants	84.7	93.5	178.0	149.3	152.5	151.6
Autres dépenses courantes	363.0	398.3	423.5	439.9	447.0	446.7
<i>dont</i> : déchets toxiques			15.7	49.3	27.8	20.0
Dépenses liées à la crise	94.2	76.4	68.1	136.7	73.1	190.9
Intérêts dus	181.4	177.5	162.1	138.8	166.2	133.5
Dettes intérieure	29.5	26.0	29.5	22.9	50.9	34.7
Dettes extérieure	151.9	151.5	132.6	115.9	115.3	98.8
Dépenses d'investissement	228.2	235.3	279.4	271.2	243.6	311.2
Financées sur ressources intérieures	121.8	133.7	211.3	185.4	187.5	209.0
Financées sur ressources extérieures	106.4	101.6	68.1	85.8	56.1	102.2
Prêts nets	10.6	20.3	22.1	15.0	28.8	15.0
Solde primaire de base <sup>2/</sup>	75.8	36.5	28.1	95.3	52.7	84.9
Solde global, y/c dons <sup>1/</sup>	-136.1	-148.0	-162.3	31.1	-77.7	-41.0
Solde global, dons n/c <sup>1/</sup>	-212.0	-242.6	-217.8	-99.2	-121.1	-170.7
Variation des arriérés intérieurs (service de la dette n/c)	51.9	-35.4	3.2	-51.4	-143.1	-15.0
Variation nette des arriérés extérieurs (service de la dette n/c) <sup>3/</sup>	147.6	161.0	129.0	49.9	92.4	-55.1
Apurement des arriérés	-1.0	0.0	0.0	51.3	8.3	132.9
Accumulation de nouveaux arriérés	148.6	161.0	129.0	101.3	100.7	77.8
Solde global (base caisse)	63.4	-22.4	-30.1	29.6	-128.5	-111.1

Sources: Autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

<sup>1/</sup> Base ordonnancement.

<sup>2/</sup> Recettes totales (dons n/c) moins dépenses nettes payées au titres des intérêts dus et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, dédommagement des déchets toxiques n/c.

<sup>3/</sup> Les arriérés d'intérêt sur la dette extérieure ont été enregistrés en-dessous de la ligne avant 2004.

Tableau 3a. Côte d'Ivoire: Opérations financières de l'administration centrale, 2004–08 <sup>1/</sup> (fin)  
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2004	2005	2006	2007		2008
				Est.	Prog.	
				Rap. No 07/312		
				Est.	Prog.	Prog.
Financement	-63.4	22.4	30.1	-29.6	128.5	111.1
Financement intérieur	-122.2	38.6	27.1	-67.9	85.4	34.4
Financement bancaire (net)	-61.1	33.5	-32.7	-72.6	85.9	-11.9
Utilisation nette des ressources du Fonds	-66.3	-47.7	-30.8	-31.0	4.1	-24.2
Banque centrale (net)	15.8	52.3	-35.4	-18.6	-19.3	-11.2
<i>dont</i> : CNCE	-0.5	2.6	4.6	4.6	0.0	0.0
<i>dont</i> : variations d'arriérés sur intérêt			1.0	0.0	0.0	0.0
Banques commerciales (net) <sup>4/</sup>	-10.6	28.9	33.5	-23.0	101.1	23.5
<i>dont</i> : prévision de nouvelle émission de bons du Trésor (net)	0.0	24.6	37.8	23.7	22.6	10.4
<i>dont</i> : variation d'arriérés sur intérêt	3.4	-2.1	0.1	-0.3	0.0	0.0
Financement non bancaire (net)	-61.1	5.1	59.9	4.7	-0.5	46.3
Financement extérieur	58.8	-16.2	2.9	-156.5	43.1	-410.9
Consolidation (titres)	-12.4	-15.6	-10.1	0.0	0.0	0.0
Prêts projets	39.0	7.0	12.2	40.4	22.5	58.3
Prêts programmes	2.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Titres	0.0	14.9	22.6	42.8	28.3	-60.3
Bons du Trésor	1.2	2.5	0.7	-3.2	40.9	-0.1
Amortissement dû	-328.1	-273.2	-257.6	-230.5	-222.9	-204.8
Variations nettes des arriérés extérieurs <sup>3/</sup>	357.0	248.2	235.2	-6.0	174.3	-204.0
Apurement des arriérés	-1.9	-0.1	-15.9	182.8	0.3	326.9
Accumulation de nouveaux arriérés	358.9	248.3	251.1	176.7	174.6	122.8
Allègement de la dette	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ecart de financement	0.0	0.0	0.0	194.8	0.0	487.6
<i>dont</i> :						
Apurement arriérés Banque mondiale				234.1	2.5	223.1
Service courant de la dette payé à la Banque mondiale				26.9	29.0	49.4
Apurement arriérés BAD				0.0	5.7	225.3
Service courant de la dette payé à la BAD				20.5	26.6	32.2
Autres apurement d'arriérés multilatéraux				0.0	-0.4	11.4
Autres services courant de dette multilatéraux				9.8	5.9	7.9
<i>Sources possibles de financement</i>						
FMI AUPC <sup>5/</sup>				30.0		27.3
Don Banque mondiale d'apurement d'arriérés (50% des arriérés)				117.1		112.8
Operations d'appui budgétaire BM				0.0		60.2
Don d'apurement arriérés BAD (67% des arriérés)				0.0		154.0
Appui budgétaire BAD				0.0		27.2
Financement de l'UE pour apurement partiel des arriérés et service de la dette envers la BEI				0.0		13.6
Financements à rechercher auprès d'autres donateurs et marché intérieur/ UEMOA				47.7		92.6
<i>dont</i> : Appui des donateurs pour apurement arriérés BAD				0.0		
<i>Pour mémoire</i>						
PIB nominal	8,178.5	8,621.2	9,029.2	9,496.4	9,379.3	10,103.2
Dette intérieure (y/c dette financière) <sup>6/</sup>	1,110.1	1,196.4	1,254.4	1,176.6	1,115.8	1,174.4
<i>dont</i> : arriérés <sup>7/</sup>	524.7	489.3	492.5	388.3	272.7	157.7
Dette extérieure	5,921.5	6,338.8	6,483.8	6,746.8	6,725.4	6,734.0
<i>dont</i> : arriérés <sup>8/</sup>	1,063.9	1,671.1	2,010.7	1,923.6	2,294.8	1,992.4
Dépenses sociales	435.8	439.8	459.7	491.4	503.7	563.1
Education	360.6	369.7	382.7	399.3	415.1	459.4
Santé	75.2	70.1	77.0	92.1	88.6	103.7
Dépenses militaires	132.5	131.8	139.8	139.2	151.2	154.0

Sources: Autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

<sup>3/</sup> Les arriérés d'intérêt sur la dette extérieure ont été enregistrés en-dessous de la ligne avant 2004.

<sup>4/</sup> Y compris les bons du Trésor émis aux banques ivoiriennes (Ecobank y/c au début de 2008).

<sup>5/</sup> L'achat de 12.5% de la quote-part en 2007 au titre de AUPC-1 a été enregistré au financement de 2007 (est.). L'achat projeté de 12.5% de la quote-part en 2008 au titre de AUPC-2 est enregistré en-dessous de la ligne en 2008.

<sup>6/</sup> Le stock de la dette intérieure a été révisé à la hausse par rapport aux rapports des services précédents.

<sup>7/</sup> Les variations de stock incluent la réduction par titrisation et compensation au secteur de l'électricité.

<sup>8/</sup> Variations de stock reflètent aussi les valuations de change.

Tableau 3b. Côte d'Ivoire: Opérations financières de l'administration centrale, 2004-08 <sup>1/</sup>  
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2004	2005	2006	2007		2008		
				Est.	Prog.		Est.	Prog.
				Rap. No 07/312				
Recettes totales et dons	18.4	18.2	19.1	20.8	19.8	20.7		
Recettes totales	17.5	17.1	18.5	19.5	19.4	19.4		
<i>dont</i> : revenus non pétroliers	17.0	16.1	17.0	17.9	17.8	16.9		
Recettes fiscales	15.2	14.5	15.5	15.5	15.7	16.0		
Impôts directs	3.5	4.2	4.9	4.4	4.5	4.8		
<i>dont</i> : taxes sur les profits pétroliers	0.0	0.3	0.8	0.7	0.7	1.1		
Impôts indirects	11.6	10.3	10.6	11.0	11.1	11.3		
Recettes non fiscales	2.3	2.6	3.0	4.0	3.7	3.4		
Cotisations au titre de la sécurité sociale	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4		
Revenu du pétrole et de gaz	0.5	0.6	0.8	0.7	0.7	1.1		
Autres	0.5	0.6	0.9	1.8	1.6	0.9		
<i>dont</i> : dividendes PETROCI	0.0	0.1	0.0	0.1	0.1	0.3		
<i>dont</i> : déchets toxiques				0.8	0.8	0.0		
Dons	0.9	1.1	0.6	1.4	0.5	1.3		
Projets et programmes	0.9	1.1	0.6	0.5	0.4	0.4		
Programmes (y.c. ceux liés à la crise)	0.0	0.0	0.0	0.9	0.1	0.8		
Dépenses totales	20.1	19.9	20.9	20.5	20.7	21.1		
Dépenses courantes	17.2	16.9	17.6	17.5	17.8	17.9		
Salaires et traitements	6.7	6.5	6.5	6.4	6.8	6.8		
Prestations de sécurité sociale	1.7	1.7	1.9	2.0	1.9	1.9		
Subventions et autres transferts courants	1.0	1.1	2.0	1.6	1.6	1.5		
Autres dépenses courantes	4.4	4.6	4.7	4.6	4.8	4.4		
<i>dont</i> : déchets toxiques			0.2	0.5	0.3	0.2		
Dépenses liées à la crise	1.2	0.9	0.8	1.4	0.8	1.9		
Intérêts dus	2.2	2.1	1.8	1.5	1.8	1.3		
Dettes intérieure	0.4	0.3	0.3	0.2	0.5	0.3		
Dettes extérieure	1.9	1.8	1.5	1.2	1.2	1.0		
Dépenses d'investissement	2.8	2.7	3.1	2.9	2.6	3.1		
Financées sur ressources intérieurs	1.5	1.6	2.3	2.0	2.0	2.1		
Financées sur ressources extérieurs	1.3	1.2	0.8	0.9	0.6	1.0		
Prêts nets	0.1	0.2	0.2	0.2	0.3	0.1		
Solde primaire de base <sup>2/</sup>	0.9	0.4	0.3	1.0	0.6	0.8		
Solde global, y/c dons <sup>1/</sup>	-1.7	-1.7	-1.8	0.3	-0.8	-0.4		
Solde global, dons n/c <sup>1/</sup>	-2.6	-2.8	-2.4	-1.0	-1.3	-1.7		
Variation des arriérés intérieurs	0.6	-0.4	0.0	-0.5	-1.5	-0.1		
Variation des arriérés extérieurs <sup>3/</sup>	1.8	1.9	1.4	0.5	1.0	-0.5		
Solde global (base caisse)	0.8	-0.3	-0.3	0.3	-1.4	-1.1		

Sources: Autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

<sup>1/</sup> Base ordonnancement.

<sup>2/</sup> Recettes totales (dons n/c) moins dépenses nettes payées au titres des intérêts dus et dépenses en capital financées sur ressources extérieures, dédommagement des déchets toxiques n/c,

<sup>3/</sup> Les arriérés d'intérêt sur la dette extérieure ont été enregistrés en-dessous de la ligne avant 2004.

Tableau 3b. Côte d'Ivoire: Opérations financières de l'administration centrale, 2004–08 <sup>1/</sup> (fin)  
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2004	2005	2006	2007		2008
				Est. Rap. No 07/312	Prog. Est.	
Financement intérieur	-0.8	0.3	0.3	-0.3	1.4	1.1
Financement bancaire (net)	-1.5	0.4	0.3	-0.7	0.9	0.3
Utilisation nette des ressources du Fonds	-0.7	0.4	-0.4	-0.8	0.9	-0.1
Banque centrale (net)	-0.8	-0.6	-0.3	-0.3	0.0	-0.2
Banques commerciales (net) <sup>4/</sup>	0.2	0.6	-0.4	-0.2	-0.2	-0.1
Financement non bancaire (net)	-0.1	0.3	0.4	-0.2	1.1	0.2
Financement extérieur	-0.7	0.1	0.7	0.0	0.0	0.5
Consolidation (titres)	0.7	-0.2	0.0	-1.6	0.5	-4.1
Prêts aux projets	-0.2	-0.2	-0.1	0.0	0.0	0.0
Prêts aux programmes	0.5	0.1	0.1	0.4	0.2	0.6
Amortissement dû	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variations des arriérés extérieurs <sup>3/</sup>	-4.0	-3.2	-2.9	-2.4	-2.4	-2.0
Allègement de la dette	4.4	2.9	2.6	-0.1	1.9	-2.0
Titres	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Bons du Trésor	0.0	0.2	0.3	0.5	0.3	-0.6
Bons du Trésor	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4	0.0
Ecart de financement	0.0	0.0	0.0	2.1	0.0	4.8
<i>dont :</i>						
Apurement arriérés Banque mondiale				2.5	0.0	2.2
Service courant de la dette payé à la Banque mondiale				0.3	0.3	0.5
Apurement arriérés BAD				0.0	0.1	2.2
Service courant de la dette payé à la BAD				0.2	0.3	0.3
Autres apurement d'arriérés multilatéraux				0.0	0.0	0.1
Autres services courant de dette multilatéraux				0.1	0.1	0.1
Sources possibles de financement						
FMI AUPC <sup>5/</sup>				0.3		0.3
Don Banque mondiale d'apurement d'arriérés (50% des arriérés)				1.2		1.1
Opérations d'appui budgétaire BM				0.0		0.6
Don d'apurement arriérés BAD (67% des arriérés)				0.0		1.5
Appui budgétaire BAD				0.0		0.3
Financement de l'UE pour apurement partiel des arriérés et le service de la dette envers la BEI				0.0		0.1
Financements à rechercher auprès d'autres donateurs et marché intérieur/ UEMOA				0.5		0.9
<b>Pour mémoire</b>						
Dette publique totale	86.0	87.4	85.7	83.4	83.6	78.3
<i>dont :</i> arriérés <sup>6/</sup>	19.4	25.1	27.7	24.3	27.4	21.3
Dette intérieure (y/c dette financière)	13.6	13.9	13.9	12.4	11.9	11.6
<i>dont :</i> arriérés <sup>7/</sup>	6.4	5.7	5.5	4.1	2.9	1.6
Dette extérieure	72.4	73.5	71.8	71.0	71.7	66.7
<i>dont :</i> arriérés <sup>8/</sup>	13.0	19.4	22.3	20.3	24.5	19.7
Depenses sociales	5.3	5.1	5.1	5.2	5.4	5.6
Education	4.4	4.3	4.2	4.2	4.4	4.5
Santé	0.9	0.8	0.9	1.0	0.9	1.0
Depenses militaires	1.6	1.5	1.5	1.5	1.6	1.5

Sources: Autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

<sup>3/</sup> Les arriérés d'intérêt sur la dette extérieure ont été enregistrés en-dessous de la ligne avant 2004.

<sup>4/</sup> Y compris les bons du Trésor émis aux banques ivoiriennes (Ecobank y/c au début de 2008).

<sup>5/</sup> L'achat de 12.5% de la quote-part en 2007 au titre de AUPC-1 a été enregistré au financement de 2007 (est.). L'achat projeté de 12.5% de la quote-part en 2008 au titre de AUPC-2 est enregistré en-dessous de la ligne en 2008.

<sup>6/</sup> Le stock de la dette intérieure a été révisé à la hausse par rapport aux rapports des services précédents.

<sup>7/</sup> Les variations de stock incluent la réduction par titrisation et compensation au secteur de l'électricité.

<sup>8/</sup> Variations de stock reflètent aussi les valuations de change.

Tableau 3c. Côte d'Ivoire: Programmes de Sortie de Crise 2007-08  
(milliards de FCFA sauf indication contraire)

	2007		2008
	Prog. Rap. No 07/312	Est.	Prog.
Efforts de paix	32.8	42.8	52.1
Primes de front	20.2	40.1	32.0
Primes de transition FN	0.0	0.0	5.0
Service Civique	10.0	0.0	12.0
Financement sur ressource Etat	10.0	0.0	12.0
Financement extérieur	0.0	0.0	0.0
Accord Linas-Marcoussis	1.3	3.6	1.0
Autres (y/c partis politiques)	1.3	1.4	2.1
DDR, reinsertion et rehabilitation communautaire	33.0	9.5	18.9
Financement sur ressource Etat	10.0	7.0	8.0
DDR-CCI	...	...	3.3
Rehabilitation communautaire	...	...	4.7
Financement extérieur	23.0	2.5	10.9
EU (PNRRC)	2.5	2.5	0.9
Banque Mondiale (rehabilitation communautaire)	9.8	0.0	10.0
France (rehabilitation communautaire)	0.0	0.0	0.0
Autres	10.7	0.0	0.0
Redeploiement de l'administration publique	20.0	3.5	27.2
Financement sur ressource Etat	6.0	3.5	8.0
CNPRA	...	...	6.0
Autres (FISDES)	...	...	2.0
Financement extérieur	14.0	0.0	19.2
EU (CNPRA)	6.0	0.0	3.5
Banque Mondiale (CNPRA)	3.4	0.0	5.2
BAD	0.0	0.0	10.5
Autres	4.6	0.0	0.0
Identification	21.9	11.8	33.5
Financement sur ressource Etat	4.9	11.8	25.0
ONI, CNSI	...	...	0.0
Identification	...	...	5.0
Operateur	0.0	0.0	20.0
Financement extérieur	17.0	0.0	8.5
EU (audiences foraines)	12.0	0.0	2.3
Banque Mondiale	3.9	0.0	6.2
Japon	0.0	0.0	0.0
Operateur	0.0	0.0	0.0
Autres	1.1	0.0	0.0
Elections	29.0	8.0	36.0
Financement sur ressource Etat	8.0	8.0	16.0
Liste electoral	...	...	8.0
Elections (CEI)	...	...	8.0
Financement extérieur	21.0	0.0	20.0
EU	0.0	0.0	3.9
Banque Mondiale	0.0	0.0	0.0
Japon	0.0	0.0	3.8
Corée du Sud	0.0	0.0	2.5
France	0.0	0.0	0.7
Autres	21.0	0.0	9.1
Reconciliation nationale	0.0	0.0	3.2
Financement sur ressource Etat	0.0	0.0	0.0
Financement extérieur (BAD)	0.0	0.0	3.2
Program d'interventions urgentes	0.0	0.0	20.0
Financement sur ressource Etat (FISDES)	0.0	0.0	3.0
Financement extérieur	0.0	0.0	17.0
Grand total	136.7	75.6	190.9

Sources: Autoritiés ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

Tableau 4. Côte d'Ivoire: Balance des paiements, 2004-08  
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2004	2005	2006	2007	2008
			Est.	Est.	Proj.
Balance commerciale	1,360.1	1,260.1	1,621.8	1,403.7	1,449.9
Exportations, f.à.b.	3,539.9	3,939.6	4,256.5	4,041.8	4,557.7
<i>dont</i> : cacao	1,146.8	1,087.4	1,063.1	1,163.2	1,342.7
pétrole brut et produits pétroliers	660.6	1,034.6	1,374.5	1,389.5	1,573.7
Importations, f.à.b.	-2,179.8	-2,679.5	-2,634.7	-2,638.2	-3,107.8
<i>dont</i> : pétrole brut	-546.6	-836.6	-841.0	-899.1	-1,072.7
Services (net)	-986.9	-995.4	-1,086.2	-1,169.6	-1,262.3
Reçus	531.4	569.0	557.5	540.2	578.8
Revenu des facteurs	100.2	102.2	103.5	103.9	111.9
Autres services	431.2	466.8	454.1	436.3	466.9
Payés	-1,518.3	-1,564.4	-1,643.7	-1,709.8	-1,841.1
Revenu des facteurs	-479.5	-481.8	-519.3	-551.1	-566.5
<i>dont</i> : intérêts dus par l'État	-151.9	-151.5	-132.6	-115.3	-98.8
secteur pétrolier	-27.3	-67.8	-132.0	-96.3	-157.0
Autres services	-1,038.8	-1,082.6	-1,124.4	-1,158.7	-1,274.6
Transferts (nets)	-245.9	-243.9	-259.3	-107.3	-66.2
Privés	-236.7	-232.4	-239.2	-264.0	-244.3
Publics <sup>1/</sup>	-9.2	-11.5	-20.1	156.7	178.1
Compte courant, y/c dons	127.3	20.8	276.4	126.7	121.4
Compte courant, dons n/c	136.5	32.3	296.5	-30.0	-56.7
Compte de capitaux	-500.8	-455.4	-537.9	-322.3	-205.2
Prêts à moyen et à long terme (net)	-287.0	-266.2	-245.4	-200.4	-146.5
Prêts projets	39.0	7.0	12.2	22.5	58.3
Autres prêts bilatéraux et multilatéraux	2.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement dû par l'État	-328.1	-273.2	-257.6	-222.9	-204.8
Autres capitaux (y/c capitaux privés, erreurs & omissions)	149.5	164.5	164.7	173.4	215.9
<i>dont</i> : secteur pétrolier	-363.3	-353.7	-457.1	-295.3	-274.6
<i>dont</i> : titres du gouvernement vendus aux banques regionales	-41.7	-97.0	-201.8	-138.4	-140.8
	1.2	17.4	23.3	69.2	-60.3
	-322.8	-274.1	-278.6	-226.1	-73.4
	76.0	87.6	15.1	0.0	0.0
Solde global	-297.5	-347.0	-246.4	-195.6	-83.8
Financement	297.5	347.0	246.4	195.5	-403.8
Réserves officielles nettes (augmentation -)	-209.1	0.0	-158.2	-74.5	-141.2
Comptes d'opérations	-142.8	47.6	-127.4	-80.1	-130.3
FMI (net)	-66.3	-47.7	-30.8	5.6	-10.9
Décaissements <sup>2/</sup>	0.0	0.0	0.0	29.8	0.0
Remboursement	-66.3	-47.7	-30.8	-24.2	-10.9
Banques commerciales (net)	2.0	-62.2	40.4	3.4	-3.4
Allègement de la dette obtenu	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation nette des arriérés extérieurs (principal et intérêt)	504.6	409.2	364.2	266.6	-259.1
Ecart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	487.6
<b>Pour mémoire</b>					
Solde global (pourcentage du PIB)	-3.6	-4.0	-2.7	-2.1	-0.8
Compte courant, y/c transferts publics (pourcentage du PIB)	1.6	0.2	3.1	1.4	1.2
Balance commerciale (pourcentage du PIB)	16.6	14.6	18.0	15.0	14.4
Exportations de cacao (milliers de tonnes)	1,337	1,306	1,226	1,223	1,299
Prix du cacao à l'exportation, f.à b. (FCFA francs/kg)	802	785	804	898	976
Réserves officielles brutes					
(en mois d'importations de biens et services)	3.1	2.5	2.9	3.1	3.1
Encours d'arriérés non apurés (en fin d'année)	1,064	1,671	2,011	2,295	1,992
exportations de biens et services)					
exportations de biens et services)	13.1	10.2	8.4	8.3	7.2
PIB nominal	8,178	8,621	9,029	9,379	10,103
Taux de change nominal (FCFA/dollar E.U.; moyenne de la période)	528	527	522	479	446

Sources: Autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

<sup>1/</sup> Ce montant peut différer de celui enregistré au budget dû à l'imputation de l'assistance technique et de l'administration.

<sup>2/</sup> Non compris le décaissement AUPC prévu en 2008.

Tableau 5a. Côte d'Ivoire: Situation monétaire agrégée, 2004-08

	2004	2005	2006	2007 Est.	2008 Proj.
(Milliards de francs CFA)					
Avoirs extérieurs nets	641.8	704.0	821.8	892.9	930.3
Banque centrale <sup>1/</sup>	617.8	617.8	776.0	850.5	884.4
Banques	24.0	86.2	45.8	42.4	45.8
Avoirs intérieurs nets	1295.5	1376.9	1473.0	1796.3	1962.1
Crédits nets à l'État <sup>2/ 3/</sup>	343.7	379.3	345.3	430.7	518.8
Banque centrale	284.7	286.7	214.7	193.8	185.7
Banques commerciales	53.4	84.4	117.8	220.0	320.3
Obligations cautionnées	-9.8	-13.6	-13.3	-10.1	-13.3
Caisse d'épargne et des chèques postaux (CNCE)	5.6	8.2	12.8	16.9	12.8
Crédits à l'économie	1173.9	1189.4	1291.0	1531.7	1635.4
Crédits de campagne	70.7	69.8	65.7	96.6	80.3
Autres crédits (y/c obligations cautionnées)	1103.2	1119.5	1225.3	1435.2	1555.1
Autres postes (net) (avoirs: +)	-222.1	-191.7	-163.3	-166.2	-192.0
Masse monétaire	1937.3	2081.0	2294.8	2689.2	2892.4
Circulation fiduciaire hors banques <sup>1/</sup>	671.5	754.1	815.2	896.0	966.1
Dépôts	1255.9	1312.0	1454.4	1755.1	1897.9
Autres dépôts	4.3	6.7	12.4	21.2	15.6
Caisse d'épargne et des chèques postaux (CNCE)	5.6	8.2	12.8	16.9	12.8
<i>Pour mémoire:</i>					
Vitesse de circulation de la monnaie	4.2	4.1	3.9	3.5	3.5
(Variation en pourcentage en début de période de la masse monétaire)					
Avoirs extérieurs nets	11.7	3.2	5.7	3.1	1.4
Avoirs intérieurs nets	-2.2	4.2	4.6	14.1	6.2
Crédits nets à l'État <sup>2/ 3/</sup>	-3.6	1.8	-1.6	3.7	3.3
Banque centrale	-2.8	0.1	-3.5	-0.9	-0.3
Banques commerciales	-0.8	1.6	1.6	4.5	3.7
Crédits à l'économie	4.6	0.8	4.9	10.5	3.9
Masse monétaire	9.5	7.4	10.3	17.2	7.6
(Variation de niveaux par rapport à la fin d'année précédente)					
Avoirs extérieurs nets	207.1	62.2	117.8	71.1	37.4
Avoirs intérieurs nets	-38.3	81.4	96.0	323.3	165.9
Crédits nets à l'État <sup>2/ 3/</sup>	-64.5	35.6	-34.0	85.4	88.0
Banque centrale	-50.0	2.0	-72.0	-20.9	-8.1
Banques commerciales	-14.0	31.0	33.5	102.2	100.3
dont: obligations cautionnées	4.4	-3.8	0.2	3.2	-3.2
Epargne postale (CNCE)	-0.5	2.6	4.6	4.1	-4.1
Crédits à l'économie	80.8	15.5	101.6	240.7	103.6
Masse monétaire	168.8	143.7	213.8	394.4	203.2

Sources: Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO); estimations et prévisions du FMI.

<sup>1/</sup> En août 2005, la BCEAO a changé le calcul des billets en circulation, affectant l'offre de monnaie et les avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale, à partir de décembre 2004.

<sup>2/</sup> N'inclut pas la vente aux non-résidents des créances consolidées de la BCEAO sur l'État.

<sup>3/</sup> Intègre l'utilisation nette des ressources du Fonds.

<sup>4/</sup> Estimations révisées à partir de janvier 2008.

Tableau 5b. Côte d'Ivoire: Situation monétaire de la Banque centrale et des banques commerciales, 2004-08  
(Milliards de francs CFA)

	2004	2005	2006 Est.	2007 Est.	2008 Proj.
<b>BCEAO</b>					
Avoirs extérieurs nets <sup>1/</sup>	617.8	617.8	776.0	850.5	884.4
Avoirs extérieurs bruts	809.1	768.6	888.8	970.9	1,001.3
Position créditrice compte extérieur	807.7	758.5	893.5	979.7	1,010.0
FMI	0.6	9.6	-5.6	-9.4	-9.4
Autres	0.8	0.5	0.8	0.6	0.7
Engagements extérieurs	191.3	150.8	112.8	120.4	116.9
Position débitrice compte extérieur	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
FMI	159.8	110.3	74.7	77.6	80.7
Allocation de DTS	30.2	30.1	28.3	27.2	25.4
Autres	1.3	10.4	9.7	15.6	10.8
Avoirs intérieurs nets	290.0	305.4	226.3	256.5	224.6
Crédits nets à l'État	284.7	286.7	214.7	193.8	185.7
Créances sur l'Etat (hors FMI)	193.9	195.0	172.9	164.1	152.9
Avance statutaire (Article 16)	190.6	190.6	172.9	153.6	142.4
Autres (n/c dette titrisée)	3.3	4.4	0.0	0.0	0.0
Contrepartie nette des ressources du Fonds	166.4	118.7	87.9	92.0	95.1
Dépôts de l'Etat <sup>2/</sup>	75.6	27.0	46.1	62.3	62.3
Créances sur les banques	0.0	9.4	0.4	52.1	30.0
Créances sur les établissements financiers	0.0	0.0	0.9	0.0	0.9
Autres postes nets	5.3	9.3	10.3	10.6	8.0
Masse monétaire	907.8	923.2	1,002.3	1,107.0	1,109.1
Circulation fiduciaire hors banques <sup>3/</sup>	671.5	754.1	815.2	896.0	966.1
Dépôts des banques	232.0	162.5	174.7	189.8	127.4
Autres dépôts	4.3	6.7	12.4	21.2	15.6
<b>Banques commerciales</b>					
Avoirs extérieurs nets	24.0	86.2	45.8	42.4	45.8
Banques et correspondants	67.2	102.0	50.1	20.7	50.1
Autres	-43.2	-15.8	-4.3	21.7	-4.3
Avoirs intérieurs nets	1,231.9	1,225.8	1,408.6	1,712.7	1,852.1
Position nette avec la BCEAO	221.1	142.3	173.8	126.4	97.4
Réserves	232.0	162.5	174.7	189.8	127.4
dont: encaisses	53.2	43.1	54.4	75.2	51.3
Crédits de la BCEAO	0.0	9.1	0.4	52.1	30.0
Crédit net à l'Etat	63.2	97.9	131.2	230.1	333.6
Créances sur l'Etat	277.5	283.3	309.1	423.9	527.4
Dépôts de l'Etat <sup>4/</sup>	214.3	185.4	178.0	193.8	193.8
Crédits à l'économie	1,164.1	1,175.8	1,276.7	1,521.6	1,621.1
Crédits de campagne	70.7	69.8	65.7	96.6	80.3
Crédits ordinaires	1,093.4	1,106.0	1,211.0	1,425.0	1,540.8
Court-terme	810.3	821.2	883.2	1,058.2	1,163.3
Moyen-terme	197.0	214.7	257.8	316.0	325.2
Long-terme	86.1	70.1	70.0	50.9	52.3
Autres postes nets	-216.5	-190.2	-173.2	-165.5	-200.0
Dépôts du secteur privé	1,255.9	1,312.0	1,454.4	1,755.1	1,897.9
<i>Pour mémoire:</i>					
Réserves excédentaires <sup>5/</sup>	136.6	98.2	79.4	...	...

Sources: Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO); estimations et prévisions du FMI.

<sup>1/</sup> En août 2005, la BCEAO a changé le calcul des billets en circulation, affectant l'offre de monnaie et les avoires extérieurs nets de la Banque Centrale, avec effet en Décembre 2004.

<sup>2/</sup> Y compris encaisses du Trésor.

<sup>3/</sup> Hors dépôts des banques et de l'Etat.

<sup>4/</sup> Y compris obligations cautionnées, hors dépôts CNCE.

<sup>5/</sup> Dépôts des banques commerciales à la BCEAO en excès des réserves requises, fin d'année.

Tableau 6. Côte d'Ivoire: Besoin de financement extérieurs, 2004-08  
(Milliards de francs CFA)

	2004	2005	2006 Est.	2007 Est.	2008 Proj.
Besoin de financement extérieur	-31.9	4.5	7.9	-209.0	-724.0
Déficit du compte courant (n/c transferts officiels)	136.5	32.3	296.5	-30.0	-56.7
Amortissement	-328.1	-273.2	-257.6	-222.9	-204.8
<i>dont</i> : gouvernement	-328.1	-273.2	-257.6	-222.9	-204.8
Rachats et remboursements au FMI	-66.3	-47.7	-30.8	-24.2	-10.9
Fonds privés, net (y/c banques commerciales, erreurs et omissions)	-135.8	-163.8	-237.0	-118.5	-62.1
Variations nettes des arriérés extérieurs (principal et intérêts) (+=accumulation)	504.6	409.2	364.2	266.6	-259.1
<i>dont</i> : paiements d'arriérés à la Banque mondiale				-2.5	-223.1
Variations des réserves extérieures nettes, FMI exclu (=-augmentation)	-142.8	47.6	-127.4	-80.1	-130.3
Financement disponible	31.9	-4.5	-7.9	209.0	236.4
Projet	39.0	7.0	12.2	22.5	58.3
Programme	2.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Décaissements du FMI <sup>1/</sup>	0.0	0.0	0.0	29.8	0.0
Transferts officiels	-9.2	-11.5	-20.1	156.7	178.1
Financement au titre de la crise	...	...	0.0	0.0	58.6
<i>dont</i> : DDR	...	...	0.0	0.0	10.9
<i>dont</i> : Élection/identification	...	...	0.0	0.0	28.5
<i>dont</i> : Banque mondiale	...	...	0.0	0.0	21.5
Dons projets et autres transferts (net)	...	...	-20.1	156.7	119.5
Allègement de la dette obtenu	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ecart de financement	0.0	0.0	0.0	-0.1	-487.6
Sources possibles de financement					
FMI AUPC					27.3
Don Banque mondiale d'apurement d'arriérés (50% des arriérés)					112.8
Appuis budgétaires Banque mondiale					60.2
Don d'apurement arriérés BAD (67% des arriérés)					154.0
Appuis budgétaires BAD					27.2
Financement de l'UE pour apurement partiel des arriérés et le service de la dette envers la BEI.					13.6
Financements à rechercher auprès d'autres donateurs et marché intérieur/ UEMOA					92.6

Sources: Autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

<sup>1/</sup> Les ressources du second AUPC ne sont pas incluses.

Tableau 7. Côte d'Ivoire: Stock de la dette extérieure, 2004-08

	2004		2005		2006		2007		2008	
	Encours	Dont: arriérés	Encours	Dont: arriérés	Encours	Dont: arriérés	Encours Est.	Dont: arriérés Est.	Encours Proj.	Dont: arriérés Proj.
(Milliards de francs CFA, fin de période)										
Encours de la dette, y/c arriérés	5,921.5	1,063.9	6,338.8	1,671.1	6,483.8	2,010.7	6,725.4	2,294.8	6,734.0	1,992.4
Multilatéraux (hors BCEAO)	1,833.4	183.0	1,884.3	328.9	1,861.0	430.6	1,875.9	499.6	1,289.7	0.0
FMI <sup>1/</sup>	166.4	0.0	118.7	0.0	87.9	0.0	91.7	0.0	67.5	0.0
Banque mondiale	1,142.2	51.7	1,201.4	127.2	1,209.3	194.6	1,208.8	223.1	944.8	0.0
BAD	440.5	119.4	474.8	184.8	442.3	189.4	451.5	225.3	199.5	0.0
Autres multilatéraux	84.4	11.9	89.5	16.8	121.5	46.6	123.9	51.2	77.8	0.0
BCEAO	17.1	9.9	17.1	15.9	22.9	0.0	18.1	0.0	13.3	0.0
Bilatéraux	2,837.4	707.1	3,125.0	1,113.5	3,225.7	1,340.8	3,410.6	1,520.5	3,466.6	1,653.5
Club de Paris	2,808.7	705.1	3,091.7	1,113.5	3,184.4	1,340.8	3,364.6	1,520.1	3,420.3	1,651.8
Avant date butoir	52.5	10.8	54.0	16.2	57.6	22.0	61.6	26.0	62.0	28.9
Rééchelonnée	1,586.2	256.6	1,705.9	410.2	1,935.9	685.5	2,013.6	763.3	2,059.1	827.5
Après date butoir	1,170.0	437.8	1,331.9	687.1	1,190.9	633.3	1,289.4	730.8	1,299.3	795.5
Hors Club de Paris	28.6	2.0	33.2	0.0	41.3	0.0	46.0	0.4	46.3	1.7
Dette commerciale	1,233.6	163.9	1,312.4	212.8	1,374.2	239.3	1,420.8	274.7	1,397.5	338.9
Club de Londres	1,216.1	149.2	1,293.6	196.1	1,300.9	225.4	1,336.0	260.5	1,356.2	324.7
Autres privés	17.5	14.7	18.8	16.7	73.3	13.9	84.8	14.2	41.3	14.2
(Pourcentage du PIB)										
Encours de la dette, y/c arriérés	72.4	13.0	73.5	19.4	71.8	22.3	71.7	24.5	66.7	19.7
Multilatéraux (hors BCEAO)	22.4	2.2	21.9	3.8	20.6	4.8	20.0	5.3	12.8	0.0
FMI	2.0	0.0	1.4	0.0	1.0	0.0	1.0	0.0	0.7	0.0
Banque mondiale	14.0	0.6	13.9	1.5	13.4	2.2	12.9	2.4	9.4	0.0
BAD	5.4	1.5	5.5	2.1	4.9	2.1	4.8	2.4	2.0	0.0
Autres multilatéraux	1.0	0.1	1.0	0.2	1.3	0.5	1.3	0.5	0.8	0.0
BCEAO	0.2	0.1	0.2	0.2	0.3	0.0	0.2	0.0	0.1	0.0
Bilatéraux	34.7	8.6	36.2	12.9	35.7	14.8	36.4	16.2	34.3	16.4
Club de Paris	34.3	8.6	35.9	12.9	35.3	14.8	35.9	16.2	33.9	16.3
Avant date butoir	0.6	0.1	0.6	0.2	0.6	0.2	0.7	0.3	0.6	0.3
Rééchelonnée	19.4	3.1	19.8	4.8	21.4	7.6	21.5	8.1	20.4	8.2
Après date butoir	14.3	5.4	15.4	8.0	13.2	7.0	13.7	7.8	12.9	7.9
Hors Club de Paris	0.3	0.0	0.4	0.0	0.5	0.0	0.5	0.0	0.5	0.0
Dette commerciale	15.1	2.0	15.2	2.5	15.2	2.7	15.1	2.9	13.8	3.4
Club de Londres	14.9	1.8	15.0	2.3	14.4	2.5	14.2	2.8	13.4	3.2
Autres privés	0.2	0.2	0.2	0.2	0.8	0.2	0.9	0.2	0.4	0.1
<i>Pour mémoire:</i>										
PIB nominal(milliards de FCFA)	8,178	8,178	8,621	8,621	9,029	9,029	9,379	9,379	10,103	10,103

Sources: Autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

<sup>1/</sup> Décaissement projeté au titre AUPC exclu.

Tableau 8. Côte d'Ivoire: Service de la dette extérieure, 2004-08  
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2004		2005		2006		2007		2008						
	Principal	Intérêts	Total												
Service de la dette (prévisionnel)	367.0	143.2	510.2	311.8	129.5	441.4	276.0	120.0	395.9	243.8	124.7	368.5	262.5	96.9	359.4
Multilatéraux (n/c BCEAO)	165.0	39.4	204.4	147.2	31.0	178.2	128.8	26.6	155.4	112.6	37.3	150.0	98.0	16.0	114.1
FMI	66.4	1.0	67.4	47.7	0.7	48.4	30.8	0.5	31.3	25.6	0.4	25.9	24.2	0.4	24.6
Banque mondiale	48.1	19.7	67.9	52.4	15.3	67.7	52.5	13.5	66.0	44.6	15.4	60.0	40.9	8.5	49.4
BAD	41.8	16.5	58.3	37.9	13.0	50.8	35.7	10.5	46.2	34.1	19.4	53.5	26.7	5.4	32.2
Autres multilatéraux	8.7	2.2	10.9	9.3	2.0	11.3	9.8	2.0	11.8	8.3	2.1	10.5	6.2	1.7	7.9
Bilatéraux	188.0	81.5	269.5	150.5	75.6	226.2	133.2	70.9	204.1	117.5	65.4	183.0	76.9	56.0	133.0
Club de Paris	187.8	81.4	269.2	150.2	75.4	225.6	132.2	70.7	202.9	116.0	65.1	181.0	76.0	55.7	131.7
Avant date butoir	5.0	0.9	5.9	4.6	0.9	5.4	4.5	0.8	5.2	3.5	0.6	4.1	2.4	0.4	2.9
Rééchelonnée	94.0	53.6	147.6	52.5	51.2	103.6	41.7	49.6	91.3	30.7	48.1	78.8	18.8	45.4	64.2
Après date butoir	88.8	26.9	115.7	93.1	23.4	116.5	86.1	20.3	106.4	81.8	16.4	98.1	54.8	9.9	64.7
Hors Club de Paris	0.2	0.2	0.3	0.4	0.2	0.6	1.0	0.2	1.2	1.6	0.4	1.9	0.9	0.3	1.3
Dette commerciale	14.0	22.2	36.3	14.1	22.9	37.0	13.9	22.5	36.4	13.6	21.9	35.5	87.5	24.9	112.4
Club de Londres	13.1	21.9	35.0	13.5	22.6	36.2	13.4	22.3	35.7	13.3	21.8	35.1	44.0	20.2	64.2
Autres privés	1.0	0.3	1.3	0.6	0.3	0.9	0.5	0.2	0.6	0.3	0.2	0.5	43.5	4.6	48.2
<i>Pour mémoire:</i>															
En pourcentage du PIB	4.5	1.8	6.2	3.6	1.5	5.1	3.1	1.3	4.4	2.6	1.3	3.9	2.6	1.0	3.6
PIB nominal	8,178	8,178	8,178	8,621	8,621	8,621	9,029	9,029	9,029	9,379	9,379	9,379	10,103.2	10,103.2	10,103.2

Sources: Autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

Tableau 9. Côte d'Ivoire: Indicateurs sur l'aptitude de remboursement au FMI, 2006-13 <sup>1/</sup>

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Projections							
<b>Montant dû sur l'utilisation actuelle des ressources du FMI</b>								
(Millions de DTS)								
Principal	39.1	30.6	28.1	11.7	16.8	32.0	21.1	-
Commissions et intérêts	1.9	2.5	3.2	3.0	2.9	2.3	1.4	1.1
<b>Montant dû sur l'utilisation actuelle et future des ressources du FMI <sup>2/</sup></b>								
(Millions de DTS)								
Principal	39.1	30.6	28.1	11.7	16.8	42.2	41.4	10.2
Commissions et intérêts	1.9	2.5	4.4	4.7	4.6	4.0	2.3	1.2
<b>Montant total dû sur l'utilisation actuelle et future des ressources du FMI <sup>2/</sup></b>								
En millions de DTS	41.0	33.1	32.5	16.4	21.4	46.2	43.7	11.4
En milliards de FCFA	31.5	24.2	21.8	11.0	14.3	30.7	29.0	7.5
En pourcentage des recettes de l'administration centrale	1.9	1.3	1.1	0.5	0.6	1.2	1.1	0.3
En pourcentage des exportations de biens et services	0.7	0.6	0.5	0.2	0.3	0.6	0.5	0.1
En pourcentage du PIB	0.3	0.3	0.2	0.1	0.1	0.2	0.2	0.1
En pourcentage de la quote-part	12.6	10.2	10.0	5.0	6.6	14.2	13.5	3.5
<b>Encours dû <sup>2/</sup></b>								
En millions de DTS	99.7	109.8	122.3	110.6	93.8	51.6	10.2	0.0
En milliards de FCFA	76.7	80.3	82.0	74.1	62.7	34.3	6.7	0.0
En pourcentage des recettes de l'administration centrale	4.6	4.4	4.2	3.5	2.7	1.4	0.2	0.0
En pourcentage des exportations de biens et services	1.8	2.0	1.8	1.6	1.3	0.7	0.1	0.0
En pourcentage du PIB	0.8	0.9	0.8	0.7	0.5	0.3	0.0	0.0
En pourcentage de la quote-part	30.7	33.8	37.6	34.0	28.8	15.9	3.1	0.0
<i>Pour mémoire: (milliards de FCFA)</i>								
Commissions et intérêts, après subventions <sup>3/</sup>	0.6	0.9	2.6	1.9	1.8	1.6	1.3	1.2
PIB nominal (milliards de FCFA)	9,029	9,379	10,103	10,936	11,732	12,705	13,636	14,685
Exportations de biens et services (milliards de FCFA)	4,256	4,042	4,558	4,740	4,901	5,098	5,310	5,604
Recettes de l'administration centrale (milliards de FCFA)	1,672	1,818	1,961	2,146	2,311	2,517	2,710	2,928
Taux de change FCFA/DTS (moyenne de la période)	769	732	671	670	668	665	662	662

Sources: estimations et prévisions du FMI.

<sup>1/</sup> Les montants en FCFA ont été convertis des montants en DTS au taux de change prévu au programme et peuvent différer de ceux enregistrés aux tableaux 3, 4, 6, 7, et 8 qui enregistrent les transactions envers le FMI aux taux de change en vigueur à la BCEAO.

<sup>2/</sup> Y compris le décaissement prévu au titre de AUPC-II d'un montant de 40.650.000 DTS (12.5% de la quote-part) en avril 2008. Toute subvention de l'achat au titre AUPC étant exclue.

<sup>3/</sup> Hypothèse dans laquelle le taux de commission annuel au titre de AUPC est réduit de 0.5% plus tout ajustement pour les commissions différées. Tout subventionnement est sujet à la disponibilité des ressources.

Tableau 10. Côte d'Ivoire: Scénario à moyen terme, 2007-12

	Moyenne 1999-2003	Moyenne 2004-06	2007		2008		2009	2010	2011	2012
			Prog. Rap. No 07/312	Est.	Prog. Rap. No 07/312	Prog.				
(Variations annuelles en pourcentage)										
<b>Secteur réel</b>										
Croissance réelle PIB	-1.2	1.0	1.7	1.6	3.5	2.9	5.1	5.6	6.2	6.3
Croissance réelle par tête	-3.1	-0.6	0.2	0.1	2.0	1.4	3.6	4.1	4.7	4.8
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	2.8	2.6	2.0	1.9	3.0	4.3	2.7	2.7	2.7	2.7
(Pourcentage du PIB)										
<b>Investissement Brut</b>	11.3	10.0	9.7	8.7	12.2	10.4	13.8	15.0	16.0	17.4
Public	3.0	2.9	2.9	2.6	4.0	3.1	4.5	5.2	5.7	6.5
Privé	8.3	7.1	6.9	6.1	8.2	7.4	9.3	9.9	10.3	10.9
<b>Épargne brute intérieure</b>	21.4	19.0	17.8	16.0	18.9	16.8	18.9	18.8	18.7	18.9
Publique	4.8	2.2	3.2	2.8	4.1	2.5	3.9	4.3	4.5	4.3
Privée	16.5	16.9	14.7	13.1	14.8	14.3	15.0	14.6	14.3	14.5
<b>Épargne brute nationale</b>	11.8	11.6	12.0	10.1	13.3	11.6	13.8	13.9	13.9	14.3
Publique	2.0	1.3	3.3	2.1	4.2	2.8	4.0	4.5	4.8	4.8
Privée	9.7	10.2	8.7	8.0	9.1	8.8	9.8	9.4	9.1	9.5
<b>Secteur des finances publiques</b>										
Recettes totales et dons	17.5	18.6	20.8	19.8	21.0	20.7	20.7	20.7	20.8	20.9
Recettes totales	17.0	17.7	19.5	19.4	19.6	19.4	19.6	19.7	19.8	19.9
Dépenses totales	18.9	20.3	20.5	20.7	20.8	21.1	21.4	21.6	22.0	22.9
Solde primaire de base <sup>1/</sup>	2.7	0.6	1.0	0.6	1.3	0.8	1.2	1.4	1.6	1.5
Solde global, y.c. dons, base ordonnancement	-1.3	-1.7	0.3	-0.8	0.2	-0.4	-0.7	-0.9	-1.2	-2.0
(Variations annuelles en pourcentage, base FCFA)										
<b>Secteur Extérieur</b>										
Exportations, f.à b., prix courants	5.3	9.3	-2.4	-5.0	3.0	12.8	4.0	3.4	4.0	4.2
Importations, f.à b., prix courants	2.0	14.4	0.9	0.1	6.2	17.8	6.0	6.4	6.3	7.4
Exportations volume	-0.1	10.2	-0.2	-7.8	1.7	1.6	6.1	5.9	6.4	6.7
Importations volume	-5.8	8.5	1.8	3.9	6.0	4.0	6.9	7.5	7.9	8.5
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
Solde des transactions courantes (y.c. transferts officiels)	0.8	1.6	2.3	1.4	1.1	1.2	0.0	-1.2	-2.1	-3.1
Solde des transactions courantes (hors transferts officiels)	1.5	1.8	0.6	-0.3	0.0	-0.6	-1.4	-2.5	-3.3	-4.4
Reserves brutes (en mois d'importations de biens et services)	3.0	2.8	3.0	3.1	2.9	3.1	3.3	3.3	3.2	3.2
Dette publique extérieure		72.6	71.0	70.1	66.3	66.8	61.2	57.0	52.7	50.1
<i>Pour mémoire</i>										
PIB nominal	7,774	8,610	9,496	9,379	10,215	10,103	10,936	11,732	12,705	13,636
Taux de change nominal (FCFA/dollar E.U., moyenne annuelle)	666.4	525.5	488.5	478.6	482.2	445.9	444.0	440.7	436.3	431.7
PIB nominal à prix courant	11.8	16.4	19.4	19.6	21.2	22.7	24.6	26.6	29.1	31.6
Population (en millions)	17.0	18.2	18.8	18.8	19.0	19.0	19.3	19.6	19.9	20.2
Croissance de la population (en pourcentage)	1.9	1.6	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
PIB nominal par tête	456.8	473.4	506.5	500.2	536.7	530.9	566.2	598.3	638.4	675.1
PIB par tête (dollars E.U.)	691.5	900.9	1,036.7	1,045.2	1,113.1	1,190.4	1,275.2	1,357.8	1,463.2	1,563.9
<b>Hypothèses <sup>2/</sup></b>										
Prix pétrole brut (WEO) (US\$ par baril)	24.9	51.8	63.8	71.1	68.8	95.5	94.5	93.3	92.8	92.5
Production pétrole brut (millions de barils)	7.6	14.8	17.4	17.4	23.6	18.9	26.1	26.0	29.0	28.2
Cacao Fève prix mondial (WEO) (US\$ par kg)	1.3	1.56	1.60	1.96	1.59	2.20	2.10	2.00	1.92	1.83
Production cacao (milliers de tonnes)	1,257.9	1,363.0	1,334.7	1,225.6	1,374.8	1,301.6	1,353.6	1,407.8	1,464.1	1,522.6
Indice de production des secteurs secondaires et tertiaire <sup>3/</sup>	92.4	88.2	90.3	89.5	92.9	92.0	95.8	101.2	107.2	114.2
PIB par tête (dollars E.U.)	669.0	525.5	488.5	478.6	482.2	445.9	444.0	440.7	436.3	431.7

Sources: Autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.  
Note: pas d'hypothèse sur des programmes PPTE/IADM

<sup>1/</sup> Défini comme étant les recettes totales moins les dépenses totales, hors intérêts et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

<sup>2/</sup> Sur la base des projections des prix du pétrole et des marchandises et taux de change des Perspectives de l'économie mondiale Printemps 2008.

<sup>3/</sup> En termes réels et en pourcentage du niveau de 1999.

Tableau 11. Côte d'Ivoire: Indicateurs de viabilité financière du secteur bancaire, 2001-07

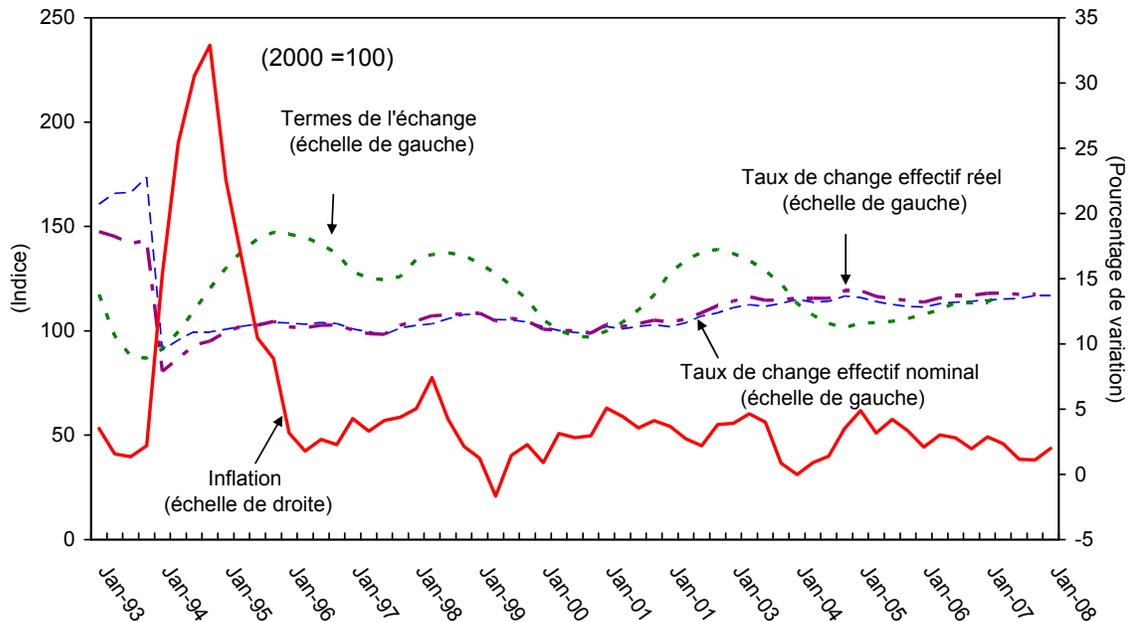
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Sept-07 <sup>3/</sup>
	(Pourcentage; fin de période)						
Niveau suffisant de fonds propres							
Ratio de fonds propres/avoirs pondérés en fonction des risques	13.0	12.5	15.7	17.0	13.7	12.4	12.1
Pourcentage de banques > ou = à 10	66.7	75.0	62.5	50.0	50.0	44.4	33.3
Pourcentage de banques < 10 et > 6	6.7	18.8	31.3	37.5	25.0	27.8	33.3
Pourcentage de banques < 6% minimum	26.7	6.3	6.3	12.5	25.0	27.8	33.3
Fonds propres (patrimoine)/avoirs <sup>2/</sup>	7.2	8.3	9.7	9.4	8.8	8.9	6.6
Qualité des avoirs							
Total prêts/total avoirs	67.5	67.0	65.4	68.0	66.2	66.1	56.6
Prêts non performants (NPLs)							
NPLs/total prêts	19.3	21.3	25.1	26.2	21.0	20.0	17.7 <sup>3/</sup>
NPLs/provisions nettes/total prêts	5.8	6.7	8.7	10.4	4.4	3.3	4.1
	70.1	68.5	65.4	60.5	79.0	83.7	83.9
Gestion							
Personnel/recettes	22.2	22.2	22.8	20.5	21.3	23.0	...
Dépenses hors intérêts/recettes	30.8	29.3	31.0	32.9	25.0	26.4	...
Profits et rentabilité							
Revenu net (milliards FCFA)	-3.7	5.9	4.5	8.1	3.2	15.0	...
Rendement des avoirs	-0.3	0.4	0.6	0.6	0.3	1.1	...
Rendement des actifs nets	-2.7	4.5	3.0	5.1	2.3	10.0	...
Ecart de taux d'intérêt (points de pourcentage)	6.7	7.6	7.9	7.8	7.7	7.9	...
Liquidité							
Avoirs liquides/total avoirs	35.8	42.9	43.5	44.9	43.2	44.7	46.7
Avoirs liquides/engagements à court terme	62.1	71.8	80.6	87.5	84.8	85.4	93.7
Prêts/dépôts	106.6	91.4	87.3	90.8	88.7	88.2	72.0
Avoirs liquidtes/total dépôts	54.8	57.3	57.0	58.9	54.7	59.1	59.51
<i>Pour mémoire:</i>							
Côte d'Ivoire							
Nombre d'établissements financiers (y/c nonbancaires)	...	...	20	18	19	20	21
Part totale des avoirs de l'UEMOA	...	...	32.0	31.3	29.5	...	...
UEMOA							
Nombre d'établissements financiers (y/c nonbancaires)	...	86	87	93	114	116	...
Ratio de fonds propres/avoirs pondérés en fonction des risques	...	11.7	10.6	11.4	11.8	...	...
NPLs/total prêts	...	20.0	19.7	20.7	19.8	...	...
Taux d'approvisionnement	...	65.9	67.7	61.1	66.8	...	...

Sources: BCEAO, Commission bancaire, APBEF-CI; estimations du FMI

<sup>1/</sup> A titre provisoire.<sup>2/</sup> Ensemble des fonds propres nets divisés par l'ensemble des avoirs du secteur bancaire.<sup>3/</sup> Chiffres de décembre 2007.

de l'échange favorables, l'excédent du compte extérieur courant a chuté d'environ 3,1% du PIB en 2006 à 1,4 % en 2007, car les volumes des exportations de pétrole et de cacao ont baissé et les volumes d'importations ont progressé plus rapidement que le PIB réel.

Côte d'Ivoire: Taux de change effectifs réels, terms de l'échange, et inflation; jan. 1993-déc. 2008



Sources: FMI, Information Notice System (INS), et Perspectives de l'économie mondiale.

Tableau 1 du texte. Côte d'Ivoire: Récapitulatif des principaux indicateurs économiques (Pourcentage)

	2004	2005	2006	2007 Est.	2008 Proj.	2009-12 Proj. moyenne
Croissance du PIB réel	1.6	1.8	-0.3	1.6	2.9	5.8
Croissance du PIB réel par tête	0.1	0.0	-1.8	0.1	1.4	4.3
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	1.5	3.9	2.5	1.9	4.3	2.7
Solde budgétaire global (dons exclus)/PIB	-2.6	-2.8	-2.4	-1.3	-1.7	-2.2
Solde primaire de base/PIB 1/	0.9	0.4	0.3	0.6	0.8	1.4
Encours de la dette extérieure et intérieure/PIB	86.0	87.4	85.7	83.6	78.3	67.3
dont: arriérés	19.4	25.1	27.7	27.4	21.3	16.7
Solde des transactions courantes (transferts officiels inclus)/PIB	1.6	0.2	3.1	1.4	1.2	-1.6

Sources: autorités ivoiriennes; et estimations et prévisions des services du FMI.

1/ Recettes totales (dons exclus) moins dépenses totales hors intérêts et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

Abidjan, le 20 mars 2008

Monsieur Dominique Strauss-Kahn  
Directeur Général  
Fonds monétaire international  
Washington DC, 20431

Monsieur le Directeur Général,

1. Depuis la signature le 4 mars 2007 de l'Accord Politique de Ouagadougou entre le Président de la République et le Secrétaire Général des Forces Nouvelles, des progrès significatifs ont été réalisés dans le processus de sortie de crise. Nous avons entamé la réunification du pays et le redéploiement de l'administration est en cours, notamment l'installation des autorités préfectorales dans les zones Centre, Nord et Ouest (CNO). Nous avons également initié le programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire (PNR/RC), ainsi que l'unification de l'Armée. L'identification des populations en vue des élections a démarré avec la relance des audiences foraines. Ces progrès ont été réalisés dans un contexte politique difficile, marqué par de nombreuses revendications sociales. Le Gouvernement est déterminé à achever rapidement la réunification du territoire et à mettre en œuvre les autres volets de la feuille de route, en vue d'aboutir à des élections libres, démocratiques et transparentes, prévues pour fin juin 2008. L'appui de la communauté internationale, notamment à travers l'Assistance d'Urgence Post-Conflict (AUPC) approuvée par le Conseil d'Administration du FMI en août dernier, est crucial durant cette période charnière.

2. Le Gouvernement a mis en place l'essentiel des mesures prévues dans le cadre du programme appuyé par l'AUPC de l'année 2007. Il a ainsi entamé le retour aux procédures normales d'exécution budgétaire et la communication régulière des états d'exécution budgétaires et des flux physiques et financiers dans les secteurs clés du café/cacao et du pétrole, ce qui a contribué à accroître la transparence et la bonne gouvernance. En outre, des efforts considérables ont été fournis pour normaliser les relations financières avec les institutions financières multilatérales, notamment par le paiement de notre part dans l'apurement des arriérés envers la Banque mondiale (achevé à fin février 2008) et celui envers la Banque Africaine de Développement, attendu pour avril 2008.

3. Avec le soutien de la communauté internationale, le Gouvernement entend s'appuyer sur les acquis, pour poursuivre les politiques visant à consolider la réconciliation nationale, relancer durablement la croissance économique, améliorer les conditions sociales et réduire la pauvreté. A cet effet, nous entendons garantir la libre circulation des personnes, des biens et des services, et renforcer les capacités des administrations publiques sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, nous restons déterminés à lutter fermement contre la fraude, la permissivité et la corruption à tous les niveaux, et à renforcer l'état de droit et le système judiciaire.

4. Le Mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint, décrit les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme pour 2007 et spécifie les objectifs et les politiques économiques et financières pour 2008. Pour appuyer la mise en œuvre du programme, le Gouvernement sollicite—comme envisagé dans notre lettre d'intention du 12 juin 2007—une assistance additionnelle dans le cadre du programme AUPC du FMI, également d'un montant de 40,65 millions de DTS, soit l'équivalent de 12,5% de notre quote-part. Nous espérons vivement que la Côte d'Ivoire bénéficiera à nouveau d'une subvention sur le taux d'intérêt.

5. Face à l'évolution du rythme d'exécution des dépenses observées à fin septembre 2007, nous avons pris, dans le courant du dernier trimestre, des mesures visant à sauvegarder les objectifs pour 2007, notamment en restreignant les dépenses récurrentes non prioritaires et en favorisant les dépenses sociales et d'investissement. Nous avons accéléré la préparation du budget 2008 qui a été promulgué avant fin 2007, et a commencé à être exécuté selon les procédures normales. Nous avons également entrepris des démarches pour renforcer la transparence dans l'exécution du budget 2008.. Le Gouvernement a accéléré la mise en œuvre de nouvelles mesures structurelles qui doivent sauvegarder les recettes de l'État provenant du secteur de l'énergie.

6. Notre politique budgétaire en 2008 reflète les exigences d'une année charnière pour la sortie de crise et la réunification du pays. L'objectif est de capter rapidement et pleinement les dividendes de la paix et d'en faire bénéficier la population. Le Budget 2008 vise à mieux mobiliser les recettes par une plus grande efficacité des régies financières, leur réinstallation rapide dans les zones CNO et la lutte contre la fraude et la corruption. Il vise d'autre part, à favoriser les dépenses pour les secteurs de l'éducation et de la santé et la réhabilitation des infrastructures de base, y compris des administrations dans les zones CNO. La prise en compte de ces priorités s'accompagnera d'une réduction des dépenses non prioritaires, y compris les dépenses de souveraineté et les primes de front, étant donné le retour de la paix et la normalisation dans le pays. Enfin, le Budget 2008 appuie les programmes de sortie de crise avec des dotations budgétaires appropriées, en tenant compte des contributions des partenaires extérieurs.

7. En 2008, le Gouvernement entend consolider les progrès déjà faits en matière de transparence de la gestion des ressources publiques. Il envisage également d'achever des études et audits et d'adopter des plans d'actions dans les domaines de la gestion des finances publiques, de la réforme des secteurs café/cacao, le coton et l'énergie. L'adoption de ces plans d'actions, d'ici mi-2008 pour les secteurs café cacao, coton et énergie et d'ici le troisième trimestre 2008, pour la gestion des finances publiques, jettera les bases pour des réformes plus approfondies, mettant toujours l'accent sur la transparence et la bonne gouvernance.

8. Nous espérons que notre programme pour 2008, appuyé par l'AUPC, constituera une base solide pour entamer des discussions sur un futur programme triennal qui pourrait être soutenu par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) du FMI et permettre à la Côte d'Ivoire d'atteindre le point de décision dans le cadre de

l'Initiative pour les Pays Pauvres Très endettés (PPTE) renforcée, pendant le troisième trimestre de l'année 2008. A cet égard, le Gouvernement prévoit adopter avant fin septembre 2008, son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

9. Le Gouvernement consultera le FMI en ce qui concerne la mise en œuvre du programme et des politiques économiques inscrites dans le MPEF. Il transmettra au FMI toutes les informations requises pour le suivi de la mise en œuvre du programme, conformément à la politique du FMI, relative à de telles consultations.

10. Les autorités ivoiriennes souhaitent rendre accessible au public la présente lettre, le MPEF ci-joint, le Protocole d'accord technique ci-joint, ainsi que le rapport des services du FMI afférent à la requête de l'AUPC. Nous autorisons par la présente leur publication et affichage sur le site Internet du FMI, suite à l'approbation par le Conseil d'administration du FMI.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de notre très haute considération.

/s/

Charles Koffi Diby  
Ministre de l'Économie et des Finances

/s/

Guillaume Kigbafori Soro  
Premier Ministre

Annexes : - Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF)  
- Protocole d'accord technique (PAT)

## Mémoire de politiques économiques et financières – Mars 2008

### I. INTRODUCTION

1. La crise que vit la Côte d'Ivoire depuis 1999 et qui en 2002 a conduit à sa partition a eu de graves conséquences socioéconomiques pour le pays. Cependant le 4 mars 2007 à Ouagadougou, un accord historique issu du dialogue direct entre le Président de la République et les Forces Nouvelles a créé l'espoir d'une résolution définitive de la crise. Le Gouvernement issu de cet accord a initié un processus de réunification, qui est aujourd'hui en bonne voie mais reste cependant fragile. Il a la ferme intention de tout mettre en œuvre pour que la Côte d'Ivoire retrouve la trajectoire de développement qui était la sienne avant que n'éclate la crise. Il considère également qu'une croissance soutenue dont les fruits sont équitablement répartis renforcera l'unité nationale.

2. **Le Gouvernement est déterminé à continuer à mettre en œuvre la feuille de route de l'Accord Politique de Ouagadougou (APO) et des Accords Complémentaires de novembre 2007.** Les objectifs généraux de l'Accord sont la restauration de l'autorité de l'État et de la sécurité sur l'ensemble du territoire, l'identification des populations et l'organisation d'élections démocratiques, libres et transparentes au plus tard à fin juin 2008. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement continuera la mise en œuvre des programmes liés à la sortie de crise et de relance économique et sociale, pour lesquels il cherche l'appui de la communauté internationale. Il apprécie le fait que l'approbation de l'Assistance d'urgence post-conflit du FMI en août 2007 a ouvert des perspectives pour un retour des institutions financières internationales et pour un allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE que la Côte d'Ivoire était sur le point d'obtenir juste avant le début de la crise.

3. **Les politiques économiques envisagées pour 2008 visent à compléter et renforcer les acquis du programme pour 2007, notamment en matière d'amélioration des finances publiques, de transparence, et de réponse aux besoins de sortie de crise.** En appui de ce programme, le Gouvernement demande la poursuite de l'Assistance d'urgence post-conflit (AUPC). Il espère que son programme sur la période 2007-2008, appuyé par l'AUPC, constituera une base solide pour entamer des discussions sur un futur programme triennal qui pourrait être soutenu par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) du FMI et permettre à la Côte d'Ivoire d'atteindre le point de décision dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée, pendant le troisième trimestre 2008.

4. **Les programmes de sortie de crise ont connu un début de mise en œuvre encourageant.** Concernant l'identification et la préparation des élections, les audiences foraines ont démarré en septembre dernier et se déroulent sans incident. La reconstitution des registres d'état civil a commencé et l'opérateur technique qui procédera aux opérations d'identification et d'enrôlement électoral a été choisi. La liste électorale de 2000 a été distribuée à tous les partis politiques pour avis. Le redéploiement de l'administration dans les zones CNO progresse. Tous les préfets, sous-préfets et secrétaires généraux de préfecture ont

rejoint leurs postes et les trois quarts des 24000 fonctionnaires qui avaient dû quitter les zones CNO se sont redéployés. La rentrée scolaire 2007/08 a débuté normalement sur l'ensemble du territoire. Les administrations fiscales et financières ont été ré-ouvertes dans un certain nombre d'agglomérations des zones CNO et le paiement sur place des soldes et des pensions de fonctionnaires a repris. L'État a financé toutes ces opérations presque exclusivement sur ses ressources propres.

## II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE

5. **L'économie a relativement bien résisté à la crise depuis 2004 et grâce au processus de réunification, la reprise s'est poursuivie en 2007.** Malgré la forte diminution de la production pétrolière en 2007, la croissance a atteint 1½ % comme initialement prévu. L'augmentation rapide de la production pétrolière avait largement soutenue la croissance du PIB global jusqu'en 2006, et la diminution de 2007 est essentiellement due à des problèmes techniques du champ Baobab qui ont limité la production à 17,5 millions de barils, contre 22,2 millions en 2006. La relative bonne performance de l'économie en 2007 s'explique par l'effet conjugué de la bonne tenue des secteurs des télécommunications, du transport et du commerce, et de la reprise du bâtiment et des travaux publics et de l'agroalimentaire, et en dépit d'un déficit hydrique au premier semestre qui a affecté négativement l'agriculture d'exportation. Pour la première fois depuis 1999, l'investissement privé a connu une forte croissance, après une baisse cumulative de plus de 30 % en termes réels depuis 1999.

6. **L'inflation est restée modérée en 2007.** En moyenne annuelle, elle est ressortie à 1,9% contre 2,5% en 2006. Toutefois, certains produits de base (comme le riz, le lait, l'huile et la farine) ont subi des augmentations importantes dues en grande partie à la flambée des prix alimentaires mondiaux. Afin d'atténuer l'impact de ces hausses, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures, notamment la suspension du droit d'entrée sur le blé, et a engagé des concertations avec le secteur privé afin d'améliorer l'offre de ces denrées et de limiter l'impact sur les prix des produits sensibles. Les taux de change effectifs nominaux et réels se sont appréciés en 2007 en raison de la dépréciation du dollar par rapport à l'euro.

7. **L'excédent de la balance extérieure courante en 2007 s'établit à 1,4 % du PIB, contre 3 % en 2006.** Cette relative détérioration est en partie expliquée par une baisse des exportations de pétrole, et une baisse plus importante que prévu des exportations de produits pétroliers et de cacao, malgré l'évolution favorable des prix à l'exportation. Les importations sont restées stables en valeur, reflétant une diminution des prix unitaires moyens, compensées par une légère augmentation en volume. Le déficit du compte de capital s'est légèrement amélioré à cause des entrées de capitaux privés mais reste élevé en raison de la rareté des financements extérieurs. Le déficit global de la balance des paiements est estimé à 1,3 % du PIB, contre 2,6 % en 2006, et a été financé par un niveau encore élevé d'accumulation d'arriérés, malgré la reprise du paiement du service courant de la dette envers la Banque mondiale et la BAD.

### III. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME EN 2007

8. **La performance budgétaire a été moins bonne que prévu tant au niveau du solde primaire de base que de la composition des dépenses.** Les principaux objectifs budgétaires pour la première moitié de 2007 ont été globalement atteints. Cependant, au cours du troisième trimestre des pressions se sont manifestées au niveau des dépenses salariales et de fonctionnement. Pour endiguer ces tendances et rester proche des objectifs du programme, le Gouvernement a pris, au courant du dernier trimestre, des mesures correctives, notamment le gel des dépenses récurrentes non essentielles, au profit des dépenses d'investissement, et le report à 2008 d'une partie des indemnités salariales accordées.

9. **Les dispositions prises ont permis d'atteindre un excédent du solde primaire de base de 0,6 % du PIB, contre 1 % dans le programme.** La mobilisation de recettes a été légèrement en dessous de l'objectif du programme, malgré la bonne tenue de l'impôt sur les revenus et salaires, du Droit Unique de Sortie et de la TVA, qui a en partie compensé une moins-value au niveau des recettes sur les produits pétroliers. L'objectif pour les Droits Uniques de Sortie sur le cacao a été atteint, mais du fait de retards dans les exportations, le Gouvernement a eu recours à la collecte par avance d'une partie de ces droits (60 milliards de FCFA, ou ½ % du PIB) à un coût financier de 7%. Les dépenses de fonctionnement des institutions nationales (notamment les dépenses de souveraineté) et les primes de front aux Forces de Défense et de Sécurité (FDS) ont dépassé leurs niveaux prévus au budget. Pour les dépenses salariales, le Gouvernement a été contraint d'attribuer des indemnités de logement aux instituteurs et d'intégrer les « nouvelles recrues de 2002 » dans la masse salariale régulière de l'armée. L'ensemble de ces dépassements s'élevant à 0,8 % du PIB ont été presque compensés par des dépenses de sortie de crise en dessous des objectifs. Par ailleurs, le Gouvernement a utilisé un tiers des recettes obtenues au titre du dédommagement des déchets toxiques (0,3 % du PIB) pour indemniser les victimes et mettre en œuvre les projets de prévention, et a conservé le reste pour les dépenses prévues dans ce cadre en 2008 et 2009.

10. **Des efforts considérables ont été faits au niveau du service de la dette publique tant extérieure qu'intérieure.** Malgré la situation financière difficile et une moins-value au niveau de l'appui extérieur pour les programmes de sortie de crise, la Côte d'Ivoire a réussi depuis juillet 2007 à rester à jour dans ses obligations courantes au titre de la dette vis-à-vis de la Banque mondiale et de la BAD, et de la quasi-totalité des autres créanciers multilatéraux. Face aux besoins du secteur privé et pour appuyer la reprise économique, le Gouvernement a remboursé un montant substantiel des arriérés vis-à-vis de ses fournisseurs intérieurs (y compris au titre des subventions pour les écoles privées), d'un montant équivalent à 1 % du PIB de plus que prévu. Confronté au double défi de régulariser ses relations avec les fournisseurs intérieurs et de préparer l'apurement des arriérés envers la Banque mondiale, le Gouvernement a cherché des financements sur les marchés financiers intérieur et régional. Les montants levés par émission de titres publics—un total équivalent à 2 % du PIB en 2007—n'ont pas été suffisants pour pouvoir payer la Banque mondiale

comme prévu, et le Gouvernement a dû recourir, en début 2008, à un placement privé d'obligations en FCFA à des taux d'intérêt relativement élevés. S'ajoutant aux recettes propres, ces financements ont permis de régler entièrement les arriérés envers la Banque mondiale en janvier et février 2008.

**11. Les réformes structurelles budgétaires dans le programme ont connu des progrès en 2007.** Au niveau des indicateurs structurels (cf. tableau 3), les avances du Trésor ont diminué, toutefois moins fortement que prévu. Du fait des difficultés de trésorerie, la pratique du paiement des DUS par avance et avec décote a continué contrairement à l'objectif du programme. Les états d'exécution budgétaire, analysant les dépenses par nature, fonction et administration/nature pour les trois premiers trimestres de 2007 ont été transmis au Conseil des Ministres un peu plus tard que prévu.

**12. De bon progrès ont été réalisés au niveau d'autres mesures structurelles (voir Encadrés 1–3).** Les critères de départ à la retraite des enseignants et de tous les fonctionnaires ont été modifiés avec l'élimination de la règle imposant le départ à la retraite après 30 années de service. L'augmentation de l'âge de départ à la retraite de 55 à 60 ans – prévue pour 2008– est envisagée par étapes : une augmentation de 55 à 57 ans pour laquelle la décision sera prise au quatrième trimestre 2008 pour être effective à partir de janvier 2009 et de 57 à 60 ans à partir de janvier 2011. Le Gouvernement a considérablement accéléré la préparation du budget 2008, qui a été promulgué le 28 décembre 2007 et mis en exécution dès le 4 janvier 2008. Le Code des marchés publics –qui vise à garantir les règles de transparence et de concurrence dans la gestion des marchés, est opérationnel. Au niveau des réformes fiscales, les services fiscaux ont étendu l'application de la facture normalisée, accéléré le remboursement des crédits de TVA et réduit l'encours grâce à la nouvelle procédure introduite en 2006. Dans le domaine des douanes, le Gouvernement a amélioré le contrôle des flux de transit à destination et en provenance des pays limitrophes et a introduit une nouvelle version du système informatique douanier (SYDAM-World).

**13. Le système bancaire affiche de meilleurs résultats depuis 2004, mais présente aussi des faiblesses liées à la crise de 2002 ou de nature structurelle.** Depuis mars 2007, deux banques ont repris leurs activités dans les zones CNO. Le ratio des créances en souffrance dans le total des créances a diminué de 26 % en 2004 à 21,0 % à fin 2006, puis à 17,7% à fin 2007. Sous l'autorité de la Commission bancaire de l'UMOA, des progrès ont été accomplis au cours des derniers mois dans la recapitalisation de 4 des 9 banques qui présentaient des besoins en fonds propres à fin 2006. Toutefois, 6 banques sont encore sous surveillance rapprochée de la Commission. De plus, la BCEAO a décidé d'augmenter (de 1 à 5 milliards de FCFA) le capital social minimum pour les banques, applicable au premier janvier 2008 pour les nouvelles banques, tandis que les anciennes disposent de trois (3) ans pour s'y conformer. S'agissant de la BNI, certains ratios prudentiels se sont améliorés en 2007, principalement suite à la titrisation et la cession avec décote au début de l'année 2007 de certaines créances sur l'État. Cependant, l'État continue de peser lourd dans le bilan de la BNI, avec 67 % des dépôts et 69 % des prêts à fin septembre 2007. Pour remédier aux

difficultés du secteur de la micro finance qui connaît un taux de créances en souffrance élevé depuis 2002, le Gouvernement a préparé une Stratégie Nationale de la Micro finance (SNM).

14. **Des progrès ont été enregistrés dans l'amélioration de la transparence et de la gouvernance de la filière café-cacao.** Le Comité d'examen et de suivi des projets et programmes des secteurs café-cacao («Comité café-cacao») a communiqué au Conseil des Ministres, les montants des prélèvements parafiscaux et leurs emplois, ainsi que les états d'exécution budgétaires semestriels des structures (ARCC, FRC, BCC et FDPCC). Le Comité a vu ses attributions élargies pour inclure non seulement la gestion des fonds « FDPCC-investissement » et « Réserve de prudence », mais aussi celle du Fonds d'investissement en milieu rural (FIMR) et des autres fonds d'investissement (sacherie et— depuis décembre 2007— le Fonds de relance caféière). Ce comité a désormais la charge de vérifier que toutes les opérations financées par ces fonds sont en conformité avec le Code des marchés publics. Par ailleurs, le montant total des prélèvements parafiscaux a été réduit de 2,65 FCFA/kg depuis la campagne 2007-08, et les termes de références d'une étude visant à élaborer une stratégie pour le secteur ont été adoptés. L'étude sera lancée en mars 2008.

15. **Dans le secteur de l'énergie, des mesures visant à accroître la transparence et l'efficacité ont été mises en œuvre.** Les audits financés par la Banque mondiale sur l'extraction de pétrole/gaz ainsi que sur le raffinage et le stockage des produits pétroliers ont été achevés. L'audit sur le sous-secteur de l'électricité a été entamé et le rapport devrait être disponible avant fin-mars 2008. Le Gouvernement a également confirmé son adhésion à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives et a lancé le processus national, notamment en créant, en février 2008, le Conseil National qui a formulé son plan d'action et son règlement intérieur. En outre, le Gouvernement a amélioré la transparence des flux physiques et financiers dans le secteur avec des rapports trimestriels détaillés au Conseil des Ministres. Dans le sous-secteur de l'électricité, le Gouvernement a appliqué le protocole de compensation de mars 2007 entre la CIE et l'État, concernant l'encours des dettes et créances croisées du secteur, liées aux consommations de gaz et d'électricité à fin 2006. Cependant, de nouveaux arriérés croisés se sont accumulés en 2007. L'augmentation des tarifs moyens d'électricité prévue pour fin août 2007 a dû être reportée à cause du climat social difficile à cette période. De plus, des retards accusés dans les investissements d'entretien et d'extension du réseau ainsi que la fraude ont conduit à d'importantes pertes techniques et non techniques. Il en résulte que le rendement global du réseau est passé de 86 % en 2000 à 76 % en 2007.

#### IV. LE PROGRAMME POUR 2008

16. **Les objectifs du Gouvernement pour 2008 sont similaires à ceux de 2007,** à savoir, rétablir les conditions d'une croissance durable et une confiance induite par une plus grande stabilité politique et une meilleure gouvernance et transparence dans la gestion des secteurs clés. Ces objectifs s'appuient sur les progrès accomplis à ce jour dans le cadre du programme post-conflit. Dans ce contexte, le taux de croissance économique devrait approcher 3 % en 2008, soit le double du taux de 2007, aidé notamment par le dynamisme du

secteur secondaire, l'amélioration des prix à l'exportation et un léger rattrapage de la production de pétrole et gaz.

**17. La politique budgétaire pour 2008 vise à poursuivre la consolidation des finances publiques, tout en répondant aux besoins post-conflit, dans un contexte de perspectives de financement extérieur assez modérées.** Le programme pour 2008 reflète en grande partie le Budget 2008 adopté fin décembre dernier. Toutefois, plusieurs développements—notamment ceux liés aux Accords Complémentaires de Ouagadougou et une contrainte financière globale plus stricte que prévu—ont nécessité des ajustements dans le cadrage budgétaire pour 2008 (tant au niveau des dépenses que des recettes), qui ont été approuvés par le Conseil des Ministres.

**18. Le cadrage budgétaire pour 2008 envisage un excédent primaire de base de 0,8 % du PIB.** Cet effort, associé à une mobilisation de ressources intérieures et extérieures, devrait permettre de normaliser les relations financières avec la Banque mondiale et la BAD et d'entamer ce processus avec les créanciers bilatéraux. La part des dépenses allouées aux programmes de sortie de crise et à la réhabilitation des secteurs sociaux et des infrastructures de base sera fortement augmentée en 2008.

**19. Les recettes du programme budgétaire de 2008 devraient s'élever à 19,4 % du PIB en 2008, soit un effort fiscal de 1/3 % du PIB** (hors recettes de dédommagements des déchets toxiques et hors recettes de pétrole et gaz). Les efforts de collecte se concentreront sur :

- La mobilisation des recettes fiscales dans les zones CNO à travers la réouverture de tous les postes de douanes et des principaux Centres d'Impôts dans ces zones au cours du premier trimestre 2008, avec un impact estimé pour 2008 de 0,2 % du PIB.
- L'amélioration de la collecte de TVA et l'extension de son assiette de manière à mieux couvrir le secteur informel, notamment à travers un contrôle plus rigoureux de l'utilisation de la facture normalisée. Les procédures administratives pour le traitement des dossiers de remboursement de crédit de TVA aux entreprises seront accélérées davantage, et l'encours des crédits de TVA validés et en attente de remboursement ne dépassera pas 7 milliards de FCFA durant 2008 (par rapport à l'encours de 9 milliards de FCFA à fin 2007).
- La mise en œuvre du mécanisme de fixation automatique des prix des produits pétroliers en combinaison avec une révision de leurs niveaux et structures à partir de début juillet 2008. La hausse des prix à la pompe à cette date—la première depuis 2005—devrait assurer une contribution de ces produits aux recettes fiscales au moins à hauteur de 1,2 % du PIB (par rapport à la moyenne de 2005-2007 de 1 % du PIB) (voir paragraphe 31).
- Une plus grande contribution aux recettes de l'État par la compagnie nationale de pétrole (PETROCI) dont les recettes provenant des contrats de partage sont allées de pair

avec la forte hausse des prix du secteur depuis 2004 (impact sur les recettes de 0,2 % du PIB en 2008).

**20. Les dépenses primaires de base s'élèveront à 18,6 % du PIB en 2008 (contre 18,0 % en 2007), et seront marquées par une réorientation vers les dépenses de sortie de crise, sociales et des infrastructures de base.** La masse salariale sera stabilisée en termes de part dans le PIB, à 6,3/4% du PIB, soit à 687 milliards de FCFA . Celle-ci inclura l'impact en année pleine des indemnités de logement pour les instituteurs et d'autres indemnités accordées au personnel de santé (19 milliards de FCFA), ainsi que de l'incorporation dans l'armée et la police nationale d'un certain nombre de militaires des Forces Nouvelles) (12,5 milliards de FCFA)]. Le Gouvernement entend strictement limiter le recrutement de nouveaux fonctionnaires à 10.009 en 2008, principalement dans les secteurs de l'éducation et de la santé où les déficits sont les plus grands. Tenant compte des reports à 2009 estimés à 4241, le recrutement net des fonctionnaires s'élèvera à 5768 en 2008. Le Gouvernement entend strictement limiter les dépenses salariales des institutions publiques à 33 milliards de FCFA (le niveau réalisé en 2006), à travers un contrôle renforcé des approvisionnements mensuels à chacune des institutions, conformes aux dotations budgétaires. Le Gouvernement est conscient que la hausse de la masse salariale,— tout en répondant aux besoins de sortie de crise — n'est pas soutenable et qu'une stratégie de réforme de la fonction publique sera nécessaire pour ramener la Côte d'Ivoire vers les critères de convergence de l'UEMOA.

**21. Au niveau des dépenses de fonctionnement, le Gouvernement entend réduire les dépenses non essentielles, afin d'assurer des dotations adéquates pour les secteurs sociaux.** Le programme budgétaire pour 2008 vise à augmenter les dépenses sociales (éducation, santé, et autres dépenses que nous avons définies comme «pro-pauvres» dans le PAT) à 5.6 % du PIB en 2008, contre 5,4 % en 2007. A cet effet, les dépenses de fonctionnement des institutions nationales («dépenses de souveraineté») seront limitées à 48,6 milliards de FCFA (contre 69,1 milliards de FCFA en 2007); les subventions en gaz au secteur de l'électricité seront réduites à 20 milliards de FCFA (accompagnées d'une augmentation des tarifs); et les dépenses d'abonnement et les frais de déplacement seront mieux maîtrisées en continuant de sensibiliser les entités publiques aux efforts d'économie et de responsabilité. De plus, le Gouvernement a décidé de ne plus payer de nouvelles primes de front à l'exception des sommes dues sur les périodes antérieures et des allocations forfaitaires liées au regroupement des ex-combattants. Les paiements prévus à ce titre sont limités à 37 milliards de FCFA contre 40 milliards de FCFA en 2007. Ces paiements seront effectués par les services du Trésor sur les sites de regroupement des soldats sur la base d'effectifs vérifiés qui feront l'objet de rapprochement par rapport aux paiements des primes passées. Par ailleurs, le Gouvernement arrêtera toute pratique de compensation des dépenses par des recettes fiscales, améliorera le contrôle des affectations des recettes via la SIR aux dépenses de carburant des Forces de Défense et de Sécurité et évitera également recourir à des avances sur recettes fiscales.

22. **Les dépenses liées à la sortie de crise s'élèveront à un total de 1,9 % du PIB,** dont 0,8 % du PIB pris en charge par les partenaires extérieurs. Elles concernent :

- PNR/RC : le Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire continue de travailler à la réinsertion sociale et économique des ex-combattants démobilisés des FN et des milices dites d'auto-défense. La Banque mondiale finance un programme du même type mais plus large, visant tous les jeunes à risque et les communautés les plus affectées par la crise.
- L'unification de l'armée sous l'égide du Centre de Commandement Intégré (CCI) comprend la réintégration d'une partie des FN et la refondation de l'armée de Côte d'Ivoire.
- Le service civique, institution qui a existé par le passé, a pour objectif d'apprendre aux jeunes ayant eu accès au maniement des armes, un métier générateur de revenus dans un délai assez court, tout en leur apportant une éducation civique. Le programme vise à favoriser 40.000 jeunes dont la moitié en 2008.
- Le redéploiement de l'administration sur l'ensemble du territoire se poursuit et est accompagné de la réhabilitation des bâtiments et des édifices publics. Après le redéploiement dans les zones CNO de 18.900 fonctionnaires dont 12.000 enseignants en 2005-07, le Gouvernement entend redéployer les 5.600 restants avant août 2008. En ce qui concerne les 5.000 volontaires qui ont assuré l'enseignement et certains soins de santé dans les zones CNO pendant la crise, le Gouvernement entend faire passer un concours à ceux qui remplissent les conditions d'accès et de compétence en vue de les intégrer dans la fonction publique. Pour l'ensemble des agents redéployés, le Gouvernement entend verser des primes de réinstallation et d'incitation (dont 4 milliards de FCFA restent à payer en 2008).
- L'identification des populations pour l'octroi de cartes d'identité et l'élaboration des listes électorales se poursuit, en vue des élections présidentielles au plus tard fin juin 2008. Suite aux audiences foraines en cours, le processus d'identification qui s'effectuera durant le premier semestre 2008, a été confié à un opérateur technique. L'enrôlement sur les listes électorales et la tenue des élections seront coordonnés et supervisés par la Commission Électorale Indépendante (CEI).
- Le programme d'interventions urgentes, financé principalement par les partenaires extérieurs, vise des actions à impact immédiat sur les populations affectées par la crise, à travers notamment des micro-projets, l'aide alimentaire et la fourniture d'intrants agricoles et la remise en état des infrastructures de base.

23. **Les dépenses d'investissement s'élèveront à 3,1 % du PIB en 2008 contre 2,6 % en 2007.** La priorité sera donnée à la réhabilitation des services administratifs, des secteurs sociaux et des infrastructures de base. C'est pourquoi le transfert de la capitale politique à

Yamoussoukro, bien qu'important pour la réunification du pays, sera ralenti et recevra une dotation de 15 milliards de FCFA (contre 25 milliards de FCFA estimés pour 2007).

### **Réforme du secteur financier**

24. **Les efforts visant à renforcer le système bancaire seront poursuivis.** Le Gouvernement continuera d'appuyer les efforts déployés par la Commission Bancaire de l'UMOA pour s'assurer que les banques ivoiriennes se conforment aux ratios prudentiels et appliquent ses recommandations. En particulier, les 7 banques sous-capitalisées —dont 4 ont été convoquées en décembre 2007 pour audition à la Commission Bancaire— sont invitées à présenter un plan réaliste de recapitalisation d'ici à fin mars 2008. S'agissant de la BNI, le Gouvernement a entamé un audit financier et opérationnel externe ainsi qu'une étude stratégique sur le rôle de la BNI dans le financement de l'économie (et utilisera les résultats prévus pour mi-2008), en vue de prendre des mesures appropriées. Il entamera également une restructuration en profondeur du secteur de la microfinance, basée sur la Stratégie Nationale de Micro finance (SNM). Un nouveau cadre juridique, visant le transfert partiel de l'autorité de surveillance de la *Direction de la Microfinance* à la BCEAO pour les principales structures de microfinance a été adopté par les instances communautaires et sera intégré dans le dispositif juridique et réglementaire national en 2008.

25. **Les réformes des institutions publiques d'épargne seront poursuivies.** S'agissant de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE), un audit des comptes et du système d'information a été menée fin 2007, avec comme objectif in fine, de rétablir son équilibre financier et d'éliminer les subventions de l'État. S'agissant de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), dont la branche retraite est structurellement déficitaire, une évaluation actuarielle a été réalisée et des propositions de réforme en vue de rétablir l'équilibre financier à moyen terme ont été formulées. En outre, le Gouvernement entend régler sa dette vis-à-vis de la CNPS, selon la convention de restructuration et de titrisation signé en décembre 2007.

### **Gouvernance, transparence et réformes structurelles**

26. **Le Gouvernement réitère sa détermination à placer la bonne gouvernance et la transparence en matière de gestion des ressources publiques au cœur de son programme économique et des réformes structurelles.** Il s'engage à lutter contre la fraude, la corruption et l'impunité, à renforcer l'état de droit, et à rétablir un climat économique et un cadre réglementaire propices à l'activité économique. Les actions décrites ci-dessous aideront à préparer un programme qui pourrait être appuyé par la FRPC. Les indicateurs structurels dans le programme AUPC sont décrits dans le tableau 2 ; de plus, le programme incorpore des mesures de réforme dans plusieurs d'autres domaines.

## Réformes budgétaires

27. **Le Gouvernement poursuit la mise en œuvre des plans d'actions des administrations fiscales ainsi que les réformes en matière de finances publiques.** Il entend adopter, avant la fin du troisième trimestre 2008, un plan de réformes à moyen terme de la gestion des finances publiques, basé sur les conclusions de la mission PEMFAR entreprise conjointement par la Banque mondiale, la BAD, le FMI et l'Union Européenne en novembre 2007.

28. **Le Gouvernement entend renforcer l'administration fiscale, notamment par la mise en œuvre de plans d'action de lutte contre la fraude.** Les autorités entendent intensifier l'usage de la facture normalisée, lutter contre l'économie souterraine et la concurrence déloyale, notamment à l'aide des brigades d'enquête et améliorer le contrôle au niveau des autres impôts.

- Au niveau des douanes, le Gouvernement entend améliorer le contrôle des exportations de produits pétroliers vers le Mali et le Burkina Faso, ainsi que les importations de produits non originaires de la CEDEAO en provenance de ces deux pays par voie terrestre, afin d'éviter leur vente frauduleuse en Côte d'Ivoire.
- Au niveau de la taxation des produits pétroliers, l'audit indépendant sur la mise à la consommation des produits pétroliers aux distributeurs à Vridi et à Yamoussoukro, et sur les recettes fiscales y afférentes, sera finalisé au plus tard fin mars 2008. Un plan d'actions basé sur ses recommandations sera adopté au plus tard mi mai 2008 et sa mise en œuvre débutera avant fin mai 2008.
- Le Gouvernement a sollicité une mission d'assistance technique du FMI, qui a démarré début mars 2008, en vue de faire le diagnostic de l'administration douanière. Il a demandé une assistance technique similaire pour l'administration des impôts. Le Gouvernement entend également évaluer, avant fin juin 2008, avec l'assistance technique du FMI, l'ensemble des exonérations fiscales — afin de déboucher sur des recommandations visant leur élimination progressive.
- Au niveau du contrôle et du suivi des régies financières et des sociétés d'État, le nombre de missions d'audits effectuées par l'Inspection Générale des Finances (IGF) et la Direction des Participations et de la Privatisation (DPP) sera accru, en conformité avec les programmes de travail annuels y afférents. S'agissant des sociétés d'État gérant d'importantes ressources publiques, le Gouvernement entend lancer d'ici fin mai 2008 des audits comptables et financiers externes de la PETROCI et du Port Autonome d'Abidjan.

29. **Les systèmes de gestion des finances publiques et de comptabilité seront pleinement exploités pour assurer le suivi et la transparence de l'exécution du budget.** À cet égard, les actions suivantes seront engagées pour 2008 :

- Établir, pour la plupart des lignes budgétaires des administrations, des dotations mensuelles pour le fonctionnement et trimestrielles pour les investissements, en fonction des prévisions des ressources pour la période, et les faire respecter strictement.
- Établir et communiquer trimestriellement —dans un délai maximum de 45 jours— en Conseil des Ministres les états d'exécution du budget (recettes et dépenses) et les rendre publics. Ces états présenteront les dépenses classées par nature, fonction, et administration/nature, tel que spécifié dans le PAT. Ces rapports intégreront l'information sur les paiements, au moyen de l'harmonisation des classifications de SIGFiP et d'ASTER, à partir de mi-mai 2008.
- Réduire l'utilisation des procédures d'avances du Trésor à 120 milliards de FCFA, soit 15 % des dépenses (hors salaires, dépenses financées sur ressources extérieures et service de la dette et régies). Les dépenses par avances seront régularisées chaque trimestre, avec un délai de deux mois.
- Procéder à des audits semestriels indépendants des dépenses au titre des programmes liés à la sortie de crise (voir paragraphe 22), le premier audit portant sur l'année 2007 sera finalisé avant fin juillet 2008.
- Faire l'état des délais dans le circuit de la dépense (DAAF, Contrôle financier) observés pendant le premier semestre de 2008 (avant mi-juillet 2008) afin d'accélérer le processus d'exécution des dépenses.
- Renforcer le rôle de pilotage du Comité de trésorerie, où siège entre autres le représentant du Premier Ministre. Les plans de trésorerie mensuels seront régulièrement actualisés en tenant compte des niveaux d'exécution budgétaire des mois précédents.
- Afin de renforcer la confiance du secteur privé, le Gouvernement finalisera — avant fin mars 2008 — un inventaire du stock des arriérés intérieurs à fin 2007 et adoptera — en concertation avec le secteur privé — un plan d'apurement y compris par titrisation avant fin mai 2008. Le Gouvernement évitera de nouveaux arriérés intérieurs (soit des ordonnancements non payés pendant plus de 90 jours) et limitera le stock «flottant» à 190 milliards de FCFA, comme défini dans le PAT.
- Soumettre à la Chambre des comptes les avant-projets de lois de règlements des exercices 2005 et 2006 avant fin juin 2008, et celui de 2007 avant fin septembre 2008.

30. **Le Gouvernement entend initier la réforme de la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État (CGRAE), afin de résoudre le déficit structurel (½ % du PIB en 2007).** A cet effet, il a entamé un audit organisationnel, juridique, opérationnel et financier, ainsi qu'une étude actuarielle, et une revue du cadre législatif et réglementaire de la gestion des pensions civiles et militaires des fonctionnaires et agents de l'État. Ces trois études seront finalisées avant fin avril 2008.

## Secteur de l'Énergie

31. **Le Gouvernement est déterminé à poursuivre ses efforts de transparence et de réforme du secteur**, à travers notamment le «Comité pétrole», dont le mandat est élargi au suivi des audits et de la mise en œuvre de leurs recommandations. En particulier, il entend :

- Continuer à communiquer chaque trimestre au Conseil des Ministres, dans un délai de 45 jours — et rendre disponible au public — un rapport analytique (y compris un ensemble de tableaux cohérents comme définis dans le PAT) sur (i) les flux physiques, financiers et fiscaux du sous secteur du pétrole brut et du gaz ; (ii) la production, l'exportation et la mise à la consommation et la taxation des produits pétroliers ; et (iii) la production, les coûts et les flux financiers dans le sous-secteur électricité.
- Préparer et commencer la mise en œuvre d'un plan d'actions – avant fin mai 2008 – pour l'amélioration de la gestion de ce secteur, sur la base des recommandations des audits techniques, financiers, et opérationnels des trois sous-secteurs (effectués en 2007 et en début 2008), en concertation avec les services de la Banque mondiale.
- Poursuivre les démarches déjà entamées pour se conformer au cadre de validation de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE). Suite à l'établissement du Conseil National chargé de la mise en œuvre de l'ITIE, les rapports conformes aux procédures et normes de l'ITIE sur les flux physiques et financiers provenant des industries extractives seront produits et publiés avant fin septembre 2008 pour l'année 2006, et avant fin décembre 2008 pour l'année 2007.
- Mettre en œuvre le mécanisme de fixation automatique des prix des produits pétroliers et rapprocher les prix à la pompe des prix mondiaux impliquant (une hausse moyenne d'au moins 50 FCFA par litre) à partir de début juillet 2008. Le mécanisme de prix est basé sur la parité des prix à l'importation (PPI) et incorpore une marge de sécurité temporaire de 15 FCFA par litre qui permettra d'absorber en partie l'impact sur les prix à la pompe d'une hausse des prix mondiaux. Au moment de la mise en œuvre du mécanisme, le niveau de la Taxe Spécifique sur les Produits Pétroliers de chaque produit sera fixé de manière à assurer des revenus fiscaux adéquats. Par ailleurs, en vue d'une meilleure efficacité, le Gouvernement envisage de continuer à réduire le « coefficient de protection k » dans la structure des prix pour 2008 ; il sera ramené de 6% à 5% avant fin juin 2008.
- Régulariser, avant fin-mars 2008, les dettes et créances croisées de l'État et du secteur de l'électricité liées aux consommations de gaz et électricité durant l'année 2007. Le Gouvernement paiera mensuellement dès février 2008 la consommation en électricité des administrations publiques sur l'ensemble du pays. Parallèlement, la CIE paiera régulièrement à l'État, les revenus correspondant à la part État de sa consommation en gaz.
- Poursuivre l'amélioration de la viabilité financière du secteur de l'électricité. Pour cela, une augmentation de 10% des prix intérieurs de l'électricité a été mise en œuvre le 1<sup>er</sup>

février 2008 pour les entreprises et le sera à partir du 1<sup>er</sup> mars 2008 pour les consommations de basse tension (sauf pour les ménages à revenus modestes). Le Gouvernement poursuivra les discussions avec les pays auxquels il fournit de l'électricité afin d'arriver à des prix qui reflètent mieux l'évolution des coûts mondiaux de l'énergie. En outre, des efforts seront entrepris par les acteurs du secteur, afin de limiter les pertes techniques et non techniques (dus essentiellement à la fraude). A cet égard, la CIE a initié récemment des mesures techniques de contrôle qui seront amplifiées et poursuivies en 2008.

### **Secteur du café-cacao et du coton**

**32. Les réformes déjà engagées ont pour objectifs de relever le revenu du producteur, d'améliorer le système de commercialisation et d'assurer un suivi efficace du secteur par le Gouvernement, le « Comité café-cacao » et les différentes structures de la filière.** En 2008, les actions suivantes sont prévues :

- Élaborer et adopter une nouvelle stratégie globale pour le secteur avec l'aide des partenaires extérieurs, sur la base des études et audits existants, avant fin juillet 2008. Cette stratégie envisagera des solutions permettant d'accroître le prix au producteur et de réduire le pouvoir d'oligopsonne des exportateurs.
- Communiquer chaque trimestre au Conseil des Ministres dans un délai de 45 jours—et rendre disponible au public—un rapport analytique sur le recouvrement et l'emploi des prélèvements parafiscaux et sur les soldes des comptes bancaires des fonds d'investissement (FIMR, FDPCC-investissement, Réserve de prudence, Sacherie et relance caféière). Communiquer chaque semestre au Conseil des Ministres dans un délai de 45 jours des informations sur le recouvrement des prélèvements parafiscaux pour le fonctionnement de l'ARCC, du FRC, de la BCC et du FDPCC ainsi que les états d'exécution des budgets de ces structures. Le Gouvernement veillera à la publication des budgets de l'exercice 2008 avant fin mars 2008 ainsi que des extraits de comptes certifiés des quatre structures avant fin mars 2008 pour l'exercice de 2006 et avant fin août 2008 pour l'exercice de 2007.
- Réduire les prélèvements parafiscaux de 5,5 FCFA/kg pour la campagne 2008-09.

**33. Le Gouvernement a entrepris une restructuration du secteur du coton, gravement touché par la crise et la baisse des cours mondiaux. Cette stratégie,** qui est appuyée par l'Union Européenne vise notamment à apurer les arriérés au niveau de la filière et à renforcer le principal égreneur, la CIDT. Une politique sectorielle sera adoptée d'ici fin juin 2008 et un plan d'actions pour le redressement de la filière sera mis en œuvre en vue d'améliorer durablement la compétitivité de la production cotonnière.

### **Les réformes commerciales et autres**

**34. Le Gouvernement poursuivra ses efforts visant la mise en place d'un Tarif extérieur commun (TEC) des pays de la CEDEAO et favorisant la libre circulation des**

**marchandises et l'intégration régionale.** Parallèlement et afin de maintenir un accès préférentiel au marché européen et d'améliorer la compétitivité de la Côte d'Ivoire, le Gouvernement recherchera la conclusion d'un Accord de partenariat économique (APE) incluant un phasage approprié du démantèlement tarifaire sur 80 % des produits importés de l'Union européenne.

35. **Le Gouvernement est conscient des difficultés et faiblesses du système judiciaire.** Il entend préparer un plan de réforme avec l'appui de partenaires extérieurs, afin d'améliorer l'efficacité et l'équité du système judiciaire, la formation des juges et l'accès du public à la justice.

### **Secteur social et processus d'élaboration du DSRP**

36. **Le Gouvernement a la ferme volonté d'inverser la détérioration de la situation sociale causée par les années de crise.** Le taux de pauvreté a atteint 43% en 2006, selon les estimations de la Banque mondiale. L'Indice de Développement Humain a diminué pour situer la Côte d'Ivoire au 163ème rang mondial sur 177 pays, et les services sociaux et sanitaires se sont dégradés, surtout dans les zones CNO.

37. **Dans le domaine social, la politique du Gouvernement mettra l'accent sur la réhabilitation des écoles et du système sanitaire.** A cet effet, il a augmenté la part relative des dotations budgétaires de ces secteurs, et entend développer des stratégies à plus long terme. Les mesures à mettre en œuvre sont les suivantes :

- Reprendre les transferts de crédits vers l'ensemble des unités de gestion de crédit déconcentrées dans les zones CNO, dès la réinstallation de ces services administratifs.
- Continuer la réhabilitation des écoles et d'autres établissements d'enseignement et de recherche et, finaliser les processus de redéploiement des enseignants. Le Gouvernement poursuivra également la réintégration des enfants-soldats dans le système éducatif et la fourniture de matériels scolaires de base aux écoles. Il entend intégrer les enseignants bénévoles qui auront passé avec succès le concours de recrutement comme fonctionnaire. A plus long terme le Gouvernement développera des programmes de nature à augmenter le taux de scolarisation et à faire de l'école un facteur de renforcement de la paix.
- Continuer la réhabilitation des établissements sanitaires, notamment les dispensaires, les maternités et les centres de formation des infirmiers. Les programmes de vaccination des enfants et des femmes enceintes, ainsi que les campagnes d'éducation des familles ont repris. Après le redéploiement de 1290 nouveaux cadres supérieurs de la santé en 2007, le Gouvernement continuera à combler le déficit en personnel de santé (estimé à 2500 à fin 2007) en fonction de la disponibilité en nouveaux diplômés, dont 700 seront recrutés en 2008. Pour le plus long terme, le Gouvernement a élaboré le Plan national de développement sanitaire (PNDS) qui détermine les objectifs d'amélioration de la santé en rapport avec les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

38. **Le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) sera achevé au plus tard à fin septembre 2008.** Un atelier de lancement du processus de finalisation du DSRP s'est tenu en décembre 2007. L'élaboration de ce document se fera sous le contrôle d'un Comité de supervision du DSRP, placé sous l'autorité du Premier Ministre et présidé par le Ministre en charge du Plan et du Développement. Une enquête sur le niveau et les conditions de vie des ménages sera menée sur l'ensemble du territoire de janvier à juin 2008, ainsi que les consultations des populations. Un rapport d'étape faisant le point sur les travaux déjà réalisés sera produit en mars 2008. Les ressources nécessaires à la préparation du DSRP sont en train d'être mobilisées auprès des bailleurs, notamment l'UE, la BAD et le PNUD.

### **Financement du programme et dette extérieure**

39. **La Côte d'Ivoire entend normaliser les relations financières avec ses partenaires extérieurs et obtenir des appuis budgétaires pour le financement du programme.** A fin février 2008, la Côte d'Ivoire a fini d'apurer la moitié des arriérés envers la Banque mondiale. L'autre moitié des arriérés devrait être apurée par la Banque mondiale sous forme d'un Don en appui d'un programme de Gouvernance et de Relance Économique («EGRG»), moyennant un crédit relais. Pour la BAD, il a été convenu d'apurer les arriérés avant fin avril 2008 dans le cadre de sa Facilité pour les États Fragiles, avec sa contribution (de deux tiers) et celle de la Côte d'Ivoire (d'un tiers). Le Gouvernement restera à jour de ses échéances courantes envers les autres créanciers multilatéraux et il entamera des pourparlers avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), afin d'arriver à un accord sur l'apurement des arriérés. Il poursuit également les discussions avec les créanciers du Club de Paris, les autres créanciers officiels bilatéraux et ceux du Club de Londres, afin de réconcilier les chiffres sur la dette, en vue d'une restructuration ultérieure selon les mécanismes d'allègement de dette dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM).

40. Tenant compte de l'excédent primaire de base, du financement extérieur net identifié, et des financements sur le marché financier de l'UEMOA déjà prévu au budget, l'écart de financement résiduel en 2008 s'élève à environ 90 milliards de FCFA. Afin de combler celui-ci, le Gouvernement entend faire un recours supplémentaire au marché financier de l'UEMOA (voir ¶45).

### **Développement des capacités, et assistance technique**

41. **La Côte d'Ivoire continuera de renforcer ses capacités administratives dans un certain nombre de domaines, notamment ceux affectés par la crise.** Dans ce cadre, le Gouvernement espère bénéficier d'une assistance du FMI en 2008 pour: (i) renforcer l'administration des impôts et des douanes; (ii) réévaluer le système de taxation des produits pétroliers; (iii) examiner les exonérations fiscales; et (iv) mettre en œuvre des réformes dans la gestion des finances publiques, suite à la mission portant sur la gestion des dépenses

publiques et la responsabilité financière (PEMFAR) entreprise en novembre 2007, par la Banque mondiale, avec l'appui du FMI, de la BAD et de l'Union Européenne.

## V. SUIVI DU PROGRAMME

42. **Les résultats de l'exécution du programme 2008 seront suivis au travers de mesures préalables et d'indicateurs quantitatifs et structurels (tableaux 1 et 2).** La définition de ces indicateurs, les facteurs d'ajustement pour tout soutien budgétaire supplémentaire et pour les revenus du pétrole et du gaz ainsi que les données à communiquer, sont énoncés dans le PAT.

43. **Pour veiller à la bonne exécution du programme économique, le Gouvernement a renforcé plusieurs comités interministériels.** La mise en œuvre du programme pour 2008 est sous la supervision globale du «Comité technique de pilotage du programme post-conflit» qui coordonnera également le travail des comités interministériels spécifiques, en étroite collaboration avec le cabinet du Premier Ministre. Il s'agit du : «Comité pétrole», «Comité café/cacao», «Comité DSRP», «Comité interministériel des matières premières», et «Comité TOFE». Le «Comité de pilotage des réformes économiques et structurelles» sous l'égide du Premier Ministre, sera réactivé dans la perspective d'un futur programme appuyé par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC). Le Gouvernement a également renforcé la structure de suivi des appuis extérieurs, afin d'améliorer la coordination et la disponibilité des informations sur les projets financés par les bailleurs. Par ailleurs, il renforcera la supervision des nouveaux endettements extérieurs pour l'ensemble des administrations et entreprises publiques.

44. Le Gouvernement fera une large diffusion du MPEF, au sein du Conseil des Ministres, des administrations et auprès du public en général.

45. Pendant la durée du programme, le Gouvernement s'engage à s'abstenir de contracter des emprunts extérieurs non concessionnels tels que ceux spécifiés dans le PAT (tableau 1). Le Gouvernement s'engage à émettre des titres par appel d'offres et adjudication, et à consulter les services du FMI, pour tout nouvel emprunt sur le marché intérieur ou de l'UEMOA, qui dépasse 30 milliards de FCFA. Il s'engage également à ne pas introduire ou intensifier des restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, introduire des pratiques de taux de change multiples, conclure tous accords bilatéraux de paiement qui ne seraient pas conformes à l'article VIII des Statuts du FMI, imposer ou intensifier toute restriction aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements. En outre, les autorités, en consultation avec les services du FMI, s'engagent à adopter toutes nouvelles mesures financières ou structurelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour la réussite du programme.

/s/

Charles Koffi Diby

Ministre de l'Économie et des Finances

Tableau 1 - Côte d'Ivoire - Indicateurs quantitatifs, Programme AUPC 2007-08, milliards de FCFA<sup>1</sup>

	2007		2008		Sept. Prog.	Oct. Prog.	Nov. Prog.	Déc. Prog.	Jan. Prog.	Févr. Prog.	Mars Prog.	Avril Prog.	Mai Prog.	Juin Prog.	Juillet Prog.	Août Prog.	Sept. Prog.	Oct. Prog.	Nov. Prog.	Déc. Prog.	
	2007		2008																		
	Est.	Est.	Est.	Est.																	
<b>Indicateurs quantitatifs</b>																					
Plancher pour la solde primaire budgétaire de base 2/																					
Plancher pour les dépenses sociales (éducation et santé) 3/																					
Plancher pour le remboursement caisse net (+) des arriérés de paiement intérieurs de l'Etat 4/																					
Financement inférieur net (y/c les titres UEMOA) 5/																					
Plafond pour les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels 6/																					
<i>Pour mémoire :</i>																					
Plafond pour le stock des arriérés de paiement extérieurs 7/																					
Multilatéraux																					
Bilatéraux et commerciaux																					
Recettes budgétaires de l'Etat																					
Masse salariale de l'Etat																					
Dépenses liées à la sortie de crise (hors primes de front)																					
Dont : financées sur ressources extérieures																					
Dont : financées sur ressources intérieures																					
Appui budgétaire extérieur (dons et prêts)																					
Recettes de la production de pétrole/gaz, y compris PETROCI																					
Dont : PETROCI																					
Dépenses primaires de base hors salaires, dépenses liées à la sortie de crise financées par l'extérieur et prestations sociales																					

1/ Variation cumulée à compter du début de l'année, sauf indication contraire. Voir Protocole d'accord technique (PAT) pour des définitions détaillées des ajustements.

2/ Différence entre les recettes budgétaires de l'Etat (hors dons) et les dépenses totales et prêts nets, hors paiements d'intérêts et hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures, hors recettes nettes liées au dédommagement pour les déchets toxiques.

3/ Comprend les dépenses relatives à la santé et l'éducation, telles que définies par la codification du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFP); voir tableau 1 du PAT.

4/ Encours des arriérés de paiement tels que définis dans le PAT.

5/ Indicateur quantitatif pour 2008 (chiffres pour 2007 ne sont indiqués qu'à titre comparatif) s'appliquant à l'émission par l'Etat de tout instrument en FCFA à des créanciers intérieurs ou sur les marchés financiers de l'UEMOA et d'emprunts intérieurs qui sont définis comme étant le montant brut des emprunts intérieurs moins les remboursements. Au cas où l'appui budgétaire extérieur pour les programmes de sortie de crise est inférieur au montant programmé, le plafond sera ajusté à la hausse d'autant jusqu'à un maximum de 30 milliard de FCFA.

6/ Indicateur continu s'appliquant aux emprunts extérieurs non-concessionnels tel que défini dans le PAT. Le plafond ne s'applique pas aux crédits commerciaux normaux liés à des opérations d'importations et ayant une échéance de moins d'un an, aux accords de rééchelonnement, aux prêts de la BOAD jusqu'à hauteur de l'équivalent de 30 millions de \$EU, aux tranches des ressources du FMI, aux émissions d'emprunts en FCFA par adjudication sur les marchés financiers de l'UEMOA, à un éventuel crédit relais qui pourrait être obtenu pour financer la part de la Cote d'Ivoire pour apurer ses arriérés vis-à-vis de la BAD, en anticipation d'un éventuel appui budgétaire de la BAD (voir PAT).

7/ Y compris dette extérieure à la BCEAO. Les arriérés de paiement extérieurs sont définis comme la somme des échéances sur dette extérieure exigibles, mais non payées sur l'encours des dettes extérieures contractées ou garanties par l'Etat.

Tableau 2. Côte d'Ivoire : Actions Préalables et Indicateurs Structurels, AUPC 2008	
Mesure	Échéance
<b>Actions préalables</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption par le Gouvernement du Budget 2008 en conformité avec les objectifs du programme.</li> </ul>	<p>Effectué</p> <p>(Budget 2008 adopté le 28 décembre 2007 ; adoption des révisions en conformité avec le programme prévue pour fin mars 2008)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation des tarifs de l'électricité de 10% en moyenne pondérée.</li> </ul>	<p>Effectué (1<sup>er</sup> février, 2008 pour les entreprises; 1<sup>er</sup> mars 2008 pour les consommations de basse tension (exceptés ceux à revenus modestes))</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Communication aux services du FMI, de l'exécution budgétaire pour 2007 (sous la forme du Tableau des Opérations Financières de l'État –TOFE, et des tableaux de bord). Communication des états d'exécution budgétaire. (voir indicateur structurel ci-dessous).</li> </ul>	<p>Attendu pour fin mars 2008</p>
<b>Indicateurs structurels :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Limitation de l'utilisation des procédures d'avances en ramenant leur montant à moins de 120 milliards de FCFA sur l'ensemble des dotations du Budget 2008 (hors dépenses financées sur ressources extérieures, hors salaires et hors service de la dette). Élimination de la pratique du Droit Unique de Sortie (DUS) par avance et avec décote sur le café/cacao.</li> </ul>	<p>A partir de mars 2008</p> <p>(indicateur continu)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Communication trimestrielle dans un délai maximum de 45 jours en Conseil des Ministres, des états d'exécution du budget (recettes et dépenses) et publication. Ces états présenteront les dépenses classées par nature, fonction, et administration/nature, tel que spécifié dans le PAT. A partir du deuxième trimestre, ces rapports intégreront l'information sur les paiements.</li> </ul>	<p>Indicateur trimestriel</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption par le Gouvernement d'un plan d'apurement des arriérés intérieurs (stock à fin 2007) sur la période 2008-10. Réduction caisse nette des arriérés intérieurs de 15 milliards de FCFA en 2008 (voir tableau 1), y compris un montant de 5 milliards pour le secteur de l'eau.</li> </ul>	<p>Fin mai 2008</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre du mécanisme de fixation automatique des prix des produits pétroliers selon le principe de la parité des prix à l'importation (PPI) et réduire le coefficient k de 6% à 5%.</li> </ul>	<p>A partir de juillet 2008</p>

Tableau 3: Indicateurs structurels du programme, AUPC 2007		
Mesure	Échéance	État
<b>Indicateurs structurels</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Éliminer la pratique du paiement du Droit Unique de sortie (DUS) par avance et avec décote sur le café-cacao. (indicateur structurel continu).</li> </ul>	A partir du premier mai 2007.	Non observé.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Limiter l'utilisation des procédures d'avances (avances, ordres de paiements, autres procédures exceptionnelles) en ramenant leur montant à moins de 160 milliards de FCFA sur l'ensemble des dotations du Budget 2007 (hors dépenses financées sur ressources extérieures, hors salaires et hors service de la dette) déduction faite des dépenses exécutées jusqu'à l'adoption du Budget 2007. (indicateur structurel continu).</li> </ul>	À partir de l'adoption du Budget 2007	Non observé (avances ont été limitées à 190 milliards de FCFA).
<ul style="list-style-type: none"> <li>Communiquer en Conseil des Ministres et rendre public, dans le mois suivant la fin de chaque trimestre, un rapport sur l'exécution budgétaire (recettes et dépenses), présentant les dépenses classées par nature, fonction, et administration/nature (dotation, engagement et ordonnancement). A partir d'avril 2008, ces rapports intégreront l'information sur les paiements (voir le PAT).</li> </ul>	À partir du 31 août 2007 (pour la situation cumulée à la fin du 2 <sup>ème</sup> trimestre).	Effectué (avec retard).
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en vigueur le mécanisme de fixation automatique des prix des produits pétroliers.</li> </ul>	31 Décembre 2007	Reporté début juillet 2008.

<b>Encadré 1. Côte d'Ivoire : Mesures budgétaires structurelles, programme 2007<sup>3</sup></b>		
<b>Mesure</b>	<b>Échéance</b>	<b>État</b>
<b>Budget</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Fixer le calendrier de préparation du budget 2008 et communiquer aux ministères la lettre de cadrage budgétaire.</li> </ul>	Mi-août 2007	Effectué
<ul style="list-style-type: none"> <li>Régulariser dans SIGFiP les avances consenties avant la mise en place du budget 2007. Produire une situation d'exécution globale des dépenses au 30 juin 2007.</li> </ul>	30 septembre 2007	Effectué
<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter l'âge de la retraite de 55 à 60 ans et supprimer la règle du départ à la retraite après 30 ans de service pour les enseignants du primaire et du secondaire.</li> </ul>	Septembre 2007	Partiellement effectué (règle des 30 années de services éliminée, augmentation de l'âge de départ programmé pour janvier 2009)
<b>Mesures fiscales</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Avec l'assistance technique du FMI, examiner les exonérations des droits de douane, de la TVA et d'impôts sur les revenus en vue de les rationaliser.</li> </ul>	31 décembre 2007	Reporté à juin 2008
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre vigoureusement les plans d'actions dans les domaines de l'administration fiscale et douanière afin de s'attaquer à l'évasion, la corruption et la fraude (rapport à fin 2007).</li> </ul>	2007	En cours de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser un audit du circuit de la mise à la consommation des produits pétroliers aux distributeurs à Vridi et Yamoussoukro et adopter les recommandations pour améliorer le recouvrement des taxes.</li> </ul>	Octobre 2007	Échéances reportées à fin mars 2008 pour l'audit et fin mai 2008 pour la mise en œuvre des recommandations
<b>Gestion des dépenses publiques</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Procéder à des audits semestriels indépendants des dépenses effectuées dans le cadre des programmes nationaux du DDR et de réhabilitation communautaire, CNPRA, identification, et élections.</li> </ul>	Premier audit avant 31 décembre 2007 (pour premier semestre 2007)	Reporté à fin juillet 2008
<b>Arriérés intérieurs</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir un inventaire du stock résiduel d'arriérés intérieurs à fin 2006 (fournisseurs, subventions et transferts) et adopter un plan d'apurement (y compris les titrisations) sur la période 2007-09 en prenant en compte l'impact social.</li> </ul>	30 septembre 2007	Échéance de l'inventaire repoussée à fin mars 2008 pour les arriérés à fin 2007; plan d'apurement à fin mai 2008
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre le plan d'apurement des arriérés de 50 milliards de FCFA par rapport à leur niveau à fin 2006 (voir Tableau 1) y compris un montant de 10 milliards de FCFA de réduction nette des arriérés vis-à-vis de la SODECI.</li> </ul>	Fin 2007	Effectué pour le total. Non réalisé pour la SODECI

<sup>3</sup> Mesures au delà des prérequis du programme appuyé par l'Assistance d'Urgence Post-Conflict.

**Encadré 2. Côte d'Ivoire : Mesures structurelles dans le secteur de l'énergie, programme 2007<sup>4</sup>**

Mesure	Échéance	État
<ul style="list-style-type: none"> <li>Achever les audits financiers, techniques et opérationnels des sous-secteurs (voir ci-dessous) : (i) extraction-contrats de partage de production (PETROCI); (ii) raffinage, stockage et acheminement (SIR); et (iii) électricité (CIE, SOGEPE, PETROCI), y compris les relations financières entre l'État, les producteurs de pétrole/gaz, PETROCI, la SIR, la CIE, les IPP et la SOGEPE.</li> </ul>	Mi-août 2007	Effectué pour (i) et (ii), attendu pour fin mars 2008 pour (iii).
<ul style="list-style-type: none"> <li>Basé sur les audits financiers, techniques et opérationnels des sous-secteurs (voir ci-dessus), préparer un plan d'action pour l'amélioration de la gestion du secteur, en consultation avec les services de la Banque mondiale.</li> </ul>	30 septembre 2007	Échéance repoussée à fin mai 2008 du fait du non achèvement des audits
<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparer mensuellement (avec un délai de 45 jours) un ensemble de tableaux cohérents de suivi pour les flux physiques, financiers et fiscaux pour les sous-secteurs : (i) extraction et partage de pétrole/gaz; (ii) production, exportation et (mise à la) consommation de produits pétroliers; (iii) production, coûts et flux financiers dans l'électricité. Communiquer ces informations aux services du FMI et de la Banque mondiale.</li> </ul>	À partir du 15 juin 2007 (information jusqu'à fin avril 2007)	Effectué
<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre les démarches déjà entamées pour se conformer au <i>cadre de validation</i> de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) afin de publier un rapport ITIE sur les recettes et paiements afférents aux taxes et redevances sur la période 2006-07.</li> </ul>	30 septembre 2007	Effectué. 3 des 4 critères nécessaires sont remplis (déclaration d'intention, engagement du gouvernement à travailler avec la société civile, désignation d'un haut responsable). Le 4 <sup>ème</sup> (plan de travail) devrait l'être dans les prochains mois.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réviser et appliquer la base de calcul de la taxation des produits basée sur la parité des prix à l'importation (PPI), un TSPP révisé et incorporant une protection de la SIR à 6% de la PPI ainsi qu'une «marge de sécurité» variable de 10 FCFA/litre (dont les recettes seront versées à l'État en fin d'exercice).</li> </ul>	31 octobre 2007	Reporté à fin juin 2008.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne pas accumuler de nouveaux arriérés au titre de consommation d'électricité (par le gouvernement central) et de gaz (par la CIE).</li> </ul>	Être en règle à partir du 31 juillet 2007	Non effectué.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Limiter la subvention du gaz cédé par l'État à 30 milliards de FCFA en 2007. Améliorer la viabilité financière du sous-secteur avec des mesures pour diminuer les pertes techniques et non techniques et une augmentation moyenne des tarifs de 10% à partir du 31 août 2007.</li> </ul>	31 août 2007	Réalisé en partie. Réduction des subventions en gaz à 35 milliards de FCFA pour 2007. Augmentation de 10% en moyenne des tarifs électricité en février - mars 2008.

<sup>4</sup> Mesures au delà des prérequis du programme appuyé par l'Assistance d'Urgence Post-Conflict.

**Encadré 3. Côte d'Ivoire : Mesures structurelles dans les secteurs café-cacao et coton, programme 2007<sup>5</sup>**

Mesure	Échéance	
<ul style="list-style-type: none"> <li>À partir des études et des audits financiers et institutionnels existants, procéder à une revue des réformes en cours d'application, formuler— avec l'assistance de la Banque mondiale — et adopter une stratégie globale pour le secteur, à mettre en œuvre à partir de septembre 2008.</li> </ul>	31 mars 2008	En cours de réalisation. Adoption de la stratégie prévue pour fin juillet 2008.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Adopter les termes de référence pour la formulation de la stratégie—avec un appui financier de la Banque mondiale—à fin juin 2007 pour lancement d'un appel d'offres avant fin juillet 2007.</li> </ul>	31 juillet 2007	Termes de référence de l'appel d'offres et dossier d'appel d'offres adoptés en novembre 2007. Lancement de l'étude prévu avant fin mars 2008. Validation du rapport prévue pour juillet 2008.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Communiquer chaque semestre (avec un délai d'un mois) au Premier Ministre, au Ministre de l'Agriculture, au Ministre de l'Économie et des Finances et aux services du FMI et de la Banque mondiale des informations sur (i) le recouvrement des redevances parafiscales; et (ii) les états d'exécution budgétaire semestriels pour le fonctionnement de l'ARCC, du FRC, de la BCC et du FDPCC.</li> </ul>	À partir du 31 juillet 2007 (pour 1 <sup>er</sup> semestre 2007)	Effectué partiellement (état d'exécution budgétaire BCC non reçu).
<ul style="list-style-type: none"> <li>Communiquer au Conseil de Ministres et aux services du FMI et de la Banque mondiale et rendre disponible au public les budgets de l'ARCC, du FRC, de la BCC et du FDPCC pour 2007 ainsi que des extraits de leurs comptes certifiés et arrêtés pour 2006.</li> </ul>	31 juillet 2007	Effectué.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour la campagne café/cacao 2007/08, diminuer le total des prélèvements parafiscaux de 2,65 FCFA/Kg pour le cacao.</li> </ul>	Avant 31 août 2007	Effectué (en octobre 2007)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Élargir le mandat du «Comité chargé de l'examen et du suivi des projets et programmes de la filière café/cacao» au suivi du «Fonds d'investissements en milieu rural», des prélèvements «sacherie», et de tout nouveau fonds parafiscal. Le Comité veillera à ce que toute opération financée sur ces fonds soit exécutée conformément aux procédures du Code des marchés publics et mettra en œuvre le «contrôle technique et financier».</li> </ul>	À partir du 30 juin 2007	Effectué
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur la base des études existantes sur la filière coton, adoption par le Gouvernement d'une politique sectorielle et d'un Plan d'actions pour le redressement de la filière avec un appui des partenaires extérieurs (UE et Banque mondiale).</li> </ul>	31 juillet 2007	En cours de réalisation. Stratégie du secteur soumis au Conseil des Ministres, décembre 2007.

<sup>5</sup> Mesures au delà des prérequis du programme appuyé par l'Assistance d'Urgence Post-Conflict.

## **Protocole d'accord technique (PAT)**

1. Le présent Protocole d'accord technique définit les indicateurs quantitatifs établis par les autorités ivoiriennes et les services du Fonds monétaire international (FMI) pour assurer le suivi du programme appuyé par l'Assistance d'urgence post-conflit (AUPC). Il établit également la périodicité et les délais maxima de transmission aux services du FMI des données aux fins du suivi du programme. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'administration centrale de la Côte d'Ivoire, y compris la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État (CGRAE), et les activités du Trésor pour les sociétés publiques en liquidation ; cette définition n'inclut pas les collectivités locales, la Banque Centrale (BCEAO) ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome.

### **I. INDICATEURS QUANTITATIFS DU PROGRAMME**

2. Dans le cadre du suivi du programme, des indicateurs quantitatifs trimestriels sont fixés pour le 31 mars, le 30 juin, 30 septembre et le 31 décembre, 2008. Ils comprennent :

- a) un plancher pour le solde primaire budgétaire de base; b) un plancher pour les dépenses sociales (éducation et santé); c) un plancher pour le remboursement caisse sur le stock des arriérés de paiement intérieurs de l'État tels que définis aux fins du programme; d) un plafond sur les emprunts net intérieurs, y compris l'émission de titres sur le marché financier de l'UEMOA ; et (e) un plafond zéro pour les nouveaux emprunts extérieurs à des conditions non concessionnelles (nonobstant le paragraphe 14 ci-dessous). Les indicateurs quantitatifs sont calculés en variation cumulée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 et sont énoncés au tableau 1 du Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF).

#### **A. Solde primaire de base**

3. **Le solde primaire de base** correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'État (hors dons) et les dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement), hors paiements d'intérêts et hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures. Il comprend les dépenses liées à la sortie de crise, définies comme les dépenses publiques financées sur ressources intérieures et extérieures pour le Programme National de Réinsertion et Réhabilitation Communautaire, le redéploiement de l'administration publique et l'identification et les élections. Les dépenses (20 milliards de FCFA en 2008) liées au problème des déchets toxiques sont exclues. Ce solde comprend également les dépenses inscrites à la ligne «Autres dépenses sociales de réunification» qui comprend les dépenses de contingence.

4. Au cas où les **dépenses liées à la sortie de crise financées sur ressources extérieures** sont supérieures aux projections du programme, le plancher pour le solde primaire de base sera ajusté à la baisse d'autant (tableau 1 du MPEF).

5. Au cas où l'appui budgétaire extérieur dépasse le montant programmé, le plancher pour le solde primaire de base sera ajusté à la baisse pour compenser une moins-value des recettes budgétaires ou un excédent des dépenses sociales et de réunification,<sup>6</sup> ou des dépenses liées à la sortie de crise financées sur ressources intérieures, jusqu'à hauteur d'un maximum cumulé de 50 milliards de FCFA. Le reste de l'excédent de l'appui budgétaire (non dépensé) sera affecté à la réduction de la dette intérieure de l'État, y compris les arriérés de paiement (voir paragraphe 13).

6. En cas d'excédent de recettes de l'extraction pétrolière/gazière (y compris les dividendes versées par PETROCI à l'État) par rapport au montant programmé, une partie ou la totalité de l'excédent sera utilisée pour compenser une moins-value des recettes budgétaires ou sera affectée à des dépenses sociales ou de réunification, jusqu'à hauteur d'un maximum cumulé de 50 milliards de FCFA. Le plancher pour le solde primaire de base sera ajusté à la hausse du montant du reliquat de l'excédent non utilisé pour les dépenses sociales ou de réunification. Le reliquat de l'excédent des recettes pétrolières sera affecté à la réduction de la dette intérieure de l'État, y compris les arriérés de paiement (voir paragraphe 13).

7. La prévision des recettes pétrolières en 2008 est fondée sur : un prix moyen (y compris décote) de 80 \$ EU par baril ; un volume de 18,936 millions de barils ; et un taux de change moyen de 450 FCFA par \$ EU.

### **B. Recettes budgétaires de l'État**

8. Le total des recettes est par définition égal à la somme des recettes perçues par la Direction générale des impôts (DGI), le Trésor et la Direction générale des douanes (DGD), la CNPS et la CGRAE et des autres recettes non fiscales définies dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

### **C. Masse salariale de l'État**

9. La masse salariale de l'État correspond à l'ensemble des dépenses (base engagements) pour la paie, les primes et indemnités versées aux agents de l'État, aux militaires et au personnel de justice et de maintien de l'ordre, et comprend les dépenses liées aux contrats spéciaux et autres emplois publics temporaires ou permanents.

### **D. Arriérés de paiement extérieurs**

10. Les arriérés de paiement extérieurs sont définis comme la somme des échéances sur dettes extérieures exigibles, mais non payées, sur l'encours des dettes extérieures contractées

---

<sup>6</sup> Telles que définies dans le tableau 1 en annexe à ce PAT, sur la base de la classification budgétaire du système de gestion des finances publiques (SIGFiP).

ou garanties par l'État, à l'exception des échéances qui font l'objet de négociations en vue d'un rééchelonnement ou d'une restructuration avec le Club de Paris, le Club de Londres ou d'autres créanciers. L'accumulation d'arriérés de paiement extérieurs est la différence entre a) le montant brut des échéances exigibles au titre du service de la dette extérieure (principal et intérêts) et b) le montant effectivement payé au cours de la période prise en considération.

11. Selon l'accord avec la Banque mondiale, l'apurement des arriérés extérieurs de la Côte d'Ivoire envers la Banque mondiale est prévu pendant le premier trimestre de 2008 au plus tard. En même temps il est prévu que la Côte d'Ivoire se maintiendra à jour de ses obligations au titre du service courant de la dette envers la Banque mondiale à partir de juillet 2007. Selon cet accord, la moitié des arriérés sera apurée sur ressources propres de la Côte d'Ivoire, et le reliquat par une contribution de la Banque mondiale. Les modalités concernant l'apurement des arriérés vis-à-vis de la BAD sont en discussions avec celle-ci.

### E. Arriérés de paiement intérieurs

12. Les «restes à payer» (ou «exigibles») correspondent aux obligations impayées de l'État et sont définis comme les dépenses engagées, liquidées, et visées par le contrôleur financier («ordonnancé») qui ne sont pas encore payées. Ces obligations comprennent les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées, mais elles ne comprennent pas le service de la dette financière intérieure (principal et intérêts). Pour l'objectif du programme, sont considérés comme des arriérés de paiement intérieurs les «restes à payer» dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire (90 jours). Les «restes à payer» sont éclatés par payeur et type ainsi que par ancienneté et durée de délais. À titre d'illustration, le stock des «restes à payer» totalisaient 186,80 milliards de FCFA à la fin de décembre 2007 et se décomposaient comme suit :

• Restes à payer Trésor	206,29
Dette Trésor (PGT, TPA, TGE, ACDP)	185,87
Arriérés subvention EPN (hors CNPS, CGRAE)	20,09
Arriérés vis-à-vis des Conseils Généraux et Communes	0,33
• Ajustement mandats Contrôleur Financier, PEC comptable	0,00
• Arriérés CI-Telecom, CIE, SODECI sur consommation courante	0,00
• Compensation gaz / consommation électricité	- 19,48
Total administration centrale	186,80
dont exigibles pour lesquels le délai de paiement ne dépasse pas 90 jours.	89,06

Le stock des «exigibles» en attente de paiement avant le délai réglementaire n'excédera pas l'équivalent de 3 mois de dépenses de fonctionnement, de transferts, de subventions, et de dépenses d'investissement financées sur ressources propres. A titre d'illustration, à décembre 2007, l'ensemble de ces dépenses était de 763,7 milliards de FCFA, et l'équivalent de 3 mois de ces dépenses était de 190,9 milliards de FCFA.

13. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à opérer, en 2008, une réduction en caisse à hauteur de 15 milliards de F CFA de l'encours des arriérés de paiement intérieurs à fin 2007 selon la définition dans le paragraphe 12 (tableau 1 du MPEF). Il s'engage également à ne pas accumuler des nouveaux arriérés de paiement intérieurs à partir du 1er janvier 2008. Le Gouvernement s'engage également à: (i) dresser un inventaire du stock résiduel d'arriérés intérieurs de fin 2007 envers les fournisseurs avant la fin mars 2008, et (ii) en concertation avec le secteur privé adopter un plan d'apurement de ces arriérés, y compris une stratégie de titrisation et de traitement des arriérés non-titrisables avant fin mai 2008. Tout excédent d'appui budgétaire extérieur par rapport au montant programmé—excédent qui n'est pas utilisé pour ajuster à la baisse le solde primaire de base comme indiqué au paragraphe 5—sera affecté à la réduction de la dette intérieure de l'État, y compris les arriérés de paiement. Tout excédent de recettes de l'extraction pétrolière/gazière par rapport au montant programmé—excédent qui n'est pas utilisé comme indiqué au paragraphe 6—sera affecté à la réduction de la dette intérieure de l'État, en particulier les arriérés de paiement.

#### **F. Nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels**

14. Le terme «dette extérieure» s'entend comme spécifié au point n° 9 des Directives du Conseil d'administration du FMI sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure<sup>7</sup>. Les indicateurs quantitatifs relatifs aux emprunts extérieurs s'appliquent à la dette extérieure non concessionnelle, quelle qu'en soit l'échéance, contractée ou garantie par l'État à l'exception de crédits commerciaux normaux liés à des opérations d'importation et ayant une échéance de moins d'un an. Ils s'appliquent non seulement à la dette telle que définie ci-dessus, mais aussi aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune somme n'a été perçue. Ces indicateurs quantitatifs ne s'appliquent pas aux accords de rééchelonnement, aux prêts de la BOAD jusqu'à hauteur de l'équivalent de 30 millions de \$EU, aux tirages sur les ressources du FMI, aux émissions de titres en FCFA par appel d'offres et par adjudication sur les marchés financiers de l'UEMOA et enregistrés auprès du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF). Ils ne s'appliquent pas non plus à un éventuel crédit relais qui pourrait être obtenu pour financer la part de la Côte d'Ivoire pour apurer ses arriérés vis-à-vis de la part de la BAD, en anticipation d'un appui budgétaire anticipé de la BAD ; les modalités d'un tel crédit relais seront convenues en consultation avec les services du FMI.

15. Un prêt est réputé être à des conditions concessionnelles s'il comporte un élément de don d'au moins 35 pour cent, la valeur actualisée nette (VAN) du prêt étant calculée comme la moyenne des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) de l'OCDE sur les 10

<sup>7</sup> Voir «Guidelines on Performance Criteria with Respect to External Debt in Fund Arrangements », décision du Conseil d'administration du FMI [n° 6230-\(79/140\)](#), modifiée par les décisions n° 11096-(95/100) et n° 12274-(00/85).

dernières années pour les prêts dont l'échéance est égale ou supérieure à 15 ans. Pour les prêts dont l'échéance est inférieure à 15 ans, la VAN est calculée comme la moyenne des TICR de l'OCDE sur les six mois précédents (15 février–14 août ou 15 août–14 février). Aux deux moyennes, sur 10 ans et sur 6 mois, s'ajoutent les mêmes marges pour des périodes de remboursement différentes (0,75 point si la période de remboursement est inférieure à 15 ans, 1 point si elle est comprise entre 15 et 19 ans, 1,15 point si elle est comprise entre 20 et 29 ans, et 1,25 point si elle est égale ou supérieure à 30 ans).

16. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne contracter ou garantir aucun emprunt extérieur non concessionnel dans les conditions définies aux paragraphes 14-15, à l'exception des prêts sous forme de rééchelonnement des échéances.

### **G. Emprunts sur les marchés intérieurs et de l'UEMOA**

17. Les emprunts intérieurs de l'État sont définis comme l'émission de tout instrument en FCFA à des créanciers intérieurs ou sur les marchés financiers de l'UEMOA, d'emprunts auprès de la BCEAO (y compris concours du FMI), ou de tout autre dette contractée auprès de ces créanciers. Le plafond sous le programme s'applique aux montants nets d'emprunts intérieurs/UEMOA définis comme le montant brut des emprunts intérieurs/UEMOA moins les remboursements pendant la période sous considération ; ce plafond inclut une marge de 25 milliards de FCFA au delà du flux net cumulatif projeté pour chaque période. Ce plafond ne s'applique ni aux nouveaux accords de restructuration de dettes intérieures et de titrisation des arriérés intérieurs ni aux nouveaux emprunts-projet de la BOAD (voir paragraphe 14). Au cas où l'appui budgétaire extérieur ou l'appui extérieur pour les programmes de sortie de crise est inférieur au montant programmé, le plafond sur l'emprunt intérieur/UEMOA sera ajusté à la hausse d'autant jusqu'à un maximum de 30 milliard de FCFA. Pour tout emprunt au-delà de 30 milliards de FCFA, l'État s'engage à émettre des titres par appel d'offres compétitif ou par adjudication à travers la BCEAO, en consultation avec les services du FMI.

### **II. POUR MÉMOIRE : CRÉANCES NETTES DU SYSTÈME BANCAIRE SUR L'ÉTAT**

18. Les créances nettes du système bancaire sur l'État représentent la différence entre les dettes de l'État et ses créances vis-à-vis de la Banque centrale et des banques commerciales. Le champ des créances nettes du système bancaire sur l'État est défini par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et correspond à celui de la position nette du gouvernement (PNG). Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'administration centrale de la Côte d'Ivoire, et n'inclut pas les collectivités locales, la banque centrale ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome. À titre d'illustration, l'encours de ces créances totalisait 430.7 milliards de FCFA au 31 décembre 2007, et se répartissait comme suit :

Milliards de FCFA

<b>Créances nettes du système bancaire sur l'État</b>	<b>430,7</b>
Concours de la BCEAO	164,1
<i>Dont</i> : avances statutaires	164,1
Plus contrepartie utilisations des ressources du FMI	92,0
Plus créances des banques commerciales	423,9
Plus dépôts privés à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE)	16,9
Moins dépôts à la BCEAO	60,7
Moins encaisses du Trésor	1,6
Moins dépôts dans les banques commerciales	193,8
Moins obligations cautionnées	10,1

### III. INDICATEURS STRUCTURELS ET MESURES PREALABLES

19. Le programme comporte des indicateurs structurels et des actions préalables énoncés dans le tableau 2 du MPEF.

### IV. SUIVI DU PROGRAMME ET DONNÉES À COMMUNIQUER

20. Le suivi des indicateurs quantitatifs et structurels fera l'objet d'un rapport d'évaluation mensuel, qui sera établi par les autorités dans un délai d'un mois après la fin de chaque mois et aidera à évaluer les résultats au regard des objectifs quantitatifs et structurels du programme.

21. Les autorités informeront les services du FMI dès la signature de tout nouvel emprunt extérieur contracté ou auquel l'État donnera son aval, ainsi que des conditions de cet emprunt. Les données concernant l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.

22. Sur la base des éléments existants et déjà transmis aux services du FMI, les autorités prépareront, en collaboration avec ceux-ci, et leur communiqueront mensuellement ou trimestriellement à partir du 15 février 2008, un ensemble de tableaux sur le budget et sur les secteurs de l'énergie et café/cacao :

a. **Budget** : un rapport trimestriel (dans un délai de 45 jours suivants la fin de chaque trimestre) montrant la situation d'exécution budgétaire (recettes et dépenses), présentant les

dépenses classées par nature, par fonction, par administration/nature et ce, aux différentes étapes du processus de dépenses (dotation, engagement, ordonnancement et prise en charge). A partir de fin mars 2008, l'étape de paiement sera incluse.

**b. Secteur de l'Énergie:** les tableaux trimestriels suivants (dans un délai de 45 jours suivants la fin de chaque trimestre) :

- Tableau 1 : Synthèse des productions de pétrole brut et de gaz et Tableaux 1a-d : Production de pétrole brut et de gaz par champs. Ces tableaux indiqueront clairement les prix effectifs du pétrole et du gaz, les conditions de swap, la production des hydrocarbures en quantités physiques et leurs valorisations avant et après swap, et les recettes fiscales et non fiscales pour l'État et les recettes pour PETROCI et le secteur privé.
- Tableau 2 : Volumes, prix et flux financiers. Ce tableau indiquera clairement les conditions de partage parmi l'État, PETROCI et les opérateurs privés et les flux financiers qui en résultent, en particulier pour l'État et PETROCI.
- Tableau 3 : Activités de la SIR. Ce tableau indiquera : (i) les achats de pétrole brut du secteur de raffinage par fournisseur, y compris d'origine ivoirienne ; et (ii) la production, la consommation, et les importations des produits pétroliers.
- Tableau 4 : Activités de la SIR – Transferts vers les entrepôts et exportations.
- Tableau 5 : Produits pétroliers – Activités des marketeurs/État, comparatif entre les approvisionnements et les ventes des marketeurs.
- Tableau 6 : Mise à la consommation de produits pétroliers par type de taxe.
- Tableau 7 : Structure des prix des produits pétroliers, y compris le butane domestique et à l'importation. Ce tableau comprendra également la mise à la consommation par produit pétrolier pour le mois courant et le cumul de l'année en cours.
- Tableau 8 : Récapitulatif du secteur de l'électricité, y compris les achats de gaz du secteur de l'électricité par fournisseur (y compris l'État); la production de l'électricité; et les prix applicable par tension et par groupe de consommateur, les revenus du secteur de l'électricité ainsi que les impayés et arriérés croisés du secteur.
- Tableau 9 : Flux financiers de la SOGEPE, en « exploitation » et en « trésorerie ».

c. Filière Café-Cacao :

- des informations trimestrielles ((dans un délai de 45 jours suivants la fin de chaque trimestre) :) sur le recouvrement et l'emploi des redevances parafiscales et les soldes des comptes bancaires pour le FDPCC-Investissement, le FRC-Réserve de prudence, le Fonds d'investissement en milieu rural, et le fonds de relance caféière ;
- des informations semestrielles (dans un délai de 45 jours suivants la fin de chaque semestre) sur le recouvrement des redevances parafiscales et les états d'exécution budgétaire semestriels pour le fonctionnement de l'ARCC, du FRC, de la BCC, et du FDPCC.

23. La BCEAO communiquera mensuellement aux services du FMI, dans un délai maximum de 30 jours après la fin de la période concernée, les données provisoires sur la position nette du gouvernement, et fournira les données définitives dans un délai maximum de 45 jours. Les informations transmises comprendront la liste complète et détaillée de la situation des engagements et des avoirs du secteur public avec (i) la BCEAO (ii) le secteur bancaire, et (iii) la BNI. Cela comprend :

- le solde des montant perçues en dédommagement du déversement des déchets toxiques ;
- les informations détaillées sur tous les comptes en relation avec l'émission, le paiement des intérêts et des amortissements des titres publics émis sur le marché financier de l'UMEOA;
- la situation du Fonds d'Investissement en Milieu Rural ; et
- le solde des redevances parafiscales de la sacherie.

24. Le Gouvernement communiquera les informations spécifiées au tableau 2a chaque mois, dans un délai de 45 jours après la fin du mois, sauf indication contraire. Le Gouvernement communiquera les informations spécifiées au tableau 2b chaque trimestre, dans un délai d'un mois après la fin du trimestre.

25. Plus généralement, les autorités communiqueront aux services du FMI toutes les informations nécessaires à un suivi effectif du programme.

Tableau 1. Côte d'Ivoire: Dépenses sociales et de réunification, 2005-08

Code budgétaire (SIGFIP)		Montants (milliards de francs CFA)					2008
		2005	2006	2007		2008	
				Budget	Q3 (Est.)		
22	Dépenses d'éducation	369.6	382.8	407.9	288.9	415.1	459.4
	Courantes	352.1	360.9	386.8	275.5	388.7	434.1
	Personnel	261.3	265.0	274.1	204.9	277.9	308.2
	Abonnement	3.9	4.0	6.9	3.6	6.1	7.5
	Administration centrale	4.9	5.4	6.9	3.7	8.1	7.6
	Structures éducatives (hors personnel)	81.9	86.6	99.0	63.3	96.6	110.8
	Subventions aux écoles privées	29.6	29.4	32.6	24.1	32.4	40.4
	Kits Scolaires	2.3	2.2	2.1	0.4	2.1	2.0
	Bourses	15.6	15.6	15.5	14.1	15.5	16.3
	Transferts aux EPN	16.0	23.0	26.9	15.3	26.8	27.9
	Écoles publiques	18.5	16.3	21.8	9.4	19.8	24.2
	Investissement	17.6	21.8	21.1	13.4	26.4	25.3
	Administration	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	Construction et équipements	17.6	21.8	21.1	5.5	25.1	25.3
	<i>Dont</i> : prêts extérieurs	1.3	0.1	1.1	0.0	0.1	2.4
	Avances non regularisées				8.0	1.3	
24	Dépenses de santé	70.0	77.1	95.3	52.8	88.6	103.7
	Courantes	61.4	66.3	78.4	47.4	73.3	88.0
	Personnel	34.8	36.6	44.1	29.2	40	51.0
	Abonnement	2.9	2.9	3.8	1.6	3.5	4.1
	Administration centrale	3.0	3.1	3.4	1.4	3.2	3.8
	Structures sanitaires (hors personnel)	20.7	23.6	27.1	15.2	26.6	29.1
	Niveau primaire et secondaire	4.4	4.5	6.0	1.5	5.4	7.7
	Niveau tertiaire	7.5	9.0	9.3	6.4	9.3	9.7
	Niveau quaternaire	8.6	10.0	11.5	7.0	11.5	11.3
	Autres	0.3	0.2	0.4	0.3	0.4	0.4
	Investissement	8.7	10.8	17.0	5.4	15.3	15.7
	Administration	0.9	0.7	1.2	0.1	0.9	1.0
	Construction et équipements	7.8	10.1	15.8	5.3	13.9	14.7
	<i>Dont</i> : prêts extérieurs	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	Avances non regularisées				0.1	0.5	
	Total	439.7	459.9	503.2	341.8	503.7	563.1

Tableau 2a. Côte d'Ivoire: Informations pour le suivi du programme du Gouvernement

Priorité 1: Données Essentielles 1/	Fréquence	Forme 2/	Service	Indicateurs 3/
<b>I. BUDGET</b>				
<b>TOFE et Tableaux de bord</b> Estimation recettes fiscales Récapitulatif recettes non fiscales CNPS: cotisations, prestations CGRAE: cotisations, prestations Dépenses de personnel Subventions et transferts, et dépenses sociales ciblées Autres dépenses de fonctionnement Dépenses en capital par type de financement Dépenses liées à la crise, élections, CNPRA, etc. Situation d'exécution budgétaire par nature, fonction, administration/nature (montrant chaque étape du processus de dépense) Opérations du Trésor - CNCE Evolution DENO	M	FI	DGE/DGB	X
<b>Suivi de la trésorerie</b> Plan de trésorerie Avances du Trésor et leur régularisation Tableau de suivi des "Restes à Payer" (RAP) du Trésor Autres Tableaux détaillés sur les RAP (PGT, TPA, TGE, ACDP, etc.)	M	FI	DTCP	X
<b>II. DETTE / FINANCEMENT</b>				
<b>II.a. Dette extérieure</b> Encours de la dette extérieure et arriérés (par créancier) Situation détaillée de la dette publique (par créancier) (encours, service dû, service payé sur arriérés/échéances, arriérés) Tableau de passage des "Encours dette extérieure et arriérés" vers TOFE Etat des tirages sur prêts et dons (par créancier) Conventions signées au titre de dette extérieure de l'année en cours	M	FI et FX	DTCP	X
<b>II.b. Dette intérieure</b> Encours de la dette intérieure, "exigibles" et arriérés (par créancier) Tableau de suivi de la dette intérieure Tableau de suivi des "exigibles" (par payeur et par ancienneté), délai de paiement Situation globale de la dette intérieure Situation détaillée de la dette intérieure conventionnée Tableau de passage de "Situation globale..." / "Tableau de suivi" (cadre budgétaire) vers TOFE Emissions de nouvelle dette / nouveaux titres (par type, créancier original)	M	FI et FX	DTCP	X
<b>III. Secteur monétaire/financier</b> Statistiques monétaires ("statismen" de la BCEAO, banques commerciales, PNG) Tableaux synthétiques sur les ratios prudentiels des banques	M	FI et FX	BCEAO	X
<b>IV. Secteur réel</b> Indice de prix à la consommation, production	M	FI et FX	DGE	
<b>V. Secteur Cacao/Café</b> Prélèvements sur café/cacao DUS (y compris les anticipations) prélèvements parafiscaux (par structure et par fonds: ARCC, BCC, FRC, FDPCC) Utilisations des prélèvements (par fonds: FDPCC - investissements FRC - réserve de prudence, Fonds d'investissement en milieu rural) Soldes des comptes bancaires (par fonds) Arrêtés de comptes semestriels (par structure)	M	FI et FX	DGE	
<b>VI. Secteur énergie</b> Versions les plus récentes des tableaux quantitatifs 1-9 pour le secteur de l'énergie comme spécifiés en paragraphe 21 du PAT. Projection de la production de pétrole/gaz et valeurs estimées 2008-10 (par champ, swap, partage Etat, Petroci, sociétés) Projection de la capacité de raffinage 2008-10 Bilans énergétiques pétrole brut (production, importation, exportation), produits raffinés (production, (re)exportation, mise à la consommation, autre consommation) Prévision et réalisation de la production, consommation, exportations, revenus, dépenses et taxes (TVA) du secteur électrique	T	FI et FX	DGE/DH/SOGEPE	X
<b>VII. Balance des Paiements</b> Commerce extérieur par produits (E, M: valeurs, prix, volumes)	M	FI	BCEAO	

1/ Préparation et transmission mensuelle (M), dans un délai de 30 jours après la fin du mois. Transmission électronique au FMI, siège et bureau FMI à Abidjan

2/ FI: fichier, transmission électronique au FMI, siège et bureau FMI à Abidjan FX: sur papier, transmission au bureau du FMI à Abidjan (pour être faxé aux services du FMI)

3/ Données sur les indicateurs quantitatifs trimestriels spécifiés au Tableau 1 du MPEF

Table 2b. Côte d'Ivoire - Informations pour le suivi du programme du Gouvernement (trimestriel)

Priorité II: Données importantes 1/	Fréquence	Forme 2/	Service
<b>I. BUDGET</b>			
Mouvements des effectifs de la masse salariale, éclatement effectifs par catégorie, ministères	T	FI et FX	DGB
Eclatement des dépenses d'abonnement			
Situation d'exécution budgétaire (Sigfip) (détail par titre)			
Notes de synthèse des recettes de la Douane /DGI			
Revenus de pétrole production (BIC, redevances, dividendes) ; revenus PETROCI 2005-2007, prévisions actualisées 2008-2010	T	FI	DGH
<b>II. DETTE/FINANCEMENT</b>			
<b>Financement</b>			
Nouveau financements: projets, appui budgétaire, programmes (DDR, CNPRA, élections, etc.) (par créancier, acquis/engagé et à	T	FI	DGE/DGB
Prévisions et réalisation de services de la dette extérieure de l'année en cours (mensuel).			DGB/DTCP
Prévisions trimestrielles pour les années futures (trimestrielles, en début d'année)			
<b>III. Secteur réel</b>			
Production des principaux produits agricoles	T	FI et FX	DGE/INS
Production, exportations, prix de l'exportation, prix au producteur, estimation, projection (café/cacao)			
Cadrage macroéconomique révisé et réalisation, projections			
Indicateurs conjoncturels (branches, secteurs); enquêtes INS, BCEAO			
<b>IV. Balance des paiements</b>			
Réalisation et projection 2008-10	T	FI	BCEAO

1/Préparation et transmission mensuelle (M), ou trimestrielle (T) dans un délai d'un mois après la fin du trimestre. Transmission

2/ FI: fichier, transmission électronique aux services du FMI et au bureau FMI à Abidjan. FX: sur papier, transmission au bureau du FMI à Abidjan (pour être faxé aux services du FMI)

## FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

## CÔTE D'IVOIRE

**Utilisation des ressources du FMI—  
Demande d'une Assistance d'Urgence Post-Conflict—  
Annexe d'information**

Préparé par le Département Afrique  
(En collaboration avec d'autres départements)

Approuvé par Thomas Krueger et Michael Hadjimichael

Le 21 mars 2008

## Table des matières

	Page
I. Relations avec le FMI.....	75
II. Relations avec le Groupe de la Banque mondiale.....	80
III. Stratégie opérationnelle du Groupe de la Banque africaine de développement .....	86
IV. Questions d'ordre statistique.....	89

## I. Côte d'Ivoire : Relations avec le FMI

(Au 7 mars 2008)

I. **Statut** : date d'admission: 11 mars 1963; article VIII

II. <b>Comptes des ressources générales :</b>	<u>millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de la quote-part</u>
Quote-part	325,20	100,0
Avoirs du FMI en monnaie nationale	365,13	112,28
Position de réserve au FMI	0,73	0,23
Taux de change des avoirs		

III. <b>Département des DTS :</b>	<u>millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de l'allocation</u>
Allocation cumulative nette	37,83	100,00
Avoirs	0,96	2,54

IV. <b>Encours des achats et des prêts :</b>	<u>millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de la quote-part</u>
Accords au titre de la FRPC	69,12	21,26
Assistance d'urgence post-conflit	40,65	12,50

V. **Accords financiers:**

<u>Type</u>	<u>Date de l'accord</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (millions de DTS)</u>
FRPC	29/3/2002	3/28/2005	292,68	58,54
FRPC	17/3/1998	16/3/2001	285,84	123,86
FRPC	11/3/1994	13/6/1997	333,48	333,48

**VI. Projections des obligations financières envers le FMI : (en millions de DTS; projections reposant sur les montants actuels des ressources utilisées et des avoirs en DTS):**

	Obligations futures				
	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>
Principal	28,14	11,71	16,79	32,03	21,10
Commissions/ intérêts	3,28	3,10	3,04	2,43	1,50
Total	31,42	14,80	19,83	34,47	22,59

**VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE :**

	<u>Cadre d'origine</u>
I. Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE	
Date du point de décision	Mars 1998
Aide promise par l'ensemble des créanciers (millions de \$EU) <sup>8</sup>	345,00
<i>Dont:</i> Assistance du FMI (millions de \$EU)	22,0
(équivalent en millions de DTS)	16,0
Date du point d'achèvement	--
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Montant décaissé en faveur du pays membre	--
Assistance transitoire	--
Solde au point d'achèvement	--
Décaissement additionnel des intérêts courus <sup>9</sup>	--
<b>Total décaissements</b>	--

<sup>8</sup> L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. C'est pourquoi les deux montants ne s'additionnent pas.

<sup>9</sup> Dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissé pendant la période intermédiaire.

## **VIII. Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : sans objet**

### **IX. Évaluation des sauvegardes :**

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est la banque centrale commune aux pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) qui inclut la Côte d'Ivoire. L'évaluation des sauvegardes la plus récente de la BCEAO a été achevée le 4 novembre 2005. Cette évaluation indiquait que des progrès avaient été faits pour renforcer le cadre de sauvegardes de la banque depuis l'évaluation de 2002 et identifiait un certain nombre de domaines qui pourraient être renforcés avec quelques mesures supplémentaires.

La BCEAO publie à présent un jeu complet d'états financiers audités et la communication des données financières est à présent davantage conforme aux IFRS (normes internationales d'information financière). De plus, une charte d'audit interne a été mise en place, des mécanismes destinés à améliorer la gestion des risques ont été instaurés et le suivi des recommandations d'audit interne et externe a été renforcé.

Les résultats du suivi continu des sauvegardes indiquent que même si certaines vulnérabilités subsistent dans les systèmes de contrôle interne et la structure juridique, quelques progrès ont été faits dans d'autres domaines notamment grâce aux mesures suivantes: (i) l'amélioration du processus d'audit externe avec l'adoption d'un programme d'audit pluriannuel; (ii) la création d'un comité d'audit; (iii) une présentation plus large de la situation financière des pays de l'UEMOA au FMI dans les notes aux états financiers annuels et (iv) un renforcement accru de l'efficacité de la fonction d'audit interne.

### **X. Régimes de change :**

La Côte d'Ivoire est membre de l'UEMOA; le système de change, commun à tous les membres de l'Union, est libre de toutes restrictions aux paiements et aux transferts au titre de transactions internationales courantes. La monnaie commune, le FCFA, est rattaché à l'euro au taux de 1 euro = 655,957 FCFA.

### **XI. Consultations au titre de l'article IV :**

Les consultations avec la Côte d'Ivoire au titre de l'article IV se déroulent selon le cycle habituel de 12 mois. Le Conseil d'administration a achevé le 3 août 2007 les consultations de 2007.

**XII. Assistance technique :****A. AFRITAC Ouest :**

<i>Domaine</i>	<i>Sujet</i>
<b>2007</b>	
Microcrédit (août 2006)	Mission diagnostique.
Gestion de la dette publique (janvier 2007)	Mission diagnostique, identification des besoins.
(août 2007)	Stratégie de la dette à moyen terme et viabilité de la dette
(septembre 2007)	Gestion de la dette et initiative PPTE
Gestion des dépenses publiques (février 2007)	Mission diagnostique, identification des besoins
Statistiques de finances publiques (février 2007)	Mission diagnostique, identification des besoins
Administration fiscale (août 2007)	Mission diagnostique sur les réformes en cours (y compris le traitement administratif des exonérations fiscales, factures TVA)
Microcrédit (août 2007)	Mission de suivi
Comptes nationaux (août 2007)	Techniques de mesure des services des logements occupés par les propriétaires, de la consommation de capital fixe, des transports informels. Revue des déflateurs.
Administration des douanes (août 2007)	Lutte contre la fraude.

**2008**

Gestion des dépenses publiques (février 2008)	Évaluation du système intégré d'information sur l'exécution du budget
--	--

**B. Siège**

<b>Département</b>	<b>Date</b>	<b>But</b>
Dpt. des finances publiques	Mars 2000	Administration fiscale
Dpt. des finances publiques	Décembre 2001	Gestion des dépenses publiques
Dpt. des finances publiques	Février/mars 2008	Détermination des prix et taxation du pétrole
	Mars 2008	Administration des douanes
Département des marchés monétaires et de capitaux	Octobre/décembre 2007	PESF régional

**XIII. Représentant résident :**

Un représentant résident du FMI est en poste à Abidjan depuis janvier 2007 après une interruption d'un an et demi.

## II. Côte d'Ivoire : Relations avec le Groupe de la Banque mondiale<sup>10</sup>

(Au 29 février 2008)

1. Avant la crise de septembre 2002, la Stratégie d'assistance-pays de la Banque mondiale tentait d'aider la Côte d'Ivoire à réduire la pauvreté par les moyens suivants: (i) une gestion macroéconomique saine, y compris une gestion prudente de la dette; (ii) un développement accru du secteur privé et des investissements appuyés par une réglementation efficace et transparente; (iii) des dépenses plus efficaces qui ciblent la santé, l'éducation et l'infrastructure de base par le biais de démarches innovatrices; (iv) des efforts destinés à renforcer les capacités humaines et institutionnelles; (v) l'accent mis sur la viabilité environnementale et (vi) l'amélioration de la gouvernance, notamment dans le domaine de la gestion des dépenses publiques (GDP).

2. Après une interruption, car la dette du pays était devenue improductive, la Banque a repris les opérations de prêt en Côte d'Ivoire lorsque les arriérés ont été apurés en janvier 2002. Un crédit de redressement économique (CRE) équivalant à 200 millions de dollars EU (sur une période de 18 mois) a été approuvé le 11 juin 2002 et la première tranche de 100 millions de dollars EU a été décaissée. Les buts du crédit étaient les suivants: (i) créer les conditions d'une nouvelle croissance diversifiée tirée par la reprise dans les zones rurales et un regain de confiance dans le secteur privé; (ii) améliorer la fourniture des services publics avec la participation des communautés locales et (iii) améliorer l'efficacité et la responsabilisation en matière de gestion des ressources publiques. La mise en œuvre des réformes structurelles qui sous-tendent le CRE a toutefois été retardée par le conflit. Qui plus est, l'absence d'un cadre macroéconomique adéquat (le crédit du FMI au titre de la FRPC a aussi été arrêté) et le peu de progrès réalisés sur les réformes structurelles ont causé la fermeture du CRE le 31 décembre 2003 (comme prévu à l'origine) et les deux tranches restantes ont été annulées. La dette de la Côte d'Ivoire est devenue à nouveau improductive le 2 novembre 2004 et à la fin de juin 2007, les arriérés envers la Banque mondiale étaient estimés à un total d'environ 504 millions de dollars EU. Les arriérés de la Banque mondiale doivent être apurés avant que celle-ci ne puisse procéder aux décaissements des projets existants ou offrir un nouveau financement, mis à part le don exceptionnel de *pré-apurement des arriérés* à l'appui de la transition post-conflit.

3. Entre-temps, en dépit de la suspension des décaissements et des retards de présentation de nouveaux projets au Conseil de la Banque à cause des arriérés, la Banque a offert un soutien financier limité et satisfait les besoins urgents par le biais de six dons du Fonds post-conflit pour un total d'environ 2 millions de dollars EU pour les objectifs suivants (i) un soutien pour établir un Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) pour un montant de 100 000 dollars EU (dont la moitié seulement a été dépensée car la seconde tranche n'a pas été demandée); (ii) l'exécution du Programme « Communication pour renforcer la cohésion sociale » (270 000 dollars EU) par l'ONG Search for Common Ground; (iii) la mise en œuvre du premier « Projet pilote de réintégration communautaire » (538 690 dollars EU) par CARE International; (iv) la mise en

<sup>10</sup> Le présent appendice a été préparé par la Banque mondiale. Toute question peut être adressée à M. Zeljko Bogetic, Économiste principal (202-473-2143).

œuvre du second « Projet pilote de réintégration communautaire » (737 500 dollars EU) en partenariat avec CARE International; (v) la mise en œuvre de « la Réintégration des enfants ex-associés aux groupes armés » (298 000 dollars EU) par l'UNICEF et (vi) la réalisation d'une « Évaluation sociale rapide » (160 000 dollars EU). Deux dons pour pays à faible revenu en difficulté (LICUS) ont récemment été approuvés dans le cadre d'un paquet LICUS de 6 millions de dollars EU. Le premier, que la Banque a versé, s'élevait à 1,9 million de dollars EU et fournissait une assistance à la planification de la période suivant le conflit et à l'amélioration de la gouvernance, notamment moyennant des audits dans le secteur de l'énergie. Le second, pour un montant de 2,25 millions de dollars EU, qui devait être exécuté par le Bureau du Premier ministre, est destiné à appuyer le processus national d'identification. Le troisième et dernier volet de ce paquet financera des initiatives pilotes en vue de créer des emplois pour les jeunes à risques (2,25 millions de dollars EU).

4. Pendant les discussions lors des Réunions de printemps de la Banque mondiale et du FMI en avril 2007, la Banque mondiale et les autorités ivoiriennes ont abordé les questions concernant la mise en œuvre de l'accord de Ouagadougou, le processus de DDR et le réengagement de la Banque en Côte d'Ivoire. Un accord a été conclu pour que le gouvernement de la Côte d'Ivoire commence à assurer le service de la dette courante envers la Banque en juillet 2007 afin que la Banque puisse approuver le don de pré-apurement des arriérés à l'appui de la transition post-conflit (Projet d'assistance post-conflit – PAPC) en attendant l'apurement complet des arriérés envers la Banque mondiale au cours des huit à neuf mois qui viennent. Le Conseil de la Banque a approuvé le don au titre du PAPC de 120 millions de dollars EU à l'appui de l'accord de Ouagadougou le 17 juillet 2007, pour une entrée en vigueur le 8 août 2007, en vue d'appuyer la création d'emplois, le processus d'identification et la reprise communautaire. La Banque et la Côte d'Ivoire ont aussi signé un Protocole d'accord le 16 juillet 2007 qui définit les étapes d'apurement des arriérés envers la Banque, y compris (i) le paiement par l'État ivoirien de 50 % de ses arriérés envers la BIRD et l'IDA dans le cadre d'un ou de plusieurs transferts à la Banque mondiale (le dernier devant être effectué au plus tard le 29 février 2008) ; (ii) la préparation par la Banque d'une opération exceptionnelle de l'IDA pour apurer les arriérés qui restent envers la BIRD et l'IDA et (iii) la reprise par la Banque de son programme d'assistance-pays une fois les arriérés apurés.

5. Sur la base du protocole d'accord de juillet, la Côte d'Ivoire et la Banque se rapprochent de l'apurement des arriérés. Les autorités ivoiriennes sont à jour dans le service de la dette courante du pays envers la Banque jusqu'en décembre 2007, en partie grâce à des paiements anticipés. La Banque est en train de préparer un Programme de don pour la gouvernance et le recouvrement économiques de 287 millions de dollars EU (EGRG) qui inclut (i) 252 millions de dollars EU pour le remboursement direct d'un prêt-relais consenti pour apurer les arriérés et (ii) 35 millions de dollars EU pour un soutien budgétaire direct. En vue d'encourager la reprise d'une croissance économique durable et la réduction de la pauvreté, l'EGRG appuiera les efforts du gouvernement en vue d'améliorer la gouvernance, la transparence et l'efficacité de la GDP, notamment dans les secteurs clés de l'énergie, du café/cacao et le secteur financier. L'EGRG proposé fait partie intégrante de la Note de stratégie intérimaire de la Banque (NSI) pour la Côte d'Ivoire qui est préparée pour 2008-09. Le soutien de la Banque dans le cadre du calendrier d'urgence et de reprise de la NSI englobera un mélange de financement de fonds fiduciaire et d'activités de prêts et hors-prêts

de l'IDA. La NSI propose d'axer l'assistance de la Banque sur (i) la stabilisation et le renforcement de la paix ; (ii) l'aide aux populations affectées par la guerre et (iii) le démarrage de la reprise économique et de la réforme. Il est provisoirement prévu que l'EGRG et la NSI feront l'objet d'une revue conjointe par le Conseil de la Banque le 12 février 2008.

6. L'apurement des arriérés envers la Banque mondiale se déroule dans un cadre macroéconomique et budgétaire crédible soutenu par un programme appuyé par le FMI et avec lequel il est étroitement coordonné. Une mission conjointe de la Banque et du FMI s'est rendue en Côte d'Ivoire en septembre 2007 pour discuter du fonctionnement de l'opération de l'EGRG et commencer une Revue des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEMFAR). Pendant la mission de septembre, les équipes sont arrivées à un accord préliminaire avec les autorités sur les principaux éléments du programme de réformes structurelles proposé de l'EGRG, la mise en œuvre du processus d'apurement des arriérés envers la Banque et la préparation du nouveau PEMFAR, en collaboration avec la Banque africaine de développement (BAD), l'Union européenne (UE) et le FMI.

7. À la suite des discussions de l'Assemblée annuelle en octobre 2007, la stratégie de réengagement de la Banque et le dialogue avec les autorités sont axés sur les points suivants :

- Finalisation du dernier des trois audits du secteur de l'énergie et poursuite des efforts pour créer des antécédents crédibles sur la transparence et la gouvernance.
- Mise en œuvre du don du PAPC à l'appui de l'accord de paix de Ouagadougou (en vue de la normalisation politique qui débute avec le processus d'identification et les élections).
- Progrès de l'apurement des arriérés, du processus de DSRP, du rapprochement de la dette et des améliorations des résultats macroéconomiques dans l'objectif d'un allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE.
- Lorsque les arriérés seront totalement apurés, le portefeuille de la Banque sera réactivé (il inclut 104 millions de dollars EU et des opérations dans les domaines de l'éducation, du développement rural, des transports et de l'enseignement à distance) de même que deux nouvelles opérations portant sur la gouvernance et le renforcement des institutions (15 millions de dollars EU) et la lutte contre le VIH/sida (20 millions de dollars EU). La Banque envisage aussi la possibilité d'un programme de reconstruction urbaine d'urgence de 90 millions de dollars EU pour appuyer la gestion de l'eau et l'entretien des routes.
- Une fois qu'un cadre économique adéquat sera en place depuis suffisamment longtemps et que des résultats auront été enregistrés dans le cadre de l'AUPC du FMI, que les arriérés de la Banque auront été apurés en totalité et que des mesures de base auront été prises pour renforcer la gouvernance et la transparence dans les secteurs de l'énergie, du café/cacao et le secteur financier ainsi que dans la gestion des finances publiques, un crédit d'urgence pourrait éventuellement suivre l'opération EGRG pour appuyer davantage les réformes structurelles.

- Le renforcement de la capacité du pays à faire participer les autorités et les autres partenaires à une évaluation plus détaillée des besoins, à la mobilisation des ressources et au soutien aux programmes pour déboucher sur une réunion d'un groupe consultatif de donateurs.
- Dès que des progrès satisfaisants auront été réalisés sur le programme de DDR et sur le front de la sécurité (pour garantir un accès sans danger aux zones affectées par le conflit), la Banque devrait, dans le cadre du processus de reconstruction, prendre la tête de l'organisation d'une mission d'évaluation pluri-donateurs (MAM) en collaboration étroite avec le FMI, l'UE et d'autres partenaires (les activités financées par le LICUS formeront la base du MAM). L'objectif du MAM consiste à identifier les besoins de financement de la reconstruction, les nouvelles priorités de dépenses et les sources possibles de financement extérieur.
- S'agissant du *travail d'analyse*, un diagnostic de la pauvreté post-conflit, reposant sur une enquête limitée dans la région d'Abidjan, a été achevée. Depuis la signature de l'accord de Ouagadougou, la Banque a aussi entrepris un certain nombre d'activités analytiques et consultatives (AAC) et de renforcement des connaissances pour jeter les bases, au plan analytique et des compétences, d'un soutien accéléré de la Banque. Ces activités incluent des notes informelles sur le pétrole et le gaz, le coton, le cacao et le secteur de la finance ; des audits spécifiquement axés sur le secteur de l'énergie, notamment le pétrole/le gaz et l'électricité ainsi qu'une évaluation de la situation sociale du pays définissant les macro et micro-éléments de la crise. Dans le cadre du programme analytique, un certain nombre d'autres études seront entreprises jusqu'à la phase de l'apurement des arriérés et au-delà en préparation d'un engagement plus intense de la Banque en Côte d'Ivoire : une évaluation de la gouvernance, une étude rapide de la décentralisation, le PEMFAR, un diagnostic de la pauvreté, une revue du secteur du cacao (appuyée par les fonds LICUS), une étude des sources de la croissance et de la compétitivité ainsi que des études informelles économiques et sectorielles (ESW) dans les secteurs agricole, rural et environnemental aux fins d'une enquête sur le climat des investissements et d'un examen des produits de base essentiels tels que le caoutchouc et les cultures de rapport et la foresterie.

8. Le portefeuille de la **SFI** a souffert de la longue crise économique alors que ses clients connaissaient des difficultés à cause de l'incertitude prolongée et du ralentissement économique. Le principal rôle de la SFI pendant la plus grande partie de la crise a consisté à préserver le portefeuille engagé qui, au 28 février 2007, représentait 77 millions de dollars EU, principalement investis dans le pétrole et le gaz et la production d'électricité. Pendant la crise, l'Unité d'opérations spéciales de la SFI a régulièrement travaillé avec les clients connaissant des difficultés imputables à leurs conditions économiques. Avec le retour du pays à la stabilité et l'apurement des arriérés attendu au début de 2008, la SFI envisage maintenant de nouveaux investissements dans certains secteurs et est prête à intensifier ses

interventions ; elle est résolue à jouer un rôle actif dans la stratégie du secteur privé dès qu'un programme de reprise économique solide sera en place.

9. Le portefeuille de l'AMGI en Côte d'Ivoire consiste en un projet pour appuyer l'agro-industrie et l'industrie manufacturière. Elle a offert une couverture à des investisseurs français contre les risques d'expropriation, de guerre et de troubles civils pour ses investissements dans la modernisation de trois plantations de cacao et l'expansion de la production de cacao en Côte d'Ivoire. Outre l'augmentation de la production de cacao, le projet aura un impact positif sur la balance des paiements du pays. Les risques bruts qui subsistent pour cet investissement correspondent à 10,6 millions de dollars EU. L'AMGI accepte des propositions de garantie pour des projets en Côte d'Ivoire, mais, au premier trimestre de l'exercice 2008, n'a encore reçu aucune demande de soutien.

Côte d'Ivoire: Service de la dette envers la Banque mondiale				
(millions de dollars EU)				
	2004	2005	2006	2007
BIRD	91,5	116,5	103,0	91,1
IDA	25,9	34,2	43,3	59,2
Total	117,4	150,7	146,3	150,3

Source: Projections du service de la dette du Contrôleur de la Banque mondiale.

## Collaboration entre le FMI et la Banque mondiale dans des domaines spécifiques

10. La collaboration entre la Banque mondiale et le FMI a été étroite, les deux institutions faisant appel à leurs instruments post-conflit pour aider le pays. Un large consensus s'est dégagé sur le programme fondamental des réformes que les autorités entendent mettre en œuvre : (i) améliorer la gestion des dépenses publiques et la politique fiscale ; (ii) améliorer la gouvernance et la transparence dans les secteurs de l'énergie et du cacao/café et (iii) renforcer le secteur financier. La Banque dirige les efforts relatifs aux programmes liés à la crise, aux besoins de reconstruction post-conflit, aux réformes sectorielles et à la réduction de la pauvreté. Le FMI est à la tête des questions macroéconomiques et financières, y compris les politiques budgétaire, monétaire et de supervision bancaire. On trouvera dans le Tableau 1 qui suit davantage de détails sur cette répartition du travail.

**Tableau 1: Collaboration entre la Banque mondiale et le FMI**

Domaine	Institution chef de file	Autres participants
1. Domaine budgétaire		
Gestion des dépenses publiques	FMI/Banque mondiale	
Programmes post-conflit	UE/Banque mondiale	BAD/autres donateurs
Politique fiscale	FMI	
Question de transparence budgétaire : secteur de l'énergie, du cacao/café	FMI / Banque mondiale	
2. Réformes sectorielles		
Secteur de l'énergie	Banque mondiale	FMI
Secteurs cacao/café/coton	Banque mondiale	UE
Commerce	Banque mondiale / FMI	UE
3. Secteur financier		
PESF-FSSA	Banque mondiale / FMI	
Restructuration des institutions financières publiques	Banque mondiale	FMI
4. Autres		
Politique monétaire	FMI	
Secteurs sociaux: stratégie de réduction de la pauvreté	Banque mondiale /BAD	FMI, autres donateurs
Dette	FMI / Banque mondiale	
Réforme judiciaire		BAD, UE

### III. Stratégie des opérations du Groupe de la Banque africaine de développement

1. **Portefeuille du Groupe de la Banque et direction.** Sur un total de 49 opérations <sup>11</sup> approuvées depuis le début de l'intervention en Côte d'Ivoire, pour un engagement net de 1 030 millions d'UC, le portefeuille actuel de projets inclut une opération active financée par un don de 3,7 millions d'UC. Ceci n'inclut pas le deuxième Programme de développement des ressources humaines (PDRH) (20 millions d'UC) pour lequel les décaissements ont été suspendus à cause des arriérés, ni les projets financés par des prêts dont les soldes devraient être annulés après le règlement des dernières factures reçu par la Banque. L'opération en cours—le Programme national de bonne gouvernance et de renforcement des capacités (PNBGRC)—est un projet de soutien institutionnel dont les activités contribueront à améliorer la gouvernance et les capacités de plusieurs ministères. Plus précisément, il a pour but (i) de contribuer à améliorer le fonctionnement du système juridique ; (ii) de renforcer les structures et les institutions qui interviennent dans le processus de décentralisation ; (iii) d'appuyer les capacités de gestion des ressources publiques et (iv) de renforcer la structure de coordination du PNBGRC.

2. S'agissant de la gestion du portefeuille, les projets en cours ont été sérieusement affectés par la crise découlant de la suspension des décaissements depuis le 1er février 2003. À la suite de discussions avec une délégation ivoirienne à Tunis en juillet 2004 et en juillet 2005, la BAD a commencé à annuler les soldes de 10 opérations conformément à ses procédures. En février 2007, le montant total annulé était de 65,7 millions d'UC. La BAD n'a pas procédé à de nouvelles annulations car il serait possible qu'il y ait une reprise de la coopération financière avec la Côte d'Ivoire. Bien que les décaissements de prêts aient été suspendus en raison de l'accumulation des arriérés, la BAD a continué à mettre en œuvre des opérations financées par des dons, entre autres des études pour la formulation du plan de développement de l'irrigation, le plan d'étude de la route à péage et du pont-bascule ainsi que le plan Agneby, qui sont pratiquement achevés.

3. **Statut des arriérés envers le Groupe de la BAD et échéancier de paiements.** Les arriérés de la Côte d'Ivoire envers le Groupe s'établissaient à la fin de 2007 à 365 millions d'UC. Les arriérés du secteur privé s'élevaient à 1,62 million d'UC au 30 avril 2007. La Côte d'Ivoire n'a pas d'arriérés sur sa souscription au capital de la BAD.

---

<sup>11</sup> Non compris quatre projets lancés par le secteur privé, pour un total de 33 millions d'UA.

### Remboursements projetés de la Côte d'Ivoire en millions d'UC

Guichet	Type	2008	2009	2010	2011	TOTAL
BAD	Commissions	20,66	12,85	9,51	6,76	49,78
	Principal	37,09	26,06	20,04	16,05	99,25
TOTAL BAD		57,75	38,92	29,55	22,82	149,03
FAD	Commissions	1,56	1,55	1,54	1,53	6,19
	Principal	0,57	0,96	1,41	1,48	4,42
TOTAL FAD		2,13	2,51	2,95	3,01	10,61
TOTAL GLOBAL		59,88	41,43	32,50	25,83	159,64

4. **Mesures prise par la BAD pour faciliter l'apurement des arriérés.** Lorsque les arriérés ont été apurés au début de 2002, le Conseil a approuvé une stratégie intérimaire au titre du FAD VII le 3 avril 2002, mais la stratégie n'a pu être mise en œuvre car les arriérés ont commencé à nouveau à s'accumuler en février 2003. La BAD a suspendu tous les décaissements sur les prêts et n'a approuvé aucune opération dans le cadre des BAD IX et X. Toutefois, elle a maintenu le dialogue avec les autorités afin de pouvoir être en mesure de mettre en œuvre sa stratégie dès qu'elle pourra reprendre ses activités en Côte d'Ivoire. Lors de plusieurs missions consultatives, les autorités ivoiriennes ont réaffirmé leur détermination à stabiliser les arriérés et à respecter les échéances. Cependant, les engagements n'ont pas été tenus.

5. Le 8 avril 2007, les autorités ivoiriennes et la Banque sont arrivées à un accord sur les modalités d'un dispositif d'apurement des arriérés (voir le Mémoire de politique économique et financière élaboré par le FMI en mai 2007). Sur la base du cadre de la Facilité pour les pays post-conflit (FPPC), le dispositif convenu repoussait la date butoir de la fin de décembre 2003 à la fin d'avril 2007, prévoyait un apurement effectif des arriérés en avril 2008 et le début du paiement des échéances exigibles entre mai 2007 et avril 2008 au plus tard en septembre 2007 et dans leur totalité en avril 2008. À cette date, la Côte d'Ivoire devra aussi rembourser le tiers des arriérés en cours en avril 2007. Le reste sera payé par la FPPC et les donateurs. La Côte d'Ivoire a déjà assuré le service de la dette exigible du 30 avril 2007 jusqu'au 31 décembre 2007.

### Stratégie et instruments pour le dialogue économique et l'apurement des arriérés

6. **Objectif et stratégie.** La stratégie consiste à identifier et mettre en œuvre une nouvelle solution pour le règlement des arriérés qui permettra à la BAD de reprendre une complète coopération avec la Côte d'Ivoire. Cette stratégie repose sur deux piliers, à savoir : (i) la poursuite du dialogue sur le respect des critères pour permettre l'accès à la facilité de la Banque relative aux arriérés après un conflit (FPPC) et (ii) la participation à l'effort de reconstruction et le renforcement des capacités institutionnelles. La solution au problème des arriérés dans le cadre de la FPPC sera présentée dans une proposition précise qui sera soumise aux Conseils au cours de la première moitié de 2008. Sous réserve de l'approbation de cette proposition et de sa mise en œuvre ainsi que de l'application satisfaisante de l'AUPC du FMI, la Banque entreprendra les actions suivantes : (i) présentation du document de la stratégie du pays au Conseil sur l'utilisation proposée de l'allocation du FAD XI; (ii) début de l'évaluation des nouvelles opérations dans le cadre du programme de reconstruction post-

conflit et (iii) restructuration du portefeuille en vue de la reprise des décaissements sur les opérations en cours. Cette stratégie sera également actualisée conformément aux principes à adopter dans le cadre de la nouvelle facilité de la Banque pour les États fragiles qui est pratiquement finalisée.

#### IV. Côte d'Ivoire – Questions d'ordre statistique

Bien que les données communiquées soient adéquates aux fins de la surveillance et que les autorités aient généralement fourni les indicateurs statistiques demandés (voir tableau joint) de manière ponctuelle, il existe des insuffisances dans les domaines des comptes nationaux, de la balance des paiements et des finances publiques ainsi que dans le rapprochement des données budgétaires et monétaires. La Côte d'Ivoire participe au Système général de diffusion des données (SGDD) depuis mai 2000, mais les métadonnées affichées sur le Tableau d'affichage des normes de diffusion des données n'ont pas été actualisées depuis juin 2001.

##### Statistiques du secteur réel

Les autorités ont publié des données exhaustives relatives aux comptes nationaux pour la période 1987-95 en utilisant 1986 comme année de référence, ainsi qu'un nouveau jeu de données couvrant la période 1996-2006 qui sont alignées sur le Système de comptabilité nationale de 1993, 1996 étant l'année de référence. L'assistance technique (AT) en matière de comptabilité nationale a été offerte par AFRITAC Ouest en août 2007 et couvrait plusieurs sujets, y compris une revue des déflateurs implicites. Un indice des prix à la consommation harmonisé (IPC) (base 1996) a été adopté par tous les membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)<sup>12</sup>. Les salaires et l'emploi ne font l'objet d'aucune publication régulière.

##### Statistiques de finances publiques

Le Ministère des finances a communiqué des données allant jusqu'en 2006 aux fins de leur publication dans l'*Annuaire de statistiques des finances publiques*. Les autorités n'ont pas fourni de données budgétaires mensuelles ou trimestrielles pour la publication, mais le Ministère des finances a généralement mis à la disposition du Département Afrique du FMI des données mensuelles détaillées sur les finances publiques. La documentation sur la couverture des organes des administrations publiques et des entreprises publiques est insuffisante. Bien que les autorités se soient engagées à remédier à ces faiblesses et à déployer des efforts importants pour rapprocher les données budgétaires et monétaires, peu de progrès ont été accomplis à ce jour. Les lacunes de la comptabilisation des dépenses compromettent la communication efficace des données budgétaires.

##### Statistiques monétaires et financières

Les données monétaires pour la Côte d'Ivoire sont préparées par l'agence nationale de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) puis publiées officiellement par le siège de la BCEAO. Certains des problèmes qui concernent les statistiques monétaires sont communs aux huit pays membres de l'UEMOA; d'autres sont propres aux questions systémiques du financement bancaire et non bancaire des opérations de l'administration

<sup>12</sup>Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo.

centrale et du reste du secteur public en Côte d'Ivoire. Des améliorations ont été réalisées dans les délais de la communication des données sur les institutions de dépôts et les taux d'intérêt. Aujourd'hui, les autorités communiquent les données monétaires au Département des statistiques du FMI de manière régulière et le retard a été réduit d'environ six mois à quatre mois au moins. La BCEAO a également amélioré les estimations de la monnaie en circulation dans chaque pays membre de l'UEMOA en résorbant les retards importants du tri des billets de banque qui sont détenus dans les agences nationales de la BCEAO. En 2005, la BCEAO a apporté des révisions substantielles aux estimations des billets de banque en circulation dans les pays membres à la suite des mouvements transfrontaliers de ces billets. Ces révisions étaient dues aux modifications de la méthode d'estimation de la monnaie en circulation dans l'UEMOA. La méthode révisée, qui repose sur des coefficients de triage actualisés (établis à l'origine en 1990) a été appliquée rétroactivement à partir de décembre 2003. La BCEAO fait appel à des coefficients de triage pour évaluer les montants de la monnaie émise par chaque pays, qui à leur tour sont utilisés pour estimer la monnaie en circulation et ajuster les avoirs extérieurs nets de chaque pays membre.

Une mission de statistiques monétaires et financières s'est rendue au siège de la BCEAO en mai 2001 et le Département des statistiques a participé en avril 2003 à un séminaire parrainé par la BCEAO sur les statistiques monétaires. Dans le cadre de ces conférences régionales, le Département des statistiques a passé en revue avec les représentants de la BCEAO les questions méthodologiques qui concernent les pays membres de l'UEMOA et a abordé les plans de la banque centrale en vue d'adopter le *Manuel de statistiques monétaires et financières*.

En août 2006, la BCEAO a communiqué au Département des statistiques les données monétaires pour juin 2006 pour tous les pays membres qui utilisent les Formulaires normalisés de communication des données (1SR-banque centrale, 2SR-autres institutions de dépôts et 5SR-agrégats monétaires). En réponse aux commentaires du Département des statistiques, la BCEAO a récemment présenté un formulaire 1SR révisé et a indiqué que le 2SR était en cours de révision.

### **Balance des paiements**

Depuis décembre 1998, la responsabilité de l'établissement et de la diffusion des statistiques de la balance des paiements est officiellement confiée à la BCEAO conformément à la législation adoptée par tous les pays membres de l'UEMOA. L'agence nationale de la BCEAO à Abidjan est responsable de la finalisation et de la diffusion du relevé de la balance des paiements tandis que le siège de la BCEAO arrête la méthodologie et calcule les réserves internationales gérées au nom des pays participants. La cohérence des données s'est sensiblement améliorée au cours des dernières années avec le passage complet à la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements (MBP5)*, de meilleures méthodes de sourçage et la formation des services. L'agence nationale de la BCEAO diffuse les statistiques de la balance des paiements avec sept mois de retard, délai supérieur à celui recommandé par la NGDD, ainsi que les données annuelles relatives à la position d'investissement international. Les données du secteur extérieur sont régulièrement communiquées au Département des statistiques pour être publiées.

S'agissant des échanges, le système informatisé des douanes permet de suivre de près les données commerciales, mais la couverture des services et des transferts (notamment les envois de fonds des travailleurs) doit être améliorée.

Pour ce qui est des comptes financiers, les avoirs extérieurs du secteur non bancaire privé ne sont pas suffisamment bien couverts. La communication des données sur les flux de capitaux privés, notamment des investissements directs étrangers en Côte d'Ivoire, est insatisfaisante. Il n'y a pas non plus d'informations suffisantes sur les stocks de dette privée et les flux du service de la dette.

Le nouveau système d'établissement des données de la BCEAO permet aux banques commerciales de communiquer des données sur les paiements qui font intervenir des non-résidents. Les responsables de l'établissement des données de la balance des paiements reçoivent les relevés de paiements tous les 10 jours. Toutefois, cette information n'est pas utilisée pour établir la balance des paiements annuelle mais pour appuyer les contrôles de la qualité des données et fournir aux autorités de la BCEAO des informations anticipées.

**Côte d'Ivoire : Tableau des principaux indicateurs requis pour la surveillance**  
(Au 12 mars 2008)

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données <sup>6</sup>	Fréquence de la communication <sup>6</sup>	Fréquence de la publication <sup>6</sup>
Taux de change	Courant	Courant	M	M	M
Avoirs et passifs de réserve internationaux des autorités monétaires <sup>1</sup>	10/07	12/07	M	M	M
Monnaie centrale/base monétaire	10/07	12/07	M	M	M
Monnaie au sens large	10/07	12/07	M	M	M
Bilan de la banque centrale	10/07	12/07	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	10/07	12/07	M	M	M
Taux d'intérêt <sup>2</sup>	01/08	02/08	I	M	M
Indice des prix à la consommation	11/07	12/07	M	M	M
Recettes, dépenses, soldes et compositions du financement <sup>3</sup> – Administrations publiques <sup>4</sup>	10/07	01/08	M	M	M
Stocks de la dette contractée et garantie par l'administration centrale <sup>5</sup>	11/07	12/07	M	M	M
Solde du compte courant extérieur	12/06	06/07	A	A	A
Exportations et importations de biens et de services	09/07	11/07	A	A	A
PIB/PNB	2006	02/07	A	M	M
Dettes extérieures brutes	11/07	12/07	M	M	M

<sup>1</sup>Inclut les actifs de réserve engagés ou autrement grevés ainsi que les positions dérivées nettes.

<sup>2</sup>À la fois basés sur le marché et officiellement déterminés, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux sur les bons du trésor, les effets et obligations.

<sup>3</sup>Financement étranger, bancaire intérieur et non bancaire intérieur.

<sup>4</sup>Les administrations publiques comprennent l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds hors budget et fonds de sécurité sociale) et les administrations d'État et locales.

<sup>5</sup>Y compris la composition en monnaies et en échéances.

<sup>6</sup>Quotidien (Q), hebdomadaire (H), mensuel (M), trimestriel (T), annuel (A), irrégulier (I) et non disponible (ND).

Déclaration du représentant des services du FMI sur la Côte d'Ivoire  
4 avril 2008

1. Ce supplément fait le point sur l'évolution de la situation depuis la publication du rapport des services du FMI (EBS/08/38), le 21 mars 2008. Les grandes lignes de l'évaluation des services restent inchangées
2. **Les prix des denrées alimentaires et d'autres produits de première nécessité ont flambé ces derniers mois, suscitant des manifestations à Abidjan au début de cette semaine.** L'IPC corrigé des variations saisonnières pour les denrées alimentaires s'est accru de 4 % entre décembre et février, mais les prix de plusieurs produits de consommation courante tels que le riz, le sucre, la farine, le lait et l'huile à friture ont augmenté de 10 % à plus de 50 % au premier trimestre. Cette augmentation tient au renchérissement des importations, mais probablement aussi à la spéculation, car les prix de détail ont grimpé plus rapidement que les prix de gros. L'inflation globale mesurée par l'IPC sur 12 mois s'est accélérée de 1,5 % en fin décembre 2007 à 3 % en fin février 2008.
3. **Face à cette situation, le gouvernement a annoncé plusieurs mesures, y compris des suspensions fiscales.** Les mesures fiscales à court terme — entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> avril pour trois mois — consistent notamment à : (i) réduire de 18 % à 9 % la TVA sur le lait, l'huile de palme raffinée, les tomates en conserve, le sucre et le ciment ; et (ii) suspendre les droits d'importation sur les mêmes articles ainsi que sur la farine, le riz et le poisson. Adoptée en septembre, la suspension des droits d'entrée sur le blé reste en vigueur. Les mesures structurelles visent notamment à : (i) assurer un meilleur suivi des prix et une concertation avec le secteur privé pour effectuer un ajustement ordonné et combattre la spéculation ; (ii) réduire l'extorsion de fonds par les militaires aux barrages routiers ; et (iii) accroître l'offre de denrées alimentaires produites localement. Les autorités ont indiqué que l'impact sur les recettes (estimé à 0,06 % du PIB) sera compensé par les réductions de dépenses.
4. **Les résultats en matière de croissance et de finances publiques sont conformes aux projections pour les deux premiers mois de l'année.** Les données très préliminaires font état d'une reprise de l'activité dans plusieurs secteurs (notamment l'industrie, l'électricité et la construction). D'après les résultats budgétaires, les recettes ont atteint globalement les objectifs visés et les dépenses ont été fermement maîtrisées dans tous les domaines, ce qui a créé l'espace nécessaire pour payer les arriérés envers la Banque mondiale.
5. **Le 1<sup>er</sup> avril, le Conseil d'administration de la Banque mondiale a approuvé le Don pour la gouvernance et la relance économique visant à apurer la moitié restante des arriérés de la Côte d'Ivoire envers l'institution (environ 270 millions de dollars EU) et un nouvel appui budgétaire (35 millions de dollars EU).** L'apurement et le décaissement ont été effectués.

6. **Les éléments résiduels des mesures préalables ont été mis en œuvre (MPEF, tableau 2).** La semaine dernière, le gouvernement a adopté les modifications apportées au budget de 2008 en vue de l'aligner sur le programme de 2008. Il a également adopté les rapports détaillés sur l'exécution du budget de 2007. Toutes les communications en Conseil des ministres y afférentes ont été publiées, y compris sur Internet.



Communiqué de presse n° 08/73 (F)  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
7 avril, 2008

Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431 USA

## **Le FMI approuve une aide de 66,2 millions de dollars en faveur de la Côte d'Ivoire au titre de l'Assistance d'urgence post-conflit**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé le 4 avril, 2008, en faveur de la Côte d'Ivoire, une aide d'un montant équivalent à 40,6 millions de DTS (environ 66,2 millions de dollars des Etats-Unis) au titre de l'Assistance d'urgence post-conflit (AUPC) afin de poursuivre les efforts entrepris sous un premier programme appuyé par l'AUPC (cf. [Communiqué de presse n° 07/176](#) du 3 août 2007) visant à renforcer les bases d'une reprise durable.

L'Assistance d'urgence post-conflit (AUPC) est destinée à faciliter le renforcement des capacités administratives et institutionnelles qui sera nécessaire pour soutenir la reprise économique et un niveau d'assistance financière plus élevé. L'appui du FMI dans le cadre de l'AUPC est un volet essentiel d'un effort international concerté visant à apporter une aide financière à la Côte d'Ivoire.

À l'issue de la discussion que le Conseil d'administration a consacrée à la demande formulée par la Côte d'Ivoire, M. John Lipsky, Premier Directeur général adjoint et Président par intérim, a déclaré:

« La Côte d'Ivoire progresse vers une réunification effective et une paix durable. Bien qu'il y ait eu des retards dans la mise en œuvre de l'Accord de Ouagadougou, il est clair que le dialogue politique s'est instauré et que l'amélioration de la situation sécuritaire est aussi à l'origine de meilleurs résultats économiques. La croissance estimée du revenu réel par habitant pour 2008 devrait favoriser aussi la croissance dans toute la sous-région.

« L'évolution budgétaire de 2007 est proche des cibles du programme, même si les dépassements en matière de dépenses non productives se sont faits aux dépens de programmes d'infrastructure et de sortie de crise. Les autorités ont effectué des avancées significatives concernant les paiements à la Banque mondiale et à la Banque africaine de développement et la réduction des arriérés intérieurs.

« Des progrès ont aussi été réalisés sur le front structurel. La communication des données sur les prélèvements quasi-budgétaires sur le cacao s'est améliorée et une grande partie de ces prélèvements a été consacrée à des projets ruraux. Les audits du secteur de l'énergie sont en cours de finalisation et la communication des données sur les flux financiers s'est améliorée. Mais la mise en œuvre de certaines mesures budgétaires clés a subi des retards ou a été reportée en 2008, notamment la tarification de l'énergie. Les progrès en matière de renforcement du système bancaire ont été faibles.

« La poursuite du rééquilibrage des finances publiques en 2008 créera un espace budgétaire pour satisfaire les besoins sociaux, les infrastructures de base et les autres besoins post-conflit. Il convient pour cela de prendre des mesures pour améliorer l'administration fiscale dans tout le pays, stabiliser la masse salariale tout en localisant les recrutements sur les sociaux et réduire de manière décisive les dépenses courantes hors salaires. Le programme envisage aussi des actions en vue d'améliorer la gestion des dépenses publiques, notamment en adhérant à des procédures budgétaires et en mettant à la disposition du Conseil des ministres et du public des états d'exécution budgétaire trimestriels. La poursuite des efforts en matière d'accroissement de la transparence et de l'efficacité dans le secteur café/cacao et dans le secteur de l'énergie – y compris par le biais d'une réforme du secteur de l'électricité et d'une tarification adéquate des produits pétroliers – sera déterminante pour renforcer les perspectives de croissance économique.

« Le soutien continue de la communauté internationale reste essentiel pour que la Côte d'Ivoire puisse assurer une paix durable et une reprise économique. Ce soutien serait facilité par l'achèvement rapide du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) dans le cadre de larges consultations avec la population. Les administrateurs sont d'accord pour dire qu'un solide bilan d'exécution des politiques sous l'AUPC aiderait à ouvrir la voie d'un accord FRPC et d'un point de décision PPTE, » a dit M. Lipsky.

**Déclaration de M. Laurean Rutayisire, Administrateur pour la Côte d'Ivoire  
4 avril 2008**

Les autorités de la Côte d'Ivoire, pays que je représente, tiennent à adresser leurs remerciements aux services du FMI pour les entretiens fructueux tenus à Abidjan au cours de leurs visites de novembre 2007 et de février 2008. Elles sont dans l'ensemble d'accord sur les grandes lignes du récent rapport, dont elles ont autorisé la publication. Elles accueillent en outre avec satisfaction l'évaluation par les services du FMI de l'évolution récente de l'économie et leurs avis sur les réformes macroéconomiques et structurelles propres à assurer la reprise économique, une croissance soutenue et la réduction de la pauvreté.

Les autorités ivoiriennes tiennent également à exprimer leur gratitude au Conseil d'administration et à la direction du FMI pour leur soutien continu, lequel a aidé leur pays à surmonter bien des obstacles durant ces dernières années de crise. La tournée récente du Directeur général du FMI en Afrique de l'Ouest et sa rencontre avec le Président Gbagbo à Ouagadougou lui ont donné une connaissance de première main des énormes défis auxquels la Côte d'Ivoire reste confrontée et des possibilités que la paix dans ce pays offrirait à l'ensemble de la sous-région.

Dans sa poursuite d'une reprise économique propre à ouvrir la voie à une réconciliation et une paix durables, la Côte d'Ivoire procède avec succès, depuis août 2007, à la mise en œuvre d'un programme appuyé par une Assistance d'Urgence Post-Conflict (AUPC). **Les résultats macroéconomiques obtenus dans le cadre de ce programme par la Côte d'Ivoire restent solides, comme le montrent la résistance de la croissance du PIB à la crise et l'amélioration sensible de la gestion financière et des secteurs structurels accompagnant la sortie de crise.** Tous les indicateurs quantitatifs pour 2007 ont été réalisés, à l'exception de l'indicateur concernant l'excédent primaire de base de fin d'année, qui s'est situé à 0,6 % contre un objectif de 1 %. En 2008, le pays a renoué avec un cycle budgétaire normal, ce qui mettra fin aux avances du Trésor, assurera la reprise des procédures budgétaires et contribuera à améliorer sensiblement la gestion des dépenses publiques. En outre, dans un contexte de pressions considérables et de demande sociale grandissante, les autorités ivoiriennes ont fait des efforts considérables pour normaliser les relations financières avec les institutions multilatérales, en particulier par le paiement de

leur part dans l'apurement des arriérés envers la Banque mondiale (achevé à fin février 2008) et la Banque africaine de développement (attendu pour avril 2008).

Dans l'ensemble, le processus politique engagé par l'Accord de Ouagadougou signé en mars 2007 se poursuit. Tous les acteurs se sont mis d'accord sur une feuille de route qui fixe à la mi-2008 la tenue des élections présidentielles, mais celles-ci risquent d'être reportées au dernier trimestre de 2008 en raison de difficultés techniques. **Les autorités ivoiriennes considèrent 2008 comme une année critique, car elle devrait être l'année de sortie de crise et également celle où le pays renoue avec la normalité et reprend ses efforts en vue de l'allègement de la dette, de développement et de réduction de la pauvreté.** Dans cet élan, la Côte d'Ivoire compte sur le soutien de la communauté internationale, en particulier du FMI.

Compte tenu des résultats dans l'ensemble satisfaisants du programme et de leur forte détermination à remettre le pays sur les rails, les autorités de la Côte d'Ivoire demandent à bénéficier d'une assistance AUPC additionnelle d'un montant de 40,65 millions de DTS, soit l'équivalent de 12,5 % de la quote-part. Cette assistance additionnelle aidera le gouvernement à bâtir sur les acquis obtenus jusqu'ici et favorisera sa progression sur le chemin de la paix, de la réconciliation, de la croissance économique et de l'amélioration des conditions sociales.

## **ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE DANS LE CADRE DE L'AUPC ET DÉFIS À VENIR**

**Après avoir ralenti en 2006, la croissance a retrouvé son dynamisme en 2007, atteignant 1,7 % en fin d'année.** Cette évolution favorable tient aux résultats des secteurs des télécommunications, des transports, du commerce, du bâtiment et des travaux publics, ainsi que du secteur agro-alimentaire. Les bons résultats de ces secteurs ont compensé le recul des exportations agricoles dû à la baisse des précipitations pendant la première moitié de l'année et à la chute de la production de pétrole attribuable à des problèmes techniques d'exploitation des gisements de pétrole. En outre, la croissance du PIB en 2007 repose sur celle des investissements privés, qui est devenue positive pour la première fois depuis le début du conflit en 2002.

**À un taux annuel moyen de 1,9 %, l'inflation est restée faible en 2007,** quoique le prix d'un certain nombre de produits essentiels — riz, lait, huile alimentaire et farine — ait augmenté ces derniers mois avec celui des denrées alimentaires sur les marchés internationaux. En consultation avec le secteur privé, les autorités ivoiriennes ont pris un certain nombre de mesures pour atténuer l'impact de ce renchérissement sur les consommateurs, parmi lesquelles figurent la suspension des droits d'entrée sur le blé et l'accroissement de l'offre de denrées alimentaires essentielles.

Pour l'année 2008, le programme des autorités décrit dans leur MPEF vise à consolider les résultats obtenus jusqu'à ce jour dans plusieurs domaines : résistance de l'économie à la crise, instauration d'un meilleur climat par la stabilité politique, amélioration de la gestion financière et celle de la gouvernance et de la transparence dans la gestion des secteurs fondamentaux. Cet environnement propice, de pair avec les politiques menées par les autorités dans les secteurs budgétaire, financier et structurel, devrait stimuler la croissance économique – qui devrait atteindre 3 % en 2008 – et aider le pays à faire face aux défis de la reconstruction après le conflit.

## **POLITIQUE BUDGÉTAIRE**

**La situation budgétaire en 2007 était satisfaisante**, grâce aux mesures prises par les autorités pour accroître les recettes et atténuer les effets négatifs des besoins urgents de dépenses sur la gestion des finances publiques. En conséquence, tous les indicateurs budgétaires étaient en conformité avec le programme. Pour ce qui est de la composition des dépenses et des dépassements de dépenses courantes, les autorités ont pris des mesures correctives à la fin de 2007 qui porteront sans aucun doute des fruits en 2008. En outre, **la situation budgétaire globale s'améliorera à mesure que le pays avance vers la sortie de crise. En conséquence, le cadre budgétaire pour 2008 prévoit un excédent primaire de base de 0,8 % du PIB.**

Le **recouvrement des recettes** pour 2007 s'est amélioré comme prévu sous l'effet de réformes spécifiques de l'administration des impôts et des douanes, parmi lesquelles l'application de la "facture normalisée" à un plus grand nombre d'activités et la lutte contre la fraude et la corruption. Il en a résulté une bonne tenue des recettes de la taxe sur la valeur ajoutée et de l'impôt sur les sociétés, et, dans l'ensemble, **les recettes fiscales ont dépassé l'objectif visé.** Pour 2008, les recettes devraient atteindre 19,4 % du PIB sous l'effet de la mobilisation des recettes fiscales dans les zones Centre-Nord-Ouest précédemment sous le contrôle des rebelles, de l'amélioration du recouvrement de la TVA, de l'accroissement de la contribution des produits pétroliers aux recettes fiscales et d'une contribution plus grande de certaines entreprises publiques aux recettes de l'État.

**Pour ce qui est des dépenses**, les autorités ont fait des efforts considérables pour en assurer la maîtrise malgré l'existence d'impératifs et de pressions de divers types. Quant aux dépassements de dépenses courantes, les autorités ont expliqué aux services du FMI combien il est difficile pour elles d'avoir constamment à trouver un équilibre entre la discipline financière et le règlement de situations imprévues qui risquent de compromettre le processus de paix et d'avoir un coût encore plus élevé que les dépassements de dépenses courantes.

Malgré cette situation difficile, **les autorités ivoiriennes sont attachées à une bonne gestion des finances publiques**, comme l'ont montré leurs antécédents solides d'avant la

crise. En ce qui concerne l'avenir, leur programme pour 2008 vise à la poursuite de l'assainissement des finances publiques. Le retour à un cycle budgétaire normal au début de 2008 devrait mettre fin à l'exécution des dépenses au moyen d'avances du Trésor, cause des dérapages passés. Dans ce cadre budgétaire, les dépenses primaires de base se situeront à 18,6 % du PIB et seront affectées principalement aux impératifs de l'après-crise, aux infrastructures de base et aux besoins sociaux. Tout en faisant face à ces priorités essentielles, les autorités entendent maîtriser la masse salariale et privilégier, dans ce processus, les secteurs de la santé et de l'éducation où l'insuffisance de fonctionnaires se fait le plus sentir. Le retour à la normale du cycle budgétaire permettra un contrôle plus rigoureux de plusieurs lignes de dépenses, notamment des dépenses d'exploitation des institutions nationales et des subventions au secteur de l'électricité. En ce qui concerne les dépenses militaires, les autorités ont décidé de cesser le versement des primes de front aux soldats, à l'exception de certains arriérés. La priorité sera plutôt accordée aux dépenses liées à l'unification de l'armée, à la réinsertion des anciens combattants dans l'activité économique, au redéploiement des services publics dans tous le pays, aux programmes d'urgence et à la préparation des élections.

## **POLITIQUE MONÉTAIRE ET SECTEUR FINANCIER**

Le fait nouveau en matière de politique monétaire en Côte d'Ivoire et dans un certain nombre de pays de l'UEMOA est la baisse continue du dollar par rapport à l'euro. Cette situation a entraîné une légère hausse des taux de change effectifs nominal et réel en 2007.

En ce qui concerne le secteur financier, son dynamisme relatif et la croissance de la concurrence observés ces dernières années devraient se renforcer à la suite de la réouverture de plus d'agences dans les zones Centre-Nord-Ouest. La reprise de l'activité économique sur tout le territoire devrait aider les banques à réduire davantage le ratio des créances en souffrance, qui était tombé de 20 % à fin 2006 à 18 % à fin 2007. Les autorités ivoiriennes entendent tout particulièrement résoudre les problèmes du secteur financier pour faciliter le crédit au secteur privé, qui est crucial dans la période de reconstruction. À cet égard, sous la supervision de la Commission bancaire de l'UEMOA, des progrès ont été accomplis ces derniers mois dans la recapitalisation de quatre des neuf banques qui ne respectaient pas les normes de fonds propres à fin 2006. Le gouvernement continuera d'œuvrer en étroite collaboration avec la Banque Nationale d'Investissement et d'autres institutions semi-publiques pour améliorer leur situation et accroître l'accès des PME et de la population non bancarisée à leurs services.

## **RÉFORMES STRUCTURELLES ET GOUVERNANCE**

Des progrès ont été réalisés sur le plan des réformes structurelles et de la gouvernance dans le cadre du programme AUPC. Les mesures relatives à la transparence de l'exécution du budget ont été mises en place, quoiqu'avec retard. La gouvernance et la transparence ont

été améliorées à la fois dans les secteurs du cacao/café et du pétrole. Deux comités composés de hauts responsables et d'autres parties prenantes surveillent toutes les activités de ces secteurs et tous leurs flux financiers et soumettent des notes périodiques au Conseil des ministres. Le gouvernement a réduit le prélèvement sur le cacao comme prévu au programme. Pour ce qui est du secteur pétrolier, l'audit financé par la Banque mondiale a été achevé et le gouvernement devrait élaborer en conséquence les politiques idoines pour la période à venir. La Côte d'Ivoire a adhéré à l'Initiative pour la transparence des industries extractives et progresse dans la mise en conformité avec ses procédures.

Les autorités ivoiriennes ont par ailleurs maintenu leur engagement envers les réformes structurelles; c'est ainsi qu'elles ont relevé le tarif de l'électricité de 10 % en moyenne tout en protégeant les groupes vulnérables de la population. De plus, elles entendent mettre en place le mécanisme de fixation automatique des prix des produits pétroliers et rapprocher les prix à la pompe des cours internationaux à partir du début de juillet 2008. Toutes ces politiques devraient aider le gouvernement à économiser des ressources et à faire face à ses besoins de financement.

Les autorités de la Côte d'Ivoire tiennent à réitérer qu'elles ont placé la bonne gouvernance au centre de leur conduite des affaires publiques.. À cet effet, elles réaffirment leur détermination à faire de la bonne gouvernance l'axe directeur de leur programme économique, notamment dans la gestion des ressources publiques et des réformes structurelles.

## **INITIATIVE PPTE ET RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ**

Les cinq années de conflit ont fait peser un lourd tribut sur les conditions sociales en Côte d'Ivoire. D'après les estimations de la Banque mondiale, l'incidence de la pauvreté a atteint 43 % en 2006, contre environ 33 % avant le conflit. Dans une telle situation, la lutte contre la pauvreté reste la principale tâche du post-conflit pour les autorités ivoiriennes. Le DSRP du pays, qui énonce les principales politiques à cet égard, devrait être achevé au plus tard à la fin de septembre 2008.

## **CONCLUSION**

Les autorités de la Côte d'Ivoire, pays que je représente, sont déterminées à aller plus avant dans la voie de la paix et de la réconciliation et à jeter les bases d'une croissance plus forte et soutenue et du recul de la pauvreté. À cette fin, elles entendent prendre des mesures pour diversifier l'économie et créer davantage de possibilités pour les jeunes. Les politiques retenues pour la période à venir offrent clairement la possibilité de créer un environnement propice à une réalisation plus poussée du potentiel de croissance et d'emploi de l'économie.

Outre l'effort interne de renforcement de l'économie, la recherche d'une solution durable au problème de la dette extérieure reste un grand sujet de préoccupation pour les autorités ivoiriennes. Elles considèrent que les antécédents solides qu'elles établissent dans le cadre des programmes de 2007 et 2008, conjugués à la bonne gouvernance qu'elles ont démontrée avant le conflit, font partie des efforts qu'elles accomplissent pour bénéficier de l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE et de l'IADM. Au cours des entretiens avec les services du FMI et durant la rencontre entre le Président Gbagbo et le Directeur général, les attentes des autorités ivoiriennes pour la période à venir ont été rappelées : conclure un programme FRPC et pouvoir atteindre le point de décision de l'Initiative PPTE le plus tôt possible. Elles attendent du FMI et de la communauté internationale qu'ils les aident à réaliser cet objectif, compte tenu de leurs bons résultats dans le cadre de l'AUPC et de leurs efforts d'apurement des arriérés envers les partenaires financiers multilatéraux de la Côte d'Ivoire, à un moment où celle-ci est confrontée à une situation financière difficile inhérente à son statut de pays sortant d'un conflit.

Les autorités de la Côte d'Ivoire sont parvenues à des résultats louables au regard du maintien de la stabilité macroéconomique globale dans un environnement difficile. Pour ce qui est de l'avenir, elles sont résolues à mettre en œuvre toutes les autres actions relevant de l'Accord de paix de Ouagadougou qui sont propres à conduire le pays vers les élections, la réconciliation nationale et un redressement économique total. Il est essentiel que ce momentum soit accompagné d'une assistance continue de la communauté internationale. Compte tenu des efforts réalisés sur le plan politique aussi bien que dans la gestion économique, les autorités ivoiriennes seront sensibles au soutien par le Conseil d'administration pour une assistance additionnelle dans le cadre du programme appuyé par l'AUPC du FMI.